



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations Droit

Champ de formations Administration économique
et sociale

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 21/06/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Delphine Autem, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 21 SEPTEMBRE 2017

En ce qui concerne les masters, l'évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

PRÉSENTATION

L'unité de formation et recherche (UFR) de Droit — École du droit de la Sorbonne (EDS) — de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne porte deux champs de formation *Droit* et *Administration économique et sociale* (AES).

Le premier champ — *Droit* — regroupe les formations proposées d'une part par l'UFR de Droit — l'École de Droit de la Sorbonne (EDS) — et ses deux départements — Licence et Master — avec l'implication du département des langues, d'autre part par quatre instituts intégrés : l'Institut d'études judiciaires Jean Domat (IEJ), l'Institut d'administration économique et sociale (IAES), l'Institut des assurances de Paris (IAP) et l'Institut de droit des affaires internationales au Caire (IDAI), ainsi que le Centre audio-visuel d'études juridiques (CAVEJ), celui de préparation aux concours administratifs (CIPCEA) et le département Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS).

Le champ *Droit* comprend 21 formations soumises à évaluation : une licence *Droit* et vingt mentions de master (*Administration publique, Droit, Droit bancaire et financier, Droit des collectivités territoriales, Droit comparé, Droit constitutionnel, Droit de l'entreprise, Droit de l'environnement et de l'urbanisme, Droit des affaires, Droit du numérique, Droit européen, Droit fiscal, Droit français-Droits étrangers, Droit international, Droit pénal et sciences criminelles, Droit privé, Droit public, Droit public des affaires, Droit social, Justice et procès et procédures*) et pas moins de 97 parcours en seconde année de master (M2), dont 18 communs à une (ou plusieurs) mention(s), soit 68 parcours proposés (28 professionnels, 30 indifférenciés et 10 recherches).

Le champ inclut cinq parcours à mobilité intégrée en licence *Droit* (parcours allemand, américain, anglais, espagnol et italien), rattachés au Collège international de droit de la Sorbonne. S'y ajoutent le parcours *Juriste international* (ou *Juriste plurinational* selon les documents) du master *Droit français-droits étrangers* et trois parcours à mobilité pour le master *Droit international (Global Business Law and Governance - mobilité Columbia, Columbia/Institut d'études politiques et Hong Kong)*. Six parcours pluridisciplinaires de la licence *Droit*, avec doubles diplômes rattachés au Collège interdisciplinaire de droit de la Sorbonne, complètent le champ (*Droit-économie, Droit-histoire, Droit-philosophie, Droit-géographie et aménagement, Droit-gestion et Droit-histoire de l'art et archéologie*). Enfin, certains parcours de la licence au master sont délocalisés en Égypte (Institut de droit des affaires international - IDAI - au Caire), en Roumaine (Collège juridique franco-roumain à Bucarest) et en Argentine (Programme La Condamine à l'Université du Salvador à Buenos Aires). En outre, deux parcours de master sont délocalisés (parcours *Droit constitutionnel et droits fondamentaux* du master *Droit constitutionnel* en République Dominicaine, parcours *Droit patrimonial vietnamo-français* du master *Droit privé* au Vietnam).

Le champ est principalement adossé à trois instituts : l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS, équipe d'accueil - EA 4150), l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS, unité mixte de recherche - UMR 8103) et l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IRDIES, EA 4536), auxquels s'ajoutent d'autres UMR pour les formations pluridisciplinaires (Dynamiques sociales et recomposition des espaces - UMR 7533, Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique - UMR 8586, Laboratoire de géographie physique, UMR 8591 et le Centre d'économie, UMR 8174).

Le second champ — *Administration économique et sociale* (AES) — est rattaché, depuis 2015-2016, à l'École de droit de la Sorbonne, et plus spécifiquement à l'Institut d'administration économique et sociale (IAES) en partenariat avec d'autres UFR des champs disciplinaires investis (Économie, Histoire et sociologie). Il comprend une licence et un master, composé de sept parcours en seconde année de master (M2), dont six professionnels (*Anticipation de l'emploi et gestion des compétences - AGECE, Cadres de la mutualité des assurances et de la prévoyance - CAMAP, Développement des compétences et formations en Europe - DCFE, Gestion, stratégie des Ressources Humaines - GSRH, Ergonomie, organisation et espace du travail - EOET et Cadre des organismes du secteur social - COSS* conventionné avec l'Université de Paris Descartes) et un indifférencié commun avec le master *Sciences économiques et sociales* (SES) de l'UFR d'Économie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne *Chargés d'études économiques et sociales* - CEEQS.

Six équipes de recherche viennent en appui des formations, couvrant l'ensemble des disciplines du champ (Centre d'Economie de la Sorbonne - UMR 8174, Centre de recherches de droit social, le Centre d'études et de recherches sur la gestion des organisations et des relations sociales, CERGORS-pôle Ressources humaines du Prism Sorbonne - EA 4101, Centre européen de sociologie et de science politique - UMR 8209, Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle - UMR 8058 et le Laboratoire Images, sociétés, représentations - ISOR, équipe interne du Centre d'histoire du XIX^{ème} siècle - EA 2550).

AVIS GLOBAL

À titre liminaire, il est signalé que les présentes expertises globale et spécifiques des formations des champs *Droit* et *Administration économique et sociale* ont été réalisées sur le plan quantitatif et qualitatif au vu des dossiers fournis, dont les données chiffrées étaient souvent lacunaires, et pour les différentes mentions de master du champ *Droit* à partir des fiches sur l'architecture de l'offre de formation (AOF), des fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et des annexes descriptives au diplôme (ADD).

Pour le champ *Droit*, le potentiel d'affichage stratégique, tant au sein de l'établissement qu'au regard de son environnement est bon. Quantitativement, le champ *Droit* est le plus important de ceux qui sont portés par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (34 % des effectifs globaux de l'établissement pour l'année 2016-2017), représentant toutes formations confondues 17 431 inscrits, auxquels s'ajoutent les 870 étudiants des formations délocalisées à Bucarest, au Caire et à Buenos Aires. La formation bénéficie d'un vivier reconnu d'enseignants-chercheurs (166 à savoir 155 rattachés à l'École de droit de la Sorbonne et 11 au Centre audio-visuel d'études juridiques - CAVEJ). Les formations s'intègrent parfaitement dans l'offre nationale et régionale avec une réelle originalité pour certaines (masters *Droit du numérique*, *Droit français-Droits étrangers* ; parcours *Droit de l'énergie* du master *Droit public*, parcours *Marché de l'art* commun aux masters *Droit des affaires*, *Droit de l'entreprise* et *Droit privé*, parcours *Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale* du master *Droit*) et/ou avec une orientation pluridisciplinaire marquée, même si l'on peut regretter, dans ce cas, l'absence d'informations sur l'articulation entre le champ *Droit* et les autres champs portés par l'établissement (parcours *Droit du tourisme* du master *Droit* avec le champ *Tourisme*, parcours *Développement durable, management environnemental et géomatique* du master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* avec le champ *Géographie* et parcours *Marché de l'art* commun aux masters *Droit privé*, *Droit des affaires*, *Droit de l'entreprise* et *Histoire de l'art* avec le champ *Histoire de l'art*). S'y ajoute un bon potentiel d'attractivité avec, pour l'année 2016-2017, 21 000 demandes en droit, 867 transferts de dossiers. Les formations bénéficient de plus d'une centaine de partenariats internationaux, dont 54 conventions Erasmus+ (*European Community Action Scheme for the Mobility of University Students*).

S'agissant de l'inscription dans la politique de l'établissement en matière de formation, le positionnement du champ *Droit* au sein des quinze champs portés par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne trouve pleinement sa place, tant en termes quantitatif que qualitatif, avec des formations juridiques classiques mais aussi plus innovantes, et une volonté affichée de former des juristes polyvalents. Les formations s'intègrent parfaitement dans les politiques générales de valorisation de l'innovation technologique de l'établissement (espaces pédagogiques interactifs - EPI, expérimentation du *Droit 2.0*, *Massive Open Online Course* - MOOC, etc.) et d'amélioration du taux de réussite en licence, avec des outils d'aide à la réussite très développés et assez novateurs — voire précurseurs.

En ce qui concerne la pertinence et la cohérence de l'ensemble, l'offre de formation du champ *Droit* est très diversifiée, tant en licence (licences intégrées, délocalisées et doubles licences à côté de la licence *Droit* classique) qu'en master (19 mentions sur les 31 de l'annexe de l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master et une mention hors nomenclature — master *Droit français-Droits étrangers* avec dérogation ministérielle). Elle comprend des spécialités classiques et des spécialités plus innovantes. Toutefois, cette diversité rend parfois la lisibilité de l'architecture globale de l'offre difficile. D'une part, l'articulation logique de la structure de l'offre n'est pas toujours évidente (masters *Droit comparé/Droit français-Droits étrangers*) avec notamment 18 parcours communs à une (ou plusieurs) mention(s), dont les champs disciplinaires sont parfois assez proches (masters *Droit des affaires*, *Droit de l'entreprise* et *Droit bancaire et financier*, avec des parcours communs aux trois masters et/ou avec d'autres mentions — parcours *Droit et fiscalité de l'entreprise* commun aux trois mentions et au master *Droit fiscal*, *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* commun au master *Droit des affaires*, *Droit privé*, *Droit du numérique et Droit de l'entreprise*) ou des parcours regroupés artificiellement sous la même mention (parcours *Droit du tourisme*, *Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale*, et *Droit du sport du master Droit*). D'autre part, la dénomination de certaines formations est problématique au regard du champ (master *Droit*) tout comme celle de certains parcours par rapport à la mention (parcours *Droit comparé* du master *Droit comparé*, *Droit des affaires* pour le master *Droit des affaires*, *Droit bancaire et financier* pour le master *Droit bancaire et financier* et *Droit fiscal* pour le master *Droit fiscal*) ou entre eux (parcours *Droit public approfondi* (en création, sera porté par le CAVEJ) et *Droit public fondamental* du master *Droit public*). De

plus, on peut s'interroger sur l'existence des masters *Droit constitutionnel* et *Droit public des affaires* — comprenant respectivement un seul parcours — à côté d'un master *Droit public* tout comme sur le positionnement du master *Justice, procès et procédures*, dès lors que la thématique des contentieux est traitée dans d'autres masters. Cette lisibilité mériterait d'être améliorée tant en termes de structure que de dénomination.

Enfin, quant à la capacité de coordination et/ou de mutualisation des formations, une politique de mutualisation assez forte existe au niveau master, tout particulièrement en première année (M1), mais elle ne peut être développée en l'absence de l'organisation pédagogique précise afférente aux formations évaluées. En seconde année (M2), au vu du contenu des maquettes, tel qu'il résulte des fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), certains enseignements sont judicieusement mutualisés avec d'autres UFR de l'établissement (parcours *Droits africains* du master *Droit comparé* avec l'UFR de Science politique, parcours *Droit des assurances* avec les économistes), voire avec d'autres établissements (parcours *Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale* du master *Droit* avec l'École de formation d'ingénieurs agronomes, master *Administration publique* avec de grandes écoles françaises ou étrangères, parcours *Histoire de la pensée juridique moderne* du master *Droit comparé* avec l'Université Paris Descartes, parcours *Droit de la création et numérique* du master *Droit du numérique* avec l'Université Paris-Sud), ou entre les différentes mentions (18 parcours communs), sans que toutefois cette politique de mutualisation ne soit explicitée.

Pour le champ *Administration économique et sociale*, le potentiel d'affichage stratégique, tant au sein de l'établissement qu'au regard de son environnement, est bon, s'agissant de formations pluridisciplinaires, avec une bonne insertion dans l'environnement recherche et dans l'environnement socio-économique, du fait d'une forte logique de professionnalisation, nettement affichée dès la deuxième année de licence tout comme en master avec six parcours à orientation professionnelle. En outre, la restructuration et l'association de l'Institut d'administration économique et sociale (IAES) à l'École du droit de la Sorbonne (EDS) contribue à élargir et à renforcer l'ouverture à l'international de la formation.

S'agissant de l'inscription dans la politique de l'établissement en matière de formation, le positionnement pluridisciplinaire de l'offre dans quatre disciplines fondamentales — droit, économie, histoire et sociologie — contribue à marquer la spécificité du champ *Administration économique et sociale* au sein des 15 champs portés par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, même si l'on peut regretter l'absence d'informations relatives à l'articulation entre les domaines Droit, économie et gestion (DEG) et Sciences humaines et sociales (SHS) pour les parcours *Ergonomie, organisation et espace du travail* - EOET et *Chargés d'études économiques et sociales* - CEEQS, et plus spécifiquement relatives à la réalité de la cohabitation du premier avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette et celle du second avec la mention de master *Sciences économiques et sociales* de l'établissement. La formation bénéficie de partenariats avec les différentes UFR desdites disciplines et est également adossée au Centre de formation continue de l'Université (FCPS) pour les parcours intégrant des étudiants salariés ou en reprise d'études.

En ce qui concerne la pertinence et la cohérence du champ, l'offre de formation tant en licence qu'en master est conçue dans sa globalité sur la pluridisciplinarité, la progressivité, la spécialisation (dès la troisième année de licence) et la professionnalisation (à partir de la deuxième année de licence).

Enfin, sur le plan de la capacité de coordination et/ou de mutualisation des formations, une politique de mutualisation existe dès la première année de master. Différents enseignements de certains parcours en seconde année sont utilement mutualisés avec d'autres établissements (Université Paris Descartes pour le parcours *Cadre des organismes du secteur social* - COSS ; École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM et Université Paris Diderot pour le parcours *Ergonomie, organisation et espace du travail* - EOET).

ANALYSE DÉTAILLÉE

En premier lieu, pour le champ *Droit*, la finalité des formations est nettement affichée. Sur la base d'une licence *Droit* généraliste, les masters s'articulent autour de trois départements — privé, public et international. En master, la formation reste assez généraliste, avec des enseignements mutualisés, avant une spécialisation plus ou moins forte en seconde année selon les parcours. Les objectifs scientifiques et professionnels sont clairement identifiés.

Les objectifs professionnels sont parfois fixés trop globalement et les compétences souvent trop succinctement décrites. La plupart des parcours de master permettent l'accès à l'ensemble des professions juridiques (avocats, notaires, juristes d'entreprise, administration, institutions internationales, etc.). Les métiers envisagés

sont parfois mentionnés de manière générale et/ou identique (master *Droit des affaires*, *Droit de l'entreprise* et *Droit bancaire et financier*, *Droit européen et Droit public*), parfois en marge du secteur socio-professionnel naturel de rattachement (notariat pour les masters *Droit public* et *Droit de l'entreprise*). Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont peu lisibles pour la licence, et de qualité souvent inégale en master, lorsqu'elles sont fournies.

S'agissant du positionnement des formations, l'adossement au milieu professionnel est naturellement plus marqué pour les formations en master, même si cette intégration est souvent insuffisamment décrite. Certaines formations bénéficient d'une bonne intégration puisqu'elles sont ouvertes en alternance (master *Droit social*) et/ou en formation continue (10 parcours à savoir quatre pour le master *Administration publique*, deux pour le master *Droit des affaires*, dont un commun avec le master *Droit de l'entreprise*, un dans le master *Justice, procès et procédures*, un dans le master *Droit public* et deux dans le master *Droit social*). Même si les données quantitatives ne permettent pas une analyse systématique de cette proportion, le taux de participation des professionnels aux enseignements est assez variable entre les différents parcours : s'il est assez bon pour certains (parcours *Stratégie industrielle* (40 %) et *Affaires publiques : concours de la haute fonction publique* (68 %) du master *Administration publique*, masters *Droit public des affaires* (40 %), *Droit des collectivités territoriales* (60 %)), il reste assez faible pour d'autres (masters *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*, *Droit pénal et sciences criminelles*, *Droit comparé*, master *Droit constitutionnel*). La participation des intervenants professionnels mériterait donc d'être renforcée pour certains parcours professionnels ou indifférenciés. En outre, on peut regretter qu'une réflexion globale ne soit pas menée au niveau de l'ensemble des formations à vocation professionnelle dans une perspective d'ouverture à l'alternance.

Les formations du champ *Droit* bénéficient d'une bonne coopération à l'international tant au niveau de la licence — avec des licences délocalisées (Bucarest, Buenos Aire et Le Caire) et de nombreuses conventions internationales facilitant la mobilité des étudiants — qu'en master (master délocalisés à Bucarest et au Caire, parcours délocalisés *Global Business Law and Governance* du master *Droit international* et *Droit patrimonial vietnamo-français* du master *Droit privé* délocalisé au Vietnam, lequel est peu renseigné). Pour le surplus, en master, l'ouverture à l'international se limite souvent à quelques mobilités entrantes et sortantes, à la possibilité de réaliser un stage à l'étranger et à la participation d'enseignants étrangers invités, à l'exception notamment des masters *Droit comparé*, *Droit international* et *Droit français-Droits étrangers* où l'ouverture internationale est nécessairement plus forte.

Sur le plan de l'organisation pédagogique, les formations du champ reposent classiquement sur une licence *Droit* qui peut être prolongée par l'entrée dans l'une des 20 mentions de master. L'offre de licence est riche avec une progression et une spécialisation des étudiants, grâce aux nombreuses options offertes. Le parcours classique est complété par des doubles licences permettant de répondre aux besoins du marché du travail et des licences intégrées, mais cette richesse nuit parfois à la lisibilité de l'offre. Ce cursus peut être complété par cinq masters à dominante droit public, sept à dominante droit privé et huit masters transversaux. En master, la logique de spécialisation progressive est majoritairement respectée avec un tronc commun d'enseignements complété d'enseignements optionnels en première année, permettant une spécialisation selon le parcours choisi en seconde année. Toutefois, il en va différemment pour les masters *Droit des affaires* — avec cinq parcours en première année et quatorze pour la seconde — et *Droit français-Droits étrangers* avec également cinq parcours binationaux en première année et un parcours *Juriste international* (ou *Juriste plurinational* selon les documents) en seconde.

Au titre des modalités d'enseignement, pour la licence, des aménagements sont prévus pour les salariés — même si un programme spécifique à la formation continue a été arrêté — ainsi que pour les étudiants en situation de handicap ou sportifs. Rien n'est cependant mentionné pour les étudiants en master. La formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE) sans que les effectifs puissent être appréciés. L'enseignement à distance est possible par le biais du Centre audio-visuel d'études juridiques - CAVEJ en licence et pour certains masters en première année (mentions *Droit des affaires*, *Droit privé* et *Droit public*) avec trois parcours en création en seconde année (*Juriste d'affaires* commun aux masters *Droit des affaires* et *Droit de l'entreprise*, *Droit public approfondi* pour le master *Droit public* et *Droit privé approfondi* pour le master *Droit privé*).

Les éléments de professionnalisation sont plus limités en licence qu'en master. Un pôle insertion professionnelle accompagne les étudiants dans la recherche du stage et l'élaboration du projet professionnel. Depuis 2016, le stage en licence avec rédaction d'un rapport peut donner lieu à une bonification. En master, la place de la professionnalisation est logiquement plus significative, même si elle est variable selon les parcours en seconde année, et que la proportion des enseignements professionnalisants est souvent impossible à évaluer, faute d'informations. Elle donne lieu à un stage (à l'exception du parcours indifférencié du master *Droit constitutionnel*) ou à une alternance (master *Droit social*), à des enseignements spécifiques (master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*), à des concours de plaidoiries (concours Georges Vedel et concours européen des Droits de l'Homme René Cassin pour le parcours *Contentieux public* du master *Droit public*, concours Claude Lombois pour le master *Droit pénal et sciences criminelles*) ou encore à des rencontres avec

les professionnels du secteur socio-professionnel (petits déjeuners de l'immobilier co-organisés avec la troisième chambre civile de la Cour de cassation pour le parcours *Droit immobilier* commun aux master *Droit public* et *Droit privé*).

S'agissant de la recherche, les liens sont forcément ténus en licence à l'exception des enseignements dispensés par les enseignants-chercheurs. Ils sont plus développés en master du fait de l'adossement de chaque formation à un laboratoire de recherche, sans que les formations soient pour autant systématiquement rattachées à un axe de recherche desdites équipes. Les parcours indifférenciés ou à vocation recherche offrent la possibilité de rédiger un mémoire de recherche, sans qu'y soient pour autant adossés des enseignements méthodologiques.

Les outils numériques interactifs sont utilement développés en licence (*Massive Online Open Course* - MOOC, ressources pédagogiques numériques, formations hybrides, etc.). Les étudiants bénéficient d'un espace numérique de travail (ENT) interactif. En revanche, la place du numérique et des modalités pédagogiques innovantes est peu renseignée en master — à l'exception de quelques innovations mentionnées pour le master *Droit des affaires* —, alors que leur utilisation devrait pourtant faire partie intégrante de la formation, tout particulièrement pour le master *Droit du numérique*.

De manière générale, la place de l'international est solide. Dès la licence, les langues proposées sont nombreuses, y compris des langues anciennes (grec, latin, hittite), et les enseignements sont utilement dispensés par groupes de niveau. S'y ajoutent les cinq parcours de la licence *Droit à mobilité intégrée*. En master, l'internationalisation est plus variable, même si elle est souvent peu renseignée, à l'exception, et logiquement, des masters *Droit international*, *Droit européen*, *Droit comparé* et *Droit français-Droits étrangers*. Les enseignements de certains parcours sont intégralement dispensés en anglais (parcours *Global Business Law and Governance* du master *Droit international* et *Droit anglais et nord-américain des affaires* commun aux masters *Droit international* et *Droit des affaires*). On peut néanmoins regretter l'absence d'enseignement linguistique pour le master *Droit constitutionnel* au regard de son orientation en droit comparé.

En termes de pilotage des formations, les modalités principales sont présentées pour la licence contrairement aux masters. En licence, la constitution, le rôle et les modalités de réunion des différents jurys sont précisés. Les modalités d'évaluation, les règles de délivrance des ECTS (*European Credit Transfer System*) sont définis et connus des étudiants. Le dossier mentionne que les conseils de perfectionnement sont remplacés par des réunions de conseils de département ou de sections auxquelles s'ajoutent les réunions des équipes pédagogiques très solides, dont la notoriété des membres est souvent reconnue nationalement, sans mention d'une éventuelle intégration des étudiants et des professionnels extérieurs. Au niveau master, les modalités de pilotage sont rarement renseignées, à l'exception de l'existence d'un conseil de perfectionnement pour les deux parcours professionnels du master *Droit social* réunissant des universitaires et des praticiens, sans que toutefois, les modalités, les contenus et les résultats ne soient précisés. L'établissement s'étant doté de conseils de perfectionnement, composés d'enseignants, d'étudiants et de représentants du monde socio-professionnels, on ne peut que regretter que les résultats n'en aient pas été communiqués.

L'évaluation des enseignements par les étudiants reste souvent informelle et orientée sur le volontariat de l'enseignant, sans que les résultats n'en soient communiqués. En licence, à la rentrée 2017-2018, une évaluation systématique et anonyme des enseignements magistraux et des travaux dirigés (programme LIEDS) est prévue. En outre, le dispositif expérimental d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE), géré par l'Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE), sera également généralisé à la même date.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques. Pourtant, une variation peut être constatée quant aux seuils d'obtention des mentions pour des formations de niveau identique mais pour des parcours différents, non seulement en licence mais aussi en master (master *Justice, procès et procédures*/masters *Droit pénal et sciences criminelles* et *Droit privé*). En outre, les modalités de suivi d'acquisition des compétences et l'usage du portefeuille de compétences ne sont pas explicités.

La formation en licence bénéficie d'un excellent dispositif d'aide à la réussite, précurseur par rapport aux orientations à venir (cours de remise à niveau, enseignements méthodologiques, enseignant-référent pour chaque étudiant, tutorat), permettant un réel suivi de l'acquisition des compétences et des connaissances, même si l'on peut regretter que les résultats de ces dispositifs ne soient pas suffisamment valorisés en termes de réussite.

Concernant les résultats des formations, en licence, les effectifs sont élevés avec une légère baisse constatée sur trois ans, sans qu'elle soit toutefois analysée. Le taux de réussite en première année et la poursuite en master sont corrects. Pour les masters, le dossier, peu renseigné, contient toutefois quelques éléments relatifs à la bonne attractivité de certaines formations (master *Droit des affaires* et *Droit fiscal* avec 700 dossiers pour 40 places disponibles) et à l'insertion professionnelle (parcours *Droit financier* du master *Droit bancaire et*

financier, master Droit international). Cependant, globalement, les données lacunaires ne permettent pas d'apporter une appréciation globale sur l'évolution des effectifs par mention, les taux de réussite, le suivi des diplômés, leur insertion professionnelle et la poursuite d'études.

Pourtant, les données globales de l'ORIVE figurant dans le rapport d'autoévaluation 2017, font état d'un taux moyen de réussite satisfaisant en première année de licence pour la période 2010-2011 et 2015-2016 (50,16 %), même si une baisse, non expliquée, en dépit des dispositifs d'aide à la réussite, est à noter pour l'année 2015-2016 (39 %). Pour l'année 2016, les effectifs de master étaient élevés (3 581 inscriptions pédagogiques). L'étude, assez précise et détaillée, réalisée auprès des diplômés de master en droit et sciences politiques, fait état de résultats satisfaisants. Le taux de poursuite d'études entre 2013-2014 et 2015-2016 oscille entre 29 % et 48 %, avec un taux d'emploi global de 64 %, dont 34 % en contrat à durée indéterminée, 14 % sont fonctionnaires et 22 % exercent une profession libérale et indépendante, pour un salaire net mensuel médian de 2200 euros, 27 % des diplômés ont trouvé leur emploi après un stage ou un contrat en alternance. Si ces résultats globaux sont satisfaisants, on peut regretter l'absence de ventilation par master, et par parcours pour analyser le devenir des diplômés. Alors que l'établissement est doté d'un observatoire des résultats, les formations ne semblent pas s'être appropriées les résultats de l'enquête relative à l'insertion professionnelle réalisée par l'ORIVE, afin d'en réaliser une analyse quantitative et qualitative par mention, et au sein de chaque parcours, alors que ces données pourraient judicieusement être utilisées comme indicateurs d'attractivité, d'activité et de pilotage des formations.

En second lieu, pour le champ *Administration économique et social*, la finalité des formations est précisément affichée. L'offre est cohérente avec une bonne articulation et une bonne progressivité entre la licence et le master, sans qu'elle soit toutefois suffisamment explicitée. La finalité professionnalisante en est un atout majeur : elle est opportunément marquée, dès la licence, et se traduit par six parcours en seconde année de master à dominante professionnelle et un parcours — *Chargés d'études économiques et sociales* (CEES) permettant une poursuite d'études en doctorat. Les objectifs, les compétences et les connaissances attendues sont explicités et les débouchés professionnels sont en adéquation.

S'agissant du positionnement des formations, celles-ci s'intègrent clairement dans l'offre de l'établissement et sont, au demeurant, en étroite relation avec différentes UFR (économie, histoire et sociologie), du fait d'une pluridisciplinarité très marquée, sans que leur positionnement national et régional ne soit pour autant précisé. La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche avec l'intervention d'enseignants-chercheurs relevant de six équipes de recherche et d'un bon ancrage dans le milieu socio-professionnel avec des partenariats forts (l'Association nationale des directeurs des ressources humaines - ANDRH, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - LICRA et la Fédération nationale de la mutualité française - FNMF) essentiellement pour le master et d'une bonne mobilité à l'internationale, avec des conventions établies (Université de Pondichéry en Inde).

On regrettera toutefois, d'une part l'absence de connexité explicitée entre la formation et la recherche, notamment pour le master, d'autre part une ouverture à l'international peu marquée (parcours *Développement des compétences et formations en Europe* (DCFE) du master qui affiche pourtant une dimension européenne), à l'exception de deux parcours *Gestion, stratégie des ressources humaines* (GSRH) et *Ergonomie, organisation et espace du travail* (EOET). Plus spécifiquement, on relèvera l'absence de relation avec les acteurs de l'environnement économique et social pour la licence, au regard de l'objectif de professionnalisation affiché.

Sur le plan de l'organisation pédagogique des formations, l'offre est cohérente, avec une spécialisation progressive bien pensée dès la deuxième année de licence, avec deux options proposées, jusqu'au master, avec un tronc commun d'enseignements en première année (64 %) et des enseignements optionnels (36 %) permettant une spécialisation au sein de l'un des sept parcours proposés en seconde année, conformément aux objectifs de forte professionnalisation affichés, avec des enseignements spécialement liés à l'insertion professionnelle. Des aménagements spécifiques *a minima* sont prévus en licence pour les étudiants en situation particulière, sans qu'aucun dispositif ne soit mentionné pour le master. En dépit d'un bon adossement aux centres de recherche, la formation à et par la recherche reste peu perceptible en licence et assez faible en master (rédaction d'un mémoire de recherche pour les parcours indifférenciés ou recherche sans aucun enseignement méthodologique). Les modalités et les outils pédagogiques sont adaptés à l'objectif de professionnalisation, même si une meilleure valorisation du stage de licence pourrait être envisagée. L'usage du numérique et de pratiques pédagogiques innovantes sont importants en licence, sans que la pertinence puisse en être appréciée, faute d'éléments probants dans le dossier.

La formation bénéficie d'une ouverture à l'international avec notamment une mobilité entrante et sortante au titre des programmes Erasmus (*European Action Scheme for the Mobility of University Students*) et CREPUQ (Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec) en licence et en première année de master, mais elle est plus faible en seconde année de master, à l'exception du parcours *Anticipation et gestion de l'emploi et des compétences* (stage à l'étranger et/ou séjour dans une université étrangère). S'y

ajoute un enseignement linguistique obligatoire tout au long du cursus jusqu'à la première année de master, sans que la place en soit toutefois précisée en seconde année.

Le pilotage des formations est assuré par des équipes pédagogiques — dont la pluridisciplinarité est en adéquation avec les objectifs scientifiques — composées d'enseignants-chercheurs (avec une répartition nettement déséquilibrée entre les professeurs et les maîtres de conférences en licence) et de professionnels (40 % en licence et entre 50 % et 80% selon les parcours de master en seconde année). Il reste néanmoins trop peu formalisé (comité de perfectionnement, procédures d'autoévaluation), avec une participation souvent informelle des étudiants, même si l'on peut relever l'implication active de l'association étudiante « ADIPS ». Les modalités d'évaluation — à la fois classiques et innovantes — sont portées à la connaissance des étudiants, sans que le suivi des compétences ne soit pour autant assuré par un portefeuille de compétences et/ou un livret de l'étudiant. La formation en licence bénéficie d'un excellent dispositif d'aide à la réussite, précurseur par rapport aux orientations à venir (cours de remise à niveau, enseignements méthodologiques, enseignant-référent pour chaque étudiant, tutorat sur une amplitude horaire notable), permettant un réel suivi de l'acquisition des compétences et des connaissances, même si l'on peut regretter que les résultats de ces dispositifs ne soient pas suffisamment valorisés en termes de réussite.

Enfin, s'agissant des résultats des formations, même si l'établissement est doté d'un Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE), l'opportunité d'en faire des indicateurs d'activité et de pilotage pour en vérifier l'attractivité et la fidélisation n'a pas été saisie. Le suivi des formations est assez disparate. En licence, outre l'attractivité, les taux de réussite communiqués pour les seules deux premières années sont très corrects (50 % en première année et 80 % en deuxième année), avec un faible taux d'abandon (7 %), et un taux de poursuite d'études affiché de 28 %. En revanche, aucune analyse qualitative et quantitative n'est faite pour le master, et plus spécifiquement pour les différents parcours.

POINTS D'ATTENTION

De manière générale, les dossiers simplifiés de masters, composés pour l'essentiel de l'architecture de l'offre de formation (AOF) gagneraient à être plus détaillés, notamment s'agissant des informations relatives au devenir des diplômés tant dans le champ *Droit* que dans celui d'*Administration économique et sociale*.

De manière spécifique, la lisibilité de l'architecture de l'offre de formation du champ *Droit* gagnerait certainement à être améliorée tant en termes de structure que de dénomination.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Ci-dessous les fiches d'évaluation des formations suivantes :

Champ Droit

- Licence Droit
- Master Administration publique
- Master Droit
- Master Droit bancaire et financier
- Master Droit comparé
- Master Droit constitutionnel
- Master Droit de l'entreprise
- Master Droit de l'environnement et de l'urbanisme
- Master Droit des affaires
- Master Droit des collectivités territoriales
- Master Droit du numérique
- Master Droit européen
- Master Droit fiscal
- Master Droit français - droits étrangers
- Master Droit international
- Master Droit pénal et sciences criminelles
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Droit public des affaires

- Master Droit social
- Master Justice, procès et procédures

Champ Administration économique et sociale

- Licence Administration économique et sociale
- Master Administration économique et sociale



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE DROIT

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Droit* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (École de droit de la Sorbonne) constitue une formation généraliste en trois ans, permettant aux étudiants d'appréhender progressivement toutes les branches du droit public et privé. Des doubles licences permettent, en outre, aux étudiants qui le souhaitent de combiner des études de droit et l'étude d'une autre discipline : double licence *Droit - Économie* / double licence *Droit - Gestion* / double licence *Droit - Géographie et aménagement* / double licence *Droit - Histoire de l'art et archéologie* / double licence *Droit - Histoire* / double licence *Droit - Philosophie* / double licence *Droit - Science politique*. Sont également possibles des licences délocalisées : licence *Droit*, Collège franco-roumain (Bucarest) / Institut de droit international des affaires (Le Caire) / Antenne à l'*Universidad del Salvador* (Buenos Aires). Enfin, sont présentes des licences intégrées (doubles diplômes menant aux masters dans deux pays différents) : licence *Droit français-allemand* / licence *Droit français-américain* / licence *Droit français-anglais* / licence *Droit français-espagnol* / licence *Droit français-italien* et une licence *Droit* en coopération avec l'École supérieure de commerce de Paris. Cette offre est complétée par les licences proposées par le Centre audiovisuel d'études juridiques qui comprend, outre la licence en droit classique, deux parcours délocalisés : licence en droit parcours *Gabon* et licence en droit parcours *Togo*. La formation est assurée en présentiel et à distance.

ANALYSE

Finalité
<p>Les connaissances attendues sont clairement exposées. La formation permet de les acquérir et permet de développer les compétences nécessaires à une poursuite d'études (ce qui est généralement le cas) ou un emploi. Tant les objectifs du parcours licence que ceux des doubles parcours sont explicités (site internet de l'Université, suppléments aux diplômes).</p> <p>Les métiers et poursuites d'études sont renseignés et correspondent à la formation. Ils sont portés à la connaissance des étudiants via le site internet et divers événements (journées portes ouvertes ; salons ; forum des métiers ; etc.).</p> <p>Des licences délocalisées (Bucarest, le Caire, Buenos Aire) sont organisées. L'École de droit de la Sorbonne est le chef de file des trois antennes (direction du <i>consortium</i> d'appui du Collège franco-roumain, accord de</p>

coopération renouvelé en 2016, collaboration avec l'Institut de droit international des affaires situé au Caire). Les objectifs de ces formations, placées sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs, sont comparables à ceux de la formation délivrée par l'École de droit.

Positionnement dans l'environnement

L'École de droit de la Sorbonne occupe une place importante dans l'offre de formation de l'Université tant au regard de ses effectifs qu'au regard des parcours, très divers, organisés. En effet, elle propose, en plus du parcours classique de licence en droit, des doubles licences, des licences délocalisées, des licences intégrées, et une licence en droit en coopération avec l'École supérieure de commerce de Paris. Des licences sont aussi proposées dans le cadre de l'enseignement à distance par le biais du Centre audiovisuel d'études juridiques (le CAVEJ présente la particularité d'accueillir les étudiants qui suivent à distance la préparation de la licence ou du master en droit), outre une préparation au magistère Droit des activités économiques, un certificat d'humanités juridiques.

De nombreuses coopérations académiques existent avec des institutions étrangères et françaises (des classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE, des grandes écoles).

L'environnement socio-économique et ses interactions avec la formation sont gérés par une direction « partenariat entreprises et insertion professionnelle » à l'Université et un pôle « insertion professionnelle » au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) École de droit. Ceci permet d'offrir des stages aux étudiants (deuxième année de licence - L2 et troisième année de licence - L3 notamment). L'École de droit de la Sorbonne a opportunément développé des liens avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris et l'École de formation professionnelle des barreaux de la cour d'appel de Paris sous la forme d'une convention de partenariat.

De nombreux partenariats avec des établissements étrangers peuvent être soulignés (Columbia University - New York ; programme développé par l'alliance d'universités européennes Europaeum ; European University Association ; United Nation Academic Impact). Par ailleurs, de nombreux accords de mobilité sont signés (avec une diversification des modes d'internationalisation de l'enseignement supérieur). Les accords, pour l'essentiel, prévoient une mobilité des enseignants, des étudiants et du personnel. Il existe aussi des coopérations dans le cadre de chaires internationales. La coopération à l'international est incontestablement un point fort.

Organisation pédagogique

La maquette de la licence Droit permet d'apprécier la progressivité de l'apprentissage et la spécialisation des étudiants. Les enseignements sont, d'une manière générale, cohérents par rapport aux objectifs visés. Toutefois, le tableau des unités d'enseignement (UE) manque de clarté.

Les étudiants se voient en outre offrir la possibilité de diversifier leur parcours (doubles licences, etc.) ou de le personnaliser (nombreuses options offertes). Des compétences additionnelles sont proposées.

Il est prévu des adaptations pour les personnes salariées, même si un programme spécifique à la formation continue a dû être arrêté, faute d'inscrits en nombre suffisant. L'absence de réponse aux publics souhaitant s'inscrire dans ce cadre de formation continue est regrettable.

Les contraintes particulières sont manifestement prises en considération : handicap (aménagement des conditions d'examen et des conditions d'études), salariés (charte spécifique), sportifs (unité d'enseignement de formation aux activités physiques et sportives - UEFAPS).

Les problématiques de l'enseignement à distance sont appréhendées via le CAVEJ : cours numériques, plateforme dédiée, tutorat, cours audio, etc.

Les éléments de professionnalisation ou de connaissance de l'environnement professionnel sont peu développés s'agissant d'éventuels modules de connaissance de l'entreprise. Toutefois, les stages sont intégrés au cursus de licence depuis 2016 (bonification possible sous réserve de la rédaction d'un rapport). Un pôle « insertion professionnelle » accompagne les étudiants dans la recherche du stage et l'élaboration du projet professionnel. Une convention de stage est formalisée. Des événements visant à présenter les métiers sont organisés (événement « Objectif emploi » notamment).

Il existe peu de liens avec le monde de la recherche. Certes, les enseignants-chercheurs assurent l'essentiel des

enseignements. Toutefois, les liens sont quasi inexistant avec l'activité de recherche.

Il doit être utilement constaté l'utilisation d'outils numériques interactifs. L'École de droit de la Sorbonne peut compter sur un centre audiovisuel d'études juridiques. Des MOOC (Massive Online Open Course) sont réalisés, ainsi que des ressources pédagogiques numériques, des formations hybrides, etc. Un espace pédagogique interactif est également proposé aux étudiants.

Les langues proposées sont très nombreuses et comprennent des langues anciennes. Les enseignements sont dispensés sous forme de travaux dirigés, par groupes de niveaux. D'une manière générale, l'ouverture à l'international est certaine (mobilité entrante et sortante, acquisition de crédits européens, etc.)

La formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE), par la validation des acquis professionnels (VAP) et par la validation des études supérieures (VES) sans toutefois qu'il soit possible de chiffrer les candidatures et les dossiers validés.

Pilotage

Les modalités principales du pilotage sont présentées et, le plus souvent, explicitées.

La constitution, le rôle, et les modalités de réunion des différents jurys sont définis et connus des étudiants (règlement des contrôles de connaissances). Dans la plupart des cas, les réunions de conseil de département, de section ou de l'École de droit de la Sorbonne font office de conseil de perfectionnement. L'équipe pédagogique de chaque filière ou parcours se réunit toutefois régulièrement. L'absence de compte-rendu est regrettable.

Les modalités d'évaluation des étudiants et les règles de délivrance des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) et du diplôme sont connues des étudiants. Les règles de validation des compétences sont établies et portées à la connaissance des étudiants (via le site de l'Université).

Peu d'intervenants professionnels dispensent des enseignements dans la licence en droit. D'ailleurs, seule une liste d'enseignants-chercheurs est communiquée sans qu'il soit possible de cerner le profil des vacataires (excepté par l'enseignement dispensé). Le nombre d'intervenants extérieurs est impossible à évaluer.

Jusqu'ici, l'évaluation des enseignements par les étudiants se faisait parcours par parcours et, sur le mode du volontariat, enseignant par enseignant. Elle n'était donc ni généralisée, ni obligatoire. Avec le programme LiEDS à compter de 2017-2018, l'École de droit de la Sorbonne souhaite mettre en place une évaluation systématique et anonyme de tous les enseignements (enseignements en travaux dirigés et cours magistraux). Ceci n'est toujours pas le cas à l'heure actuelle.

Toutefois, il n'est pas fait état de modalités spécifiques de suivi des compétences, type portefeuille de compétences par exemple. Ce type d'outil ne sera mis en place que dans les années ultérieures. De plus, les compétences acquises ne figurent pas forcément dans l'annexe descriptive ou le supplément au diplôme.

Parmi les dispositifs d'aide à la réussite évoqués, on relève une semaine d'intégration pour les étudiants étrangers, une pré-rentree, une intégration de modules dans les maquettes, un suivi individuel, des tuteurs qui tiennent des permanences, des réorientations envisagées sous conditions.

Résultats constatés

Un suivi des effectifs est assuré au sein des différents services administratifs. En première année de licence (L1), on constate une baisse des effectifs sur les trois dernières années : 1603 étudiants en 2014-2015, 1562 en 2015-2016 et 1490 en 2016-2017.

Un Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE) est créé afin d'analyser chaque année le recrutement et l'attractivité de la formation. Le suivi des étudiants, de leur entrée en formation jusqu'à leur insertion professionnelle, est ainsi assuré (via des enquêtes notamment). Par ailleurs, la Direction des relations internationales de l'Université ainsi que celle de la Direction extérieure de l'École de Droit analysent chaque année le flux d'étudiants étrangers.

Les taux de réussite et de poursuite d'études, ainsi que les taux d'insertion professionnelle, sont connus et sont globalement honorables. S'agissant des étudiants inscrits en L1 admis à s'inscrire en L2 même partiellement, ils étaient 795 en 2014-2015 et 817 en 2015-2016. Le tableau récapitulatif de l'insertion et de la poursuite d'études

mentionne le nombre de diplômés de la L3 entrant en niveau master : ces étudiants étaient 646 en 2013-2014, 615 en 2014-2015 et 557 en 2015-2016.

Le tableau récapitulatif des effectifs permet de constater une baisse progressive des inscrits pédagogiques depuis trois ans. Le nombre de diplômés de L3 entrant en niveau master est également en baisse. Ceci est paradoxal si l'on s'arrête à l'information donnée selon laquelle les demandes sur Admission Post-Bac (APB) se montent chaque année à plus de 20 000, face à un nombre, pour primo-entrants par cette voie, de quelques 700 places disponibles. Il est regrettable que ces baisses ne soient pas expliquées. Les profils des étudiants recrutés ne sont pas précisés.

Cette tendance se trouve confirmée également pour la licence en droit à distance, la filière Droits français-étrangers (parcours Droits français et anglais, parcours Droits français et américain, parcours Droits français et espagnol). Les effectifs sont stables pour la filière Droits français-étrangers, parcours Droits français et allemand et en augmentation pour la filière Droits français-étrangers, parcours Droits français et italien. Ces filières ne visent toutefois qu'une faible proportion des étudiants de l'École de droit.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Internationalisation de la formation (place des langues, diplômes délocalisés, doubles diplômes, *etc.*).
- Multiplicité des parcours et options proposés aux étudiants de licence, dans un objectif de spécialisation.
- Appui important du Centre audiovisuel d'études juridiques (CAVEJ) et place du numérique et d'autres innovations pédagogiques.

Principaux points faibles :

- Suppression du programme spécifique à la formation continue.
- Évaluation des formations par les étudiants non généralisée et non obligatoire.
- Adossement à la recherche non suffisamment développé.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation de licence *Droit* proposée par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (École de droit de la Sorbonne) présente d'indéniables qualités. Elle permet aux étudiants une maîtrise des fondamentaux juridiques en parfaite cohérence avec les objectifs annoncés. Une offre diversifiée de doubles licences renforce la qualité du parcours. Un réseau de partenariats nationaux et internationaux est développé, la qualité de la coopération à l'international est, à ce propos, à souligner (licences délocalisées et licences intégrées notamment). La place du numérique et, plus globalement, celle faite aux innovations pédagogiques sont importantes (cours numériques, tutorat pédagogique, plateforme numérique, *etc.*). Les perspectives d'évolution sont plutôt positives car la nouvelle maquette valorise l'existant et consacre des améliorations, en particulier, le renforcement d'une offre d'accompagnement personnalisée. Il est toutefois dommage que l'adossement à la recherche ne soit pas suffisamment développé même si ce n'est généralement pas la priorité des licences. Il convient également de déplorer l'arrêt du programme spécifique à la formation continue, faute d'effectifs suffisants, bien qu'il semble qu'une réadaptation de ce programme pour les étudiants en alternance soit en cours d'analyse.

Un projet à venir (programme LIEDS) envisage des nouveautés intéressantes : par exemple, l'intégration d'un module visant à donner aux étudiants des outils de méthodologie sur des types d'épreuves habituellement mis au second plan dans le cursus classique : fiches de lecture, comptes rendus de procès, consultations pratiques, *etc.*



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Administration publique* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se déroule sur deux années. La première année (M1) est intitulée *Administration publique*. La seconde année (M2) se décompose en quatre parcours à vocation essentiellement professionnelle : *Administration et gestion publique*, *Affaires publiques – concours de la haute fonction publique*, *Stratégies industrielles et politiques publiques de défense* et *Gouvernance et administration européennes*. Ce dernier est une formation binationale, offerte en partenariat avec des universités allemandes et se déroule sur deux années. La formation est adossée à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS). La formation a lieu principalement à Paris en présentiel.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont très larges et diversifiés puisqu'ils épousent la diversité des quatre parcours.

Le parcours *Administration et gestion publique* vise tous les métiers d'encadrement, d'expertise et de l'évaluation dans le secteur public ou para-public, ce qui paraît cohérent mais sans doute un peu large au regard des enseignements proposés.

Le parcours *Affaires publiques – concours de la haute fonction publique* est une préparation aux concours de la haute fonction publique et vise tous les secteurs allant de la santé à l'Union européenne en passant par la sécurité sociale et les collectivités locales, ce qui semble vaste eu égard aux enseignements présents dans les

maquettes.

Le parcours *Gouvernance et administration européennes* s'adresse à des fonctionnaires français, allemands ou d'autres États mais les débouchés proposés se situent clairement en droit interne.

Le parcours *Stratégies industrielles et politiques publiques de défense* a vocation à former des cadres civils et militaires de haut niveau du Ministère de la Défense. Les débouchés correspondent aux enseignements présentés dans les maquettes.

Il est cependant intéressant de signaler que la formation permet l'accès d'étudiants venant de sciences économiques ou de gestion, ce qui est pertinent.

Positionnement dans l'environnement

La formation est adossée au département Sorbonne de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et à l'Institut des sciences juridiques et philosophique de la Sorbonne (ISJPS). On ne dispose pas d'informations précises sur la nature des liens entre la formation et ces instituts. On note aussi avec satisfaction que les quatre parcours intègrent dans les enseignements offerts des intervenants issus du monde professionnel (dont 68 % pour le parcours *Affaires publiques – concours de la haute fonction publique* ; 40 % pour le parcours *Stratégies industrielles et politiques publiques de défense*). Pour le parcours *Stratégies industrielles et politiques publiques de défense*, des conventions ont été établies avec des grands groupes d'entreprises (*European Aeronautic Defence and Space company* – EADS devenu Airbus Group, Thalès), ce qui est positif.

Par ailleurs, la majorité de ces parcours (trois parcours sur quatre) est en lien avec de grandes écoles françaises (École normale supérieure - ENS et École nationale d'administration - ENA) ou des établissements étrangers prestigieux (notamment la *Humboldt-Universität zu Berlin*). Les parcours *Affaires publiques – concours de la haute fonction publique* et *Gouvernance et administrations européennes* accueillent de nombreux étudiants étrangers.

Organisation pédagogique

On appréciera aussi le fait que le parcours *Administration et gestion publique* soit ouvert à un public de salariés, via le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE), sans que les informations nécessaires soient mises à disposition pour juger de son efficacité, et qu'il offre aux étudiants un stage obligatoire d'au moins trois mois.

Les liens entre le parcours *Affaires publiques – concours de la haute fonction publique* et les centres de préparation sont cités mais pas expliqués.

Pour le parcours *Gouvernance et administration européennes*, la formation est organisée sur deux années, ce qui est satisfaisant pour des étudiants qui ont souvent le statut de fonctionnaire. Existe aussi une période de stage, de deux mois, qui peut paraître un peu courte à ce niveau.

Le parcours *Stratégies industrielles et politiques publiques de défense* est ouvert à la formation continue, ce qui est là encore satisfaisant.

Le dossier ne présente pas les éléments nécessaires pour apprécier la qualité de la progressivité des spécialisations construite dans ce master.

Les seules informations mis à disposition sur la maquette des enseignements sont présentes dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), bien rédigée mais il est regrettable qu'elle ne concerne que deux parcours : *Stratégies industrielles et politiques publiques de défense* et *Affaires publiques – concours de la haute fonction publique*. Elles sont donc insuffisantes pour permettre d'apprécier les modalités d'enseignement mises en place. Par un manque d'informations, il est difficile de pouvoir juger les éventuelles places accordées aux innovations pédagogiques et au numérique.

Pilotage
<p>La formation est assurée par une vingtaine d’enseignants spécialisés pour les matières de droit public, de droit européen, de droit de la défense ainsi que par des professionnels des secteurs concernés, ce qui est satisfaisant. Cependant, le manque d’informations sur les outils de pilotage (comité de perfectionnement et dispositif d’accompagnement) ne permet pas une réelle évaluation.</p>
Résultats constatés
<p>Il n’y a que peu d’indications chiffrées dans le dossier sur les admissions, les effectifs et les réussites aux examens. On trouve dans la fiche du RNCP des chiffres globaux sur des inscriptions à des concours : près de 80 étudiants ont passé des concours : ENA, administrateur territorial, concours des assemblées ou concours dans les administrations sociales. Près de 72 ont été admissibles, ce qui peut apparaître comme un ratio remarquable, 45 ont été admis de façon définitive. Ces chiffres sont à relever et attestent de l’efficacité du parcours Affaires publiques – concours de la haute fonction publique.</p>

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Résultats remarquables pour les réussites aux concours.
- Parcours diversifiés en M2 professionnel.
- Bons partenariats bien en phase avec les différents parcours proposés.

Principal point faible :

- Manque d’informations dans le dossier ne permettant pas d’évaluer le pilotage de la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il conviendrait de consolider les enseignements dans la maquette du parcours *Affaires publiques – concours de la haute fonction publique* afin de répondre à tous les objectifs affichés dans le dossier.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de master *Droit* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se décompose en une première année de master (M1) et une seconde année de master (M2), divisée en trois parcours : *Droit du tourisme* (parcours professionnel), *Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale* (parcours indifférencié). La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mentionne également un parcours *Droit du sport*.

À l'issue de cette formation, les étudiants peuvent exercer une large palette de métiers, dans des emplois de catégorie supérieure (juriste d'entreprise, d'administration ou d'association ou au sein de cabinet de conseil ou d'avocats ; cadre dans les organisations internationales communautaires et étatiques ou dans les agences sanitaires, les établissements sanitaires et médico-sociaux ; concours de l'École des hautes études en santé publique - EHESP et de l'École nationale de la magistrature - ENM). Les formations se déroulent à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sur le site du Panthéon situé dans le cinquième arrondissement de Paris.

ANALYSE

Finalité
<p>L'objectif clairement affiché est la formation des étudiants juristes à l'ensemble des règles juridiques nationales applicables dans le secteur du tourisme et dans celui de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale, ainsi que l'articulation entre les règles juridiques et les normes techniques et scientifiques, dans le domaine de la biologie notamment. La finalité est ainsi de former les différents juristes d'entreprise et d'administration, d'institutions et de cabinets de conseils ou d'avocats dans le domaine du droit du tourisme ou pour les différentes organisations internationales, communautaires ou étatiques compétentes en matière sanitaire, alimentaire et environnementale (que l'on songe aux agences sanitaires, aux établissements sanitaires et médico-sociaux, à l'École des hautes études en santé publique - EHESP et à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - DGCCRF).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation, ou plus exactement ses trois parcours de spécialisation proposés lors de sa seconde année (M2), est adossée à deux unités de recherche distinctes, ce qui traduit, le lien thématique et scientifique très diffus qui existe entre les deux parcours <i>Droit du tourisme</i> et <i>Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), et plus spécifiquement le centre Sorbonne études et recherches en droit de l'environnement, de l'aménagement, de l'urbanisme et du tourisme (SERDEAUT), spécialisé en droit de l'environnement, de l'aménagement, de l'urbanisme et du tourisme. - L'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS) qui est une unité mixte de recherche (UMR 8103) dont les recherches sont centrées sur l'administration publique. <p>Un dialogue constructif existe entre les deux parcours de la formation principalement évoqués dans le dossier (<i>Droit du tourisme</i> et <i>Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale</i>) et les institutions dans lesquelles sont destinés à être insérés les étudiants formés et cela notamment grâce à l'équipe pédagogique qui intègre des praticiens. Il convient à cet égard de noter que le parcours <i>Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale</i> bénéficie d'un partenariat, noué de façon conventionnelle, avec l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement AgroParisTech, permettant aux étudiants juristes de suivre des modules complémentaires et d'exercices de mise en situation professionnelle et perfectionnant ainsi le caractère immédiatement opérationnel des étudiants formés. Il importe de souligner également que le parcours <i>Droit du tourisme</i> bénéficie, depuis la création du master, d'un partenariat avec l'Organisation mondiale du tourisme et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les termes ne sont toutefois pas détaillés.</p>
Organisation pédagogique
<p>Les documents fournis donnent très peu d'indications sur le contenu précis des enseignements, ni même sur les méthodes pédagogiques employées, si ce n'est que l'articulation semble se faire, en deuxième année de master (M2), entre les enseignements magistraux et les mises en situation professionnelle. En M2 toujours, les enseignements délivrés par des praticiens sont plus importants si l'on se réfère à la présentation des équipes pédagogiques. Ces dernières apparaissent distinctes entre la première (M1) et la seconde année de master, et entre les parcours choisis (22 enseignants-chercheurs pour le M1, six pour le M2 parcours <i>Droit du tourisme</i>, renforcés de quatre professionnels ; 18 enseignants-chercheurs pour le M2 parcours <i>Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale</i>, renforcés de sept intervenants professionnels). S'agissant du parcours <i>Droit du sport</i>, seuls les cours sont connus à l'exclusion d'information relative à l'équipe pédagogique.</p> <p>Il est à noter que les parcours sont ouverts aux salariés en reprise d'études dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).</p>

Pilotage

Dans les documents fournis, peu d'indications sont données sur le pilotage des formations, ce qui rend l'expertise impossible sur ce point.

La formation est animée par des enseignants-chercheurs (relevant majoritairement de section 02 du Conseil national des universités - CNU, Droit public) appartenant au vivier local de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, mais également d'autres universités, mais aussi par des professionnels des branches et des institutions concernées par les thématiques de la formation.

Le manque d'indications ne permet donc pas de donner un avis sur les responsabilités pédagogiques, le fonctionnement des jurys et le conseil de perfectionnement. Les modalités de contrôle des connaissances explicitées sont classiques : les enseignements sont notés de 0 sur 20 (note minimale) à 20 sur 20 (note maximale).

Un semestre est validé quand la moyenne générale de 10 sur 20 est atteinte.

Le diplôme est délivré quand tous les semestres sont validés, séparément ou par compensation.

La mention (passable, assez bien, bien, très bien) prend pour référence la moyenne des deux derniers semestres : *Très bien* supérieure ou égale à 17 sur 20, *Bien* supérieure ou égale à 15 sur 20, *Assez bien* supérieure ou égale à 13 sur 20, *Passable* supérieure ou égale à 10 sur 20. Ces seuils de mention sont plus exigeants que dans d'autres formations de même niveau comme le master *Justice, procès et procédures* par exemple.

Résultats constatés

Le dossier, dans sa forme simplifiée, ne comprend aucune donnée chiffrée, aucun tableau de suivi, aucune statistique d'insertion professionnelle, etc. Il est donc impossible de se prononcer sur ces résultats.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Partenariats avec les acteurs institutionnels des différents domaines d'activités.
- Parcours originaux qui correspondent à des besoins socio-professionnels.

Principaux points faibles :

- Caractère artificiel du regroupement de ces trois parcours atypiques sous la même mention.
- Manque d'informations dans la version allégée du dossier empêchant d'évaluer certains aspects de la mention.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Droit bancaire et financier* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est une formation en deux ans, avec un tronc commun en première année - M1 (année d'ouverture permettant une pré-spécialisation), à forte dominante de droit bancaire et financier, résultant d'une mutualisation des cours du M1 *Droit des affaires* avec options possibles d'enseignements plus spécifiques à la matière. Il s'ouvre sur trois parcours spécialisés en deuxième année de master (M2) : *Droit financier* (commun avec la mention *Droit des affaires*), *Droit bancaire et financier* (commun avec la mention *Droit des affaires*), *Droit et fiscalité de l'entreprise* (commun avec les mentions *Droit fiscal*, *Droit des affaires*, *Droit de l'entreprise*).

La formation est adossée au Département Sorbonne, affaires et finances de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). Elle se déroule à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en présentiel.

A l'issue de cette formation, les étudiants peuvent exercer de nombreux métiers, dans des emplois de catégorie supérieure.

ANALYSE

Finalité

D'après les seuls documents fournis (fiche de l'architecture de l'offre de formation - AOF, annexe descriptive au diplôme - ADD et fiche du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP) à l'appui de la présente expertise, le master *Droit bancaire et financier* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne remplit bien un triple

objectif pédagogique, scientifique et professionnel, afin d'offrir une formation de haut niveau dans tous les champs du droit bancaire et financier, et il apparaît en cela satisfaisant.

Ainsi, grâce à la richesse des ressources internes de l'établissement, ainsi que l'implication dans l'enseignement des représentants d'institutions accueillant toutes les compétences du droit bancaire et financier (Autorité des marchés financiers - AMF, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR, banques), la mention vise à préparer à toutes les professions du droit bancaire et financier (avocats, juristes de banque ou de salle des marchés, ingénieurs financiers en banque privée, ingénieurs en gestion de patrimoine) avec un fort taux d'insertion professionnelle en adéquation avec les demandes du marché.

L'idée défendue est tout à la fois la configuration de la formation, de ses spécialités et de ses parcours en fonction des demandes du marché professionnel mais également la possibilité d'offrir aux étudiants, dans tous ces champs et sous-champs disciplinaires, la possibilité de poursuivre à la suite de ce master une recherche doctorale adaptée et soutenue par le fort potentiel d'encadrement offert par les enseignants-chercheurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Positionnement dans l'environnement

La mention *Droit bancaire et financier* est adossée à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), dont elle constitue un axe historique, et plus précisément au département Sorbonne affaires et finance. Il est noté que la mention s'inscrit idéalement dans les axes de recherche relatifs au perfectionnement des techniques juridiques au service du développement économique, notamment par les techniques de financement, sur les marchés de capitaux comme sur les marchés financiers. Les autres éléments de ce positionnement ne ressortent pas du dossier fourni.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique apparaît lisible et satisfaisante avec une spécialisation progressive qui se concrétise par une première année de tronc commun en M1 et l'apparition de spécialisation par les trois parcours proposés en M2.

Les jurys d'admission sont formés d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

L'accès au parcours *Droit bancaire et financier* est ouvert aux étudiants titulaires d'un M1 de droit des affaires, ou d'une maîtrise de droit privé comportant des matières fondamentales de droit des affaires ou d'un diplôme équivalent – et après sélection sur dossier avec des mentions « assez bien » et « bien », et sur entretien –.

L'accès au parcours *Droit financier* est ouvert aux étudiants titulaires d'un M1 de droit des affaires avec niveau mention « assez bien » au minimum ou d'un bi-M1 *Droit-économie* ou *Droit-gestion*, d'un magistère de *Droit des activités économiques* ou de tout diplôme jugé équivalent par la commission de recrutement, et après sélection sur dossier et sur entretien.

Il est précisé que les formations sont gérées par le département Droit privé de l'École de droit de la Sorbonne.

La fiche RNCP détaille avec précision l'organisation pédagogique des trois parcours de M2 avec leurs différentes spécialisations. Cette organisation apparaît très satisfaisante.

S'agissant de l'internationalisation des formations, il est précisé qu'un M1 et qu'un M2 sont délivrés au Caire (Égypte) par l'Institut du droit des affaires internationales (IDA) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, bénéficiant d'un accord de coopération conclu avec l'Université du Caire.

Il n'existe toutefois aucune information quant aux effectifs concernés.

Pilotage

Il est fourni une liste très complète des enseignants universitaires et professionnels concernés, ces différents éléments ne permettent pas cependant de savoir comment sont ventilées ces différentes ressources humaines dans les différents parcours de la formation.

Par ailleurs, dans le dossier, il n'y a aucune indication fournie quant au pilotage des diplômes, de la mention ou

des parcours du master *Droit bancaire et financier*, ni de l'existence d'un ou de conseils de perfectionnement.

Résultats constatés

Les quelques documents (fiche AOF, fiche RNCP, ADD), permettant de réaliser la présente expertise, ne comprennent aucune donnée chiffrée, aucun tableau de suivi, aucune statistique d'insertion professionnelle, excepté concernant le parcours *Droit financier*.

Il est donc impossible de se prononcer sur ces résultats.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Puissant appui du corps enseignant de l'École de droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, composé de spécialistes reconnus du droit bancaire et financier, ainsi que des représentants des institutions clés du secteur.
- Compétence nationalement et internationalement reconnue s'agissant du parcours de M2 *Droit financier*.
- Bonne organisation pédagogique.

Principal point faible :

- Insuffisance des informations dans le dossier, déposé sous une forme simplifiée, sur différents points.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT COMPARÉ

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit comparé* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est une formation spécialisée en deux années, dont une première année (M1) entièrement accomplie en mobilité à l'étranger. En seconde année (M2), le master se décline en quatre parcours types : *Droit comparé*, *Droits africains*, *Anthropologie du droit et médiation*, *Histoire de la pensée juridique moderne*. Le parcours *Anthropologie du droit et médiation* n'a pas été ouvert en 2016-2017. Les enseignements ont lieu à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (centre Sorbonne et centre Mahler) et à l'Université Paris Descartes concernant la moitié du parcours type *Histoire de la pensée juridique moderne*.

ANALYSE

Finalité

Sur la base d'une première année de master très généraliste effectuée en mobilité, le master *Droit comparé* propose quatre parcours à degré de spécialisation très variable, l'un général et les autres davantage « de niche ». Hormis le parcours *Droits africains*, plutôt axé sur un objectif professionnel très ciblé, les parcours de seconde année visent plutôt des débouchés de recherche, ou la poursuite dans d'autres masters.

Les compétences spécialisées permettant l'accès à la vie professionnelle semblent reposer avant tout sur des enseignements optionnels. En l'état des informations parcellaires à disposition, les objectifs de la formation sont assez généraux et ne sont pas suffisamment en adéquation avec les débouchés annoncés.

La présence d'un parcours type ayant le même intitulé que celui de la mention est peu lisible pour le public.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit comparé* se singularise des autres masters de droit comparé par une grande ouverture aux sciences humaines et sociales et par la place accordée à l'histoire du droit. Il est clairement adossé à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS, unité mixte de recherche - UMR 8102). L'articulation avec la recherche semble reposer avant tout sur les enseignants-chercheurs intervenants dans la formation.

L'articulation avec le monde socioprofessionnel est trop réduite, car hormis dans le parcours *Droits africains*, les intervenants professionnels restent seulement ponctuels et les stages facultatifs ou non proposés.

La coopération internationale existe fortement, puisque la première année est effectuée en mobilité, et se retrouve en seconde année surtout dans le parcours *Droits africains*. L'importance accordée à la dimension africaine du volet international est à saluer au regard de la domination des coopérations avec les universités d'autres continents dans d'autres masters de l'établissement. Néanmoins, cette orientation peut donner l'impression que le droit comparé est limité essentiellement aux droits africains.

Organisation pédagogique

Les objectifs de spécialisation progressive n'apparaissent pas clairement, en raison de la forte disparité entre les parcours de seconde année et l'absence de première année de master commune, celle-ci étant faite en mobilité à l'étranger. En raison du manque d'une présentation structurelle globale, et en l'état des informations à disposition, il semblerait qu'il n'existe pas d'enseignements mutualisés aux quatre parcours types. Compte tenu de la disparité des mobilités de première année, l'absence d'un socle commun d'enseignements fondamentaux aux quatre parcours est préjudiciable à la cohérence de la mention. Les mutualisations sont à la fois très limitées entre deux parcours (*Droits africains*, *Anthropologie du droit et médiation*) et ciblées sur une matière : anthropologie des pouvoirs normatifs. De même, la redondance de l'intitulé de la mention et du parcours type *Droit comparé* brouille la lisibilité de la formation.

Les enseignements sont avant tout assurés en présentiel ; il existe la possibilité de la validation des acquis de l'expérience (VAE), de la formation continue ou du contrat d'apprentissage, sans que les modalités ne soient explicitées.

Hormis dans le parcours *Droits africains* orienté vers la pratique, la place de la professionnalisation est faible, notamment par l'insuffisance d'intervenants professionnels dans le cursus et l'absence de possibilité de stage, même facultatif. Aucune information n'est fournie quant à l'existence de dispositifs liés à la professionnalisation. Une certification professionnelle par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) est évoquée dans le parcours *Anthropologie du droit et médiation*, sans précision quant à sa teneur. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est relativement claire, bien que très générale quant aux compétences acquises au regard de la forte spécialisation de certains parcours de seconde année.

La place de la recherche est forte dans certains parcours de seconde année, par le biais de la rédaction d'un mémoire, et parfois de quelques heures de formation à la recherche, qui pourraient être accrues. Elle repose surtout sur les enseignements assurés quasi exclusivement par des enseignants-chercheurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne mais aussi d'universités étrangères. Aucune indication n'est fournie quant à l'association des étudiants aux activités du centre de recherche d'adossement de la formation.

Aucune indication n'est fournie quant à la place du numérique dans la formation.

L'international est fortement présent dans la formation : première année effectuée en mobilité ; mobilité entrante et sortante ; enseignements en langue anglaise (pourcentage non précisé) ; intervenants issus d'universités étrangères dans certains parcours ; maîtrise de langues étrangères obligatoire. Il ne semble pas y avoir de cours de langue, ce que l'on peut regretter.

Pilotage

L'équipe pédagogique est avant tout composée d'enseignants-chercheurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ou de l'Université Paris Descartes pour les enseignements non juridiques. Y sont associés des professeurs invités étrangers, et des intervenants professionnels à proportion très variable (interventions très ponctuelles dans

certaines parcours et jusqu'à 30 % des enseignements dans le parcours *Droits africains*).

Il n'existe aucune information sur l'existence d'un conseil de perfectionnement ou des modalités d'évaluation des enseignements.

Aucune information précise n'est fournie quant aux modalités de contrôle des connaissances. La répartition des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) semble équilibrée, même si l'on peut regretter la pondération très variable accordée au mémoire dans les divers parcours de recherche (entre 14 et 20 ECTS).

Les modalités de recrutement sont classiques.

Résultats constatés

Le dossier, déposé sous une version allégée, ne contient pas d'informations à jour, mis à part le pourcentage de 9,50 % d'étudiants étrangers venant du Brésil, d'Indonésie et du Togo.

Il aurait été utile d'avoir des informations chiffrées sur les effectifs étudiants dans les divers parcours, compte tenu de la très forte spécificité de certains d'entre eux. De même, l'absence de chiffres quant à l'insertion des diplômés ne permet pas d'apprécier l'adéquation de la formation avec les objectifs annoncés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Première année en mobilité à l'étranger.
- Ouverture aux sciences humaines et sociales.

Principaux points faibles :

- Redondance de l'intitulé de la mention et du parcours type *Droit comparé*.
- Absence de socle commun d'enseignements aux quatre parcours.
- Insuffisance d'intervenants venant du monde socio-économique.
- Manque d'informations dans le dossier, notamment sur le pilotage et les résultats.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Pour la cohérence globale et la lisibilité de la mention, le changement de l'intitulé du parcours *Droit comparé* de seconde année de master serait opportun. Toujours dans l'objectif d'en assurer la cohérence globale, la création d'un socle commun de cours fondamentaux aux quatre parcours serait bienvenue. Le renforcement du nombre d'intervenants issus du monde socio-économique serait également bénéfique.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT CONSTITUTIONNEL

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit constitutionnel* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est classiquement une offre de formation en deux ans. Ses objectifs sont de former à une connaissance approfondie du droit constitutionnel, en y incluant une approche de droit comparé et une dimension théorique des droits fondamentaux. La mention comporte deux parcours intitulés : *Droit constitutionnel et droits fondamentaux* et *Droit constitutionnel et droits fondamentaux – droit comparé* qui a lieu à Saint Domingue (République dominicaine). Il s'agit d'un master indifférencié et les enseignements sont dispensés par des enseignants-chercheurs sur le site du Panthéon.

Le master a pour objectifs professionnels d'initier les étudiants à la recherche, ouvrant la voie à la carrière académique, de permettre une carrière de conseil en contentieux constitutionnel ainsi qu'une carrière dans la fonction publique, nationale et internationale.

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit constitutionnel* s'adresse aussi bien aux étudiants publicistes que privatistes désireux de compléter leur formation par une connaissance approfondie du droit constitutionnel et des droits fondamentaux. Les objectifs en matière de connaissances ne sont toutefois pas explicités dans le détail. Il est succinctement indiqué qu'il s'agit d'une formation unique en France, permettant d'approfondir la connaissance du droit et du contentieux constitutionnels, en laissant une place importante au droit comparé et à la théorie des droits fondamentaux.

Les objectifs en matière de compétence ne sont pas précisés (absence de fiche du Répertoire national des

certifications professionnelles - RNCP) mais la formation vise l'initiation à la recherche doctorale de haut niveau, susceptible de déboucher sur une carrière académique.

Il est indiqué que les enseignements dispensés constituent également une préparation aux professions libérales (avocat, conseil) ; ils permettent enfin aussi de poursuivre vers les concours de haut niveau de la fonction publique nationale (École nationale de la magistrature - ENM et École nationale d'administration - ENA, concours d'accès aux fonctions parlementaires) ou d'intégrer la fonction publique nationale et internationale (les débouchés plus précis n'étant pas indiqués). Le master s'adresse également aux professionnels en recherche d'un complément de formation (collaborateurs parlementaires ou fonctionnaires de l'Assemblée nationale). On comprend alors mieux pourquoi le dossier précise qu'il n'est pas impossible de mener une activité professionnelle en parallèle à la préparation du diplôme (assistant de justice ou collaborateur parlementaire). Ce type d'activité n'a toutefois aucun impact sur la formation (pas de valorisation ou de dispense mentionnée).

Positionnement dans l'environnement

Au niveau national, la formation s'inscrit sans conteste dans un environnement pédagogique et scientifique prestigieux ce dont témoignent la composition de l'équipe pédagogique et le rayonnement dont jouit l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La formation est adossée à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (unité mixte de recherche - UMR 8103), avec l'équipe « CRDC » (Centre de recherche en droit constitutionnel) qui conduit des travaux relatifs au droit constitutionnel et aux droits fondamentaux, du point de vue interne et comparé. L'articulation entre la recherche et la formation est donc clairement assurée.

On note que le Directeur des services des affaires juridiques à l'Assemblée nationale dispense un enseignement substantiel ; cet élément constitue la seule information à disposition concernant l'environnement socio-économique ou culturel. Aucune autre information n'est en effet communiquée sur d'éventuels liens ou partenariats avec l'environnement institutionnel non universitaire.

Aucune information n'est communiquée sur de possibles liens avec les universités étrangères et sur d'éventuels mécanismes d'aide à la mobilité des étudiants.

Organisation pédagogique

La fiche RNCP n'est pas communiquée.

Le dossier soumis ne comporte aucune information précise sur le contenu des enseignements, sur la pondération entre les différentes matières, sur l'articulation des enseignements entre la première et la seconde année de master.

Il n'est communiqué aucune information sur d'éventuels enseignements méthodologiques et d'initiation à la recherche. De même, aucune information n'est communiquée sur la possibilité d'effectuer un stage (alors que le master est indifférencié, c'est-à-dire ni à vocation professionnelle ni recherche, exclusivement), sur la formation à des compétences additionnelles, sur la place du numérique, sur les dispositifs d'aide à la réussite, sur l'apprentissage de langues étrangères.

Pilotage

L'équipe pédagogique est très étoffée. Elle est composée principalement de professeurs : 23 enseignants-chercheurs dont 20 professeurs des universités, deux maîtres de conférences et un professeur associé à plein temps (PAST).

Un seul intervenant extérieur est identifié : le Directeur des services des affaires juridiques à l'Assemblée nationale qui effectue un enseignement substantiel dans la durée (48 heures).

La composition de l'équipe pédagogique est adaptée au regard de la dimension « recherche » du master ; elle l'est moins au regard de la dimension « professionnelle », puisque le master est indifférencié.

Les modalités d'évaluation des connaissances ne sont pas explicitées et, dans l'ensemble, aucune autre

information n'est communiquée.
Résultats constatés
Aucune information n'est communiquée.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Inscription du diplôme dans un contexte institutionnel porteur (équipe pédagogique très solide conférant un rayonnement scientifique fort).
- Étude du droit constitutionnel dans toutes ses dimensions, en lien avec le droit comparé et la théorie des droits fondamentaux.

Principal point faible :

- Manque d'informations dans le dossier concernant de très nombreux aspects relatifs à la formation (notamment le pilotage, les résultats).



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT DE L'ENTREPRISE

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de l'entreprise* se décompose en une première année (M1) généraliste, toutefois centrée sur « l'entreprise » (d'où des enseignements en droit fiscal, droit social, droit des affaires, etc.) et une seconde année (M2) spécialisée. Cette seconde année est composée de neuf parcours. Il s'agit de deux parcours (parcours *Droit des entreprises en difficultés* et le parcours *Droit, gestion de l'audiovisuel* portés par la mention mais communs à la mention *Droit des affaires*, et de sept parcours communs : l'un à distance, en création, dénommé *Juriste d'affaires*; *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique*; *Droit, économie et gestion de l'audiovisuel*; *Droit et fiscalité de l'entreprise*; *Droit international et européen des affaires, marché de l'art*; *Droit pénal international et des affaires, Recherche en droit social*) portés par d'autres mentions de master.

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit de l'entreprise* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne remplit un triple objectif pédagogique, scientifique et professionnel, est-il écrit dans le dossier, afin d'offrir une formation de haut niveau dans tous les champs du droit de l'entreprise, dans toutes les spécificités, ce qui justifie que la première année de master soit conçue comme une année généraliste avant que la deuxième année ne cimenter la spécialisation. On regrette le manque de précisions au regard de l'existence d'autres formations qui concernent directement le droit de l'entreprise (la mention *Droit des affaires*) ou indirectement (la mention *Droit social*).

Ainsi, grâce à la richesse des ressources internes de l'établissement, la mention préparerait idéalement à toutes les professions du droit des affaires (avocats, notaires - ce qui étonne car il y a des formations spécifiques de droit notarial -, juristes d'entreprise, etc.) avec un fort taux d'insertion professionnelle en adéquation avec les

demandes du marché. L'idée défendue est tout à la fois la configuration de la formation, de ses spécialités et de ses parcours en fonction des demandes du marché professionnel mais également la possibilité d'offrir aux étudiants, dans tous ces champs et sous-champs disciplinaires, la possibilité de poursuivre à la suite de ce master une recherche doctorale adaptée et soutenue par le fort potentiel d'encadrement offert par les enseignants-chercheurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Toutefois, aucun élément du dossier, en raison d'une version simplifiée de celui-ci, ne permet de vérifier ce qui précède.

Il est à noter que cet argumentaire, présent dans la fiche d'architecture de l'offre de formation (AOF) de la mention, est exactement le même, repris mot pour mot, que celui développé au sujet du master *Droit des affaires*. Il est fait mention de neuf parcours. Il s'agit de deux parcours en deuxième année de master - M2 (*Droit des entreprises en difficultés* et *Droit, gestion de l'audiovisuel*) portés par la mention mais communs à la mention *Droit des affaires* et de sept parcours communs (l'un à distance dénommé *Juriste d'affaires*; *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique*; *Droit, économie et gestion de l'audiovisuel*; *Droit et fiscalité de l'entreprise*; *Droit international et européen des affaires, marché de l'art*; *Droit pénal international et des affaires*; *Recherche en droit social*) portés par d'autres mentions de master. En l'état de la version allégée du dossier, il est difficile de saisir la logique du M2. La difficulté de déterminer le nombre de parcours exacts de cette mention résulte de la différence entre les documents fournis.

Aucune fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) n'est fournie, ce qui est regrettable.

Plus généralement, l'articulation avec la mention *Droit des affaires* n'est pas présentée, ce qui aurait été utile dès lors qu'il est indiqué qu'il y a des « formations communes » entre ces deux formations. Il est vrai que le dossier contient des informations qui ne s'inscrivent pas dans une démarche « bilan », mais dans une approche « projet ».

Positionnement dans l'environnement

Les parcours de la mention *Droit de l'entreprise* sont adossées à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et plus précisément à ses trois départements que sont Sorbonne Affaires et finance, Sorbonne fiscalité, Sorbonne social et Sorbonne pénal. Tout comme cela est le cas pour la mention *Droit des affaires*, il est noté que la mention *Droit de l'entreprise* s'inscrit idéalement dans les axes de recherche relatifs au perfectionnement des techniques juridiques au service du développement économique, incluant des réflexions prospectives sur le rôle et le développement de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans l'environnement des affaires. Sur ce dernier point notamment, aucune précision n'est fournie.

Il n'est pas fait état de partenariat tant sur le plan économique qu'à l'échelle internationale. Il semblerait que certains partenariats existent au regard du nombre et de la qualité des intervenants professionnels, au regard également (en ce qui concerne le *Droit des entreprises en difficultés*) de la méthode pédagogique reposant sur des cas réels. Le dossier rend difficile l'étude du positionnement de cette formation.

Par ailleurs, la position de la mention *Droit de l'entreprise* par rapport notamment à celle de *Droit des affaires* pose question.

Organisation pédagogique

La première année de master (M1) est entièrement mutualisée avec le master *Droit des affaires*, avec pour particularité un choix de matières plus ou moins orienté.

La deuxième année, s'agissant des deux parcours portés par la mention, est peu renseignée. La mention n'est pas construite dans une logique tubulaire.

Les formations sont gérées par le département Droit privé de l'École de droit de la Sorbonne. Si le dossier indique que de nombreux enseignants-chercheurs viennent d'autres universités et s'il est fourni une liste très complète des enseignants universitaires et professionnels concernés (à peu près en égale proportion), ces différents éléments ne permettent pas de savoir comment sont ventilées ces différentes ressources humaines dans les différents parcours de la formation.

Le dossier fourni, dans sa version simplifiée, apporte très peu de précisions sur les modalités plus concrètes de l'organisation pédagogique, si ce n'est que le(s) M2 fonctionne(nt) aussi bien en formation initiale qu'en formation continue.

Le dossier fourni n'apporte, enfin, aucune information quant à l'organisation des enseignements. Par ailleurs, les deux annexes descriptives fournies montrent des conditions d'obtention des mentions (Très bien, Bien et Assez bien) reposant sur des seuils de moyenne différents, ce qui est très étonnant dans une même mention.

Pilotage

Aucune indication n'est fournie quant au pilotage des diplômes, de la mention ou des parcours du master *Droit de l'entreprise*. Il n'est pas fait mention de l'existence de conseils de perfectionnement tant au niveau des différents parcours qu'au niveau de la mention.

Résultats constatés

Dans sa version allégée, le dossier fourni ne livre aucune donnée chiffrée, aucun tableau de suivi, aucune statistique d'insertion professionnelle, etc. Il est donc impossible de se prononcer sur les résultats.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Importantes ressources de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en termes d'enseignants-chercheurs spécialisés en droit de l'entreprise ou droit des affaires.

Principaux points faibles :

- Articulation avec la mention de *Droit des affaires* non explicitée.
- Manque d'informations dans le dossier concernant notamment le pilotage de la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Une réflexion pourrait être menée sur le pilotage et sur les parcours, sachant qu'il est délicat de proposer des recommandations en l'état d'un dossier présentant une version simplifiée. Le positionnement de la mention *Droit de l'entreprise* dans l'offre de formation globale relevant du champ *Droit* mériterait d'être précisé.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se déroule sur deux années. La première année (M1) est intitulée *Droit de l'environnement* et se déroule sur deux semestres. La seconde année (M2) se décompose en un parcours recherche appelé également *Droit de l'environnement* et en un parcours indifférencié professionnel et recherche dénommé *Développement durable, management environnemental et géomatique* (DDMEG) adossé également à la mention de master *Risques et environnement*. Il prépare aux fonctions d'encadrement au sein des collectivités territoriales, des entreprises et des administrations centrales.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation couvrent un champ large puisqu'ils visent toutes les fonctions publiques ou privées liées au domaine de l'environnement (fonction d'encadrement dans les administrations nationales ou locales, cabinets d'avocats, etc.). Ces objectifs correspondent parfaitement aux connaissances et compétences apportées par cette formation (cours de droits publics et privés de l'environnement, droit international et droit européen). Les objectifs formulés en termes d'insertion professionnelle dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont cohérents. Le second parcours *Développement durable, management environnemental et géomatique* (DDMEG), moins juridique, entend former aux métiers d'assistant à la maîtrise d'ouvrage. Les autres professions signalées (chargé d'affaires, chargé de missions, etc.) sont présentées de manière plus précise dans la fiche RNCP de ce second parcours. Sur ce dernier parcours, on apprécie aussi les informations sur les enseignements mutualisés (ateliers professionnels, territoires du risque, approches historique et géographique des milieux et paysages, etc.).

Il est cependant intéressant de signaler que la formation ne se situe pas sur l'unique plan juridique puisqu'elle s'inscrit également dans l'étude des territoires, dans le domaine de l'ingénierie et dans celui de la gestion des risques en général.

Les compétences évoquées dans la fiche RNCP (droit des services publics, droit des contrats, *etc.*) sont en cohérence avec la formation offerte.

Positionnement dans l'environnement

La formation est bien adossée à la recherche ; en effet elle s'appuie sur le département Sorbonne de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS, unité mixte de recherche - UMR 8103). De plus, le parcours DDMEG a des relations avec quatre UMR (Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces - LADYSS, UMR 7533 ; Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique - PRODIG, UMR 8586 ; Laboratoire de géographie physique - LGP, UMR 8591 ; Centre d'économie de la Sorbonne - CES, UMR 8174) ; mais est peu précisée, dans le dossier, la nature des liens entre la formation et ces entités.

Le positionnement du master à l'international se limite à l'existence d'un partenariat avec l'Université Laval à Québec (Canada) qui régit un programme d'échange de professeurs, d'étudiants et des projets de recherche communs. Cet aspect ne peut cependant pas être évalué dans la mesure où, dans le dossier fourni, des informations nécessaires à cette fin ne sont pas développées. De même, aucune indication relative à l'existence d'autres formations de ce type dans l'environnement local, régional ou national, ni sur la présence d'un vivier de partenaires institutionnels du monde socio-économique, n'est indiquée.

Organisation pédagogique

La formation permet une spécialisation progressive des étudiants au cours de leurs deux années du cursus. Elle est assurée par une vingtaine d'enseignants-chercheurs spécialisés pour les matières de droit public et de droit privé de l'environnement. Le M1 se décompose en deux semestres équilibrés avec un jeu de cours obligatoires et de cours optionnels. Le M2 est séparé en un parcours recherche *Droit de l'environnement* et un parcours recherche et professionnel (DDMEG). La formation est ponctuée par un mémoire de recherche pour le parcours recherche, ce qui est pertinent. Pour le parcours professionnel, on apprécie le poids important (en termes de crédits européens (ECTS - *European Credit Transfer System*) accordés au semestre 4 à la professionnalisation des étudiants : 10 ECTS pour le stage obligatoire (qui peut se dérouler à l'étranger), 10 ECTS pour l'unité d'enseignement (UE) 6 *Ateliers* (sans que l'on sache précisément ce dont il s'agit) et deux ECTS pour l'UE 5 *Pré-professionnalisation*.

On apprécie aussi la diversité des candidatures : apprenants en formation initiale et en reprise d'études via le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE), intégration, sur la base de l'examen d'un dossier, d'un public d'ingénieurs.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), est seulement signalée l'existence d'un cours de système d'information géographique (SIG). Un seul enseignement de droit en anglais est proposé dans le parcours DDMEG, ce qui est nettement insuffisant pour un bon apprentissage de cette langue.

Pilotage

En ce qui concerne le pilotage, n'est pas fait mention de comité d'étude ou de perfectionnement. L'équipe pédagogique est majoritairement composée en M1 et M2 parcours *Droit de l'environnement* d'enseignants-chercheurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. En M2, ils assurent 64 % des enseignements dispensés, 30 % de ceux-ci étant effectués par des intervenants professionnels extérieurs, ce qui est cohérent avec l'orientation recherche de ce parcours. En revanche, on déplore dans le second parcours DDMEG, professionnalisant, la faiblesse de la part du volume total enseigné (38 %) confiée à des intervenants professionnels extérieurs, même s'ils sont au nombre de 21.

La seule annexe descriptive du diplôme fournie, pour le parcours recherche, montre des seuils d'obtention des

mentions (Très bien, Bien et Assez bien) plus exigeants que dans d'autres formations de même niveau.
La faiblesse informative du dossier déposé, dans sa version allégée, ne permet pas d'évaluer les autres items de cette rubrique.

Résultats constatés

Il existe des indications chiffrées dans la fiche RNCP. Un effectif de 20 à 28 étudiants sort diplômés chaque année du parcours DDMEG, et ce sont, dans les six mois après le diplôme, près de 68 % des étudiants qui sont insérés en emploi, ce qui est correct. Le manque d'autres informations ne permet pas d'évaluer plus en détails cette rubrique.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Deux parcours cohérents en M2, l'un en recherche, l'autre combinant des aspects professionnels et la recherche.
- Effectifs importants avec de bons résultats d'insertion professionnelle pour le parcours *Développement durable, management environnemental et géomatique*.
- Dispositif intéressant à l'accompagnement de la professionnalisation.

Principal point faible :

- Manque d'informations dans la version simplifiée du dossier ne permettant pas d'évaluer totalement les rubriques « Pilotage » et « Résultats ».



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est une formation en deux ans avec une première année (M1) à forte dominante en droit des affaires qui se subdivise en cinq parcours (*Droit des affaires* ; *Droit des affaires* (en partenariat avec l'École des hautes études commerciales de Paris - HEC) ; *Droit des affaires/gestion* ; *Droit des affaires/économie* ; *Droit du numérique*) dont certains destinés à des étudiants titulaires de double licence.

La formation est complétée par une seconde année (M2) offrant un panel de spécialisation qui se décline en dix parcours : *Droit des affaires* ; *Droit des affaires et fiscalité* ; *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* ; *Opérations et fiscalité internationales des sociétés* ; *Droit international et européen des affaires* ; *Droit et fiscalité de l'entreprise* ; *Droit, économie et gestion de l'audiovisuel* ; *Marché de l'art* ; *Juriste d'affaires* (via le Centre audiovisuel d'études juridique - CAVEJ en création) ; *Droit et économie*.

S'y ajoutent les parcours de *Droit financier* ; *Droit bancaire et financier* ; *Opérations et fiscalité internationales des sociétés* ; *Droit anglais et nord-américain des affaires* ; *Droit des entreprises en difficultés* ; *Arbitrage et droit du commerce international*, portés *a priori* par d'autres mentions, citées par le dossier champ *Droit*.

Le master mention *Droit des affaires* est adossé à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), notamment aux départements Sorbonne Affaires et Finances, Sorbonne Fiscalité et Droit de l'immatériel.

À l'issue de cette formation, les étudiants peuvent exercer une large palette de métiers, dans des emplois de catégorie supérieure. La formation est assurée à Paris dans les locaux de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne mais certaines formations ont lieu à distance (avec le CAVEJ pour le parcours *Droit des affaires* en M1 et *Juriste d'affaires* en M2) ou sont délocalisées (au Caire en Égypte pour le parcours *Droit des affaires* en M1 et *Droit international et européen des affaires* en M2).

ANALYSE

Finalité
<p>D'après les documents fournis, le master <i>Droit des affaires</i> de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne remplit un triple objectif pédagogique, scientifique et professionnel, afin d'offrir une formation de haut niveau dans tous les champs du droit des affaires, dans toutes les spécificités, ce qui justifie que la première année de master (M1) soit conçue comme une année généraliste avant que la deuxième année (M2) ne cimenter la spécialisation.</p> <p>L'idée défendue est tout à la fois la configuration de la formation, de ses spécialités et de ses parcours en fonction des demandes du marché professionnel mais également la possibilité d'offrir, dans tous ces champs et sous-champs disciplinaires, aux étudiants la possibilité de poursuivre, à l'issue de ce master, une recherche doctorale adaptée et soutenue par le fort potentiel d'encadrement offert par les enseignants-chercheurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Les parcours de la mention <i>Droit des affaires</i> sont adossées à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et plus précisément à ses trois départements que sont Sorbonne Affaires et Finance, Sorbonne Fiscalité et Droit de l'immatériel. Il est noté que la mention s'inscrit idéalement dans les axes de recherche relatifs au perfectionnement des techniques juridiques au service du développement économique, incluant des réflexions prospectives sur le rôle et le développement de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans l'environnement des affaires.</p> <p>Par ailleurs, certains parcours bénéficient de partenariats conformes à la finalité de la formation. En effet, les deux années du master <i>Droit des affaires et fiscalité</i> bénéficient d'une convention avec HEC ; le parcours de M2 <i>Marché de l'art</i> avec la société de vente aux enchères Christie's et le parcours de M2 <i>Droit, économie et gestion de l'audiovisuel</i> avec l'Institut national de l'audiovisuel - INA (sans plus de précisions apportées dans le dossier, en raison d'un dépôt sous une forme simplifiée de ce dernier).</p>
Organisation pédagogique
<p>L'organisation pédagogique apparaît lisible et satisfaisante avec une spécialisation progressive qui se concrétise par une première année de tronc commun en M1 et l'apparition de spécialisation dans les parcours en M2.</p> <p>Le M1 <i>Droit des affaires</i> apparaît ainsi concentré sur les grandes spécialités du droit des affaires (sociétés, bancaire, faillites, concurrence, propriétés intellectuelles, <i>etc.</i>). L'accès en M1 est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence en droit ou domaine équivalent ; l'accès en M2 se fait après sélection sur dossier.</p> <p>Le manque d'informations concernant le parcours de M2 <i>Marché de l'art</i> ne permet pas d'apprécier la passerelle concernant les étudiants issus de la mention <i>Histoire de l'art</i>, sauf à ce que cela concerne les étudiants de la double licence <i>Droit et histoire de l'art, archéologie</i>.</p> <p>Certaines formations ont lieu à distance, via le CAVEJ, d'autres étant délocalisées en France (en partenariat avec HEC) ou encore à l'étranger (au Caire, pour l'Institut de droit des affaires internationales - IDAI).</p> <p>Les maquettes sont décrites de façon claire et satisfaisante dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).</p> <p>Le manque d'information sur l'utilisation du numérique et sur l'internationalisation ne permet pas de donner un avis.</p>

Pilotage

Aucune indication n'est fournie quant au pilotage des diplômes, de la mention ou des parcours du master 1 *Droit des affaires*. Il n'est pas fait mention de l'existence de conseils de perfectionnement, ce qui empêche d'évaluer ces enjeux.

Les formations sont gérées par le département Droit privé de l'École de droit de la Sorbonne et une liste très complète des enseignants universitaires et des professionnels concernés (à peu près en égale proportion) est mentionnée ; cependant ces différents éléments ne permettent pas de savoir comment sont ventilées ces différentes ressources humaines dans les différents parcours de la formation.

Résultats constatés

Le dossier proposé, permettant de réaliser la présente expertise, est assez succinct et ne comprend aucune donnée chiffrée, aucun tableau de suivi, aucune statistique d'insertion professionnelle, *etc*. Il est donc impossible de se prononcer sur ces résultats.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Caractère très vaste de l'offre de formation proposée par cette mention, grâce à ses multiples parcours, et couvrant un grand nombre des problématiques professionnelles ou universitaires du droit des affaires.
- Appui présenté par la section de droit privé de l'École de droit, comptant de nombreux spécialistes des différentes branches du droit des affaires.
- Partenariats prestigieux noués par certains parcours.

Principal point faible :

- Manque de données sur des points importants de la formation (pilotage, résultats).



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des collectivités territoriales* se déroule sur deux années. Il accorde une large place à la dimension « gestion financière » comme en témoigne l'intitulé de la première année de master (M1) : *Droit et gestion financière des collectivités publiques* ainsi que les objectifs des deux parcours proposés en seconde année de master (M2). Cette dernière comporte en effet deux parcours : un parcours recherche appelé *Droit et gouvernance des systèmes financiers publics*, un parcours professionnel dénommé *Droit et gestion des collectivités territoriales*. Le master a pour ambition de former des experts de haut niveau susceptibles d'intégrer la fonction publique locale, la fonction publique d'État, ainsi que, éventuellement, la fonction publique européenne et étrangère. Il vise aussi la formation d'experts susceptibles d'intégrer les organismes financiers du secteur privé engagés dans le développement local. La formation est assurée au sein des locaux de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs en matière de connaissances sont très larges. Aussi, le master propose-t-il un ensemble cohérent d'enseignements spécialisés et complémentaires en lien avec le droit et la gestion financière des collectivités locales.</p> <p>L'absence de fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ne permet pas d'identifier les compétences attendues.</p> <p>Sur le plan professionnel, le master entend former en premier lieu, aussi bien des cadres pour les administrations</p>

financières de l'État que pour les collectivités territoriales. En second lieu, la formation vise aussi à former des experts dans le domaine de la gestion financière dans le secteur privé impliqué dans le développement local (banques, cabinets d'études, etc.). Cette démarche est louable mais les enseignements délivrés restent toutefois faiblement tournés vers ce deuxième objectif (deux cours seulement en M2 spécifiquement dédiés : *Économie financière* et *Analyse et évaluation financières*). La formation a également pour finalité de former des cadres pouvant travailler dans les institutions internationales ou dans des pays étrangers.

Par ailleurs, l'existence d'un parcours recherche laisse à penser que la poursuite en doctorat et éventuellement la carrière académique sont possibles, sans être un objectif prioritaire. Cet objectif n'est pas indiqué dans la fiche d'accréditation de l'offre de formation (AOF) mais figure dans l'annexe descriptive au diplôme du parcours à finalité recherche. Ce parcours recherche reste peu lisible, avec l'affichage d'objectifs prioritaires plutôt professionnels pour la mention et au regard de la faible place accordée au droit et aux finances des collectivités locales.

Il est intéressant de signaler que la formation ne se situe pas sur l'unique plan juridique : un panel d'enseignements donne à la formation une forte coloration « gestion et gouvernance de politiques publiques ».

On regrette en revanche que l'aspect relevant de l'acquisition de compétences transversales (maîtrise de la recherche juridique et documentaire, rédaction de notes, rapports d'études, etc.), soit mentionné sans être explicité : en conséquence, il ne s'appuie pas sur des éléments probants et reste impossible à évaluer.

On a au final du mal à saisir que la mention prenne le nom de *Droit des collectivités territoriales* tout en répondant à des finalités aussi larges (secteur public et secteur privé, administrations étatiques et locales, plan national, international et pays étrangers). Par ailleurs, si le M2 à finalité professionnelle est clairement orienté vers la gestion et les finances locales, tel n'est pas le cas du M2 à finalité recherche, plutôt orienté vers le droit des finances publiques en général. Dès lors, le rattachement à la mention *Droit des collectivités locales* apparaît moins justifié.

Positionnement dans l'environnement

L'équipe d'accueil (EA) des parcours de M2 est le Groupement européen de recherches en finances publiques (GERFIP), rattaché au Département Sorbonne Fiscalité de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). Il n'y a pas d'indications précises sur la nature des liens entre la formation et ces instituts, si ce n'est que la mention s'inscrit dans les axes de recherche de l'EA. L'articulation de la formation avec la recherche est donc solide.

On apprécie le fait que des intervenants extérieurs participent pour 60 % à la formation ; la formation sollicite ce faisant un ensemble d'institutions variées bien qu'essentiellement publiques (Agence Française de Développement - AFD, Chambres régionales des comptes, différents ministères, etc.). On peut supposer que les étudiants trouvent un tremplin intéressant pour la recherche de stages et de débouchés professionnels. Le positionnement et l'ancrage dans l'environnement extérieur semblent donc assurés bien qu'aucune autre information ne soit fournie.

Aucune information sur d'éventuels partenariats/accords avec des universités étrangères, ou encore sur la mobilité internationale des étudiants, n'est fournie.

Organisation pédagogique

Aucune information précise n'est donnée concernant les enseignements en M1. Il est seulement indiqué que l'accent est mis sur l'approche transversale de toutes les matières juridiques concernées par le droit et la gestion des collectivités territoriales.

En seconde année, les enseignements dispensés sont listés sans qu'aucune autre information ne soit fournie sur la pondération cours/séminaires, la place des enseignements méthodologiques, la place des langues, etc.

Le contenu est en adéquation avec les objectifs affichés ; on peut s'étonner toutefois du peu de cours consacrés à la dimension internationale de la formation (à l'exception des enseignements de finances européennes, de fiscalité européenne, de droit comparé des finances publiques).

Le parcours *Droit et gouvernance des systèmes financiers publics* est ponctué par un mémoire de recherche et le parcours *Droit et gestion des collectivités territoriales* est agrémenté d'un mémoire à dominante pratique et d'un stage de deux mois.

Cette organisation est logique mais le manque d'information rend difficile une évaluation plus complète et utile.
Pilotage
<p>La formation est assurée par une équipe pédagogique solide : une vingtaine d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les matières de droit public et de finances publiques et locales (11 professeurs des universités dont deux extérieurs et 11 maîtres de conférences). Au regard des objectifs principaux poursuivis, on appréciera le fait que des intervenants extérieurs participent en outre pour 60 % à la formation.</p> <p>S'agissant du pilotage, il n'est pas fait mention d'un conseil de perfectionnement, d'un mécanisme de suivi des anciens, ou d'outils d'aide à la réussite.</p> <p>Aucune information précise n'est communiquée sur l'évaluation des connaissances.</p>
Résultats constatés
<p>Le dossier ne comporte aucune indication chiffrée sur les admissions, les effectifs et les réussites aux examens, le taux d'insertion professionnelle et le devenir des étudiants.</p> <p>Il est simplement mentionné que les étudiants étrangers accèdent fréquemment dans leur pays à des responsabilités au sein des institutions supérieures de contrôle. Aucun élément chiffré ne permet de corroborer cet élément.</p>

CONCLUSION

Principal point fort :

- Solide équipe pédagogique et fort taux d'intervenants extérieurs en adéquation avec les objectifs prioritaires affichés.

Principaux points faibles :

- Positionnement du parcours à finalité recherche peu lisible, tant au regard des objectifs affichés (prioritairement professionnels) que de l'intitulé (faible place accordée au droit et aux finances des collectivités locales).
- Manque d'informations dans le dossier concernant de très nombreux aspects relatifs à la formation (notamment l'internationalisation de la formation, son pilotage, ses résultats).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Si les objectifs sont maintenus, il convient d'envisager les perspectives d'internationalisation du master *Droit des collectivités territoriales* par la conclusion d'accords permettant l'échange d'étudiants. S'agissant du parcours à finalité recherche, les outils méthodologiques liés à l'initiation à la recherche devraient être développés.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT DU NUMÉRIQUE

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de master *Droit du numérique* vise à former des juristes aptes à prendre en charge les enjeux croissants rencontrés par les personnes publiques comme privées dans le domaine des nouvelles technologies. La poursuite des études en doctorat est également envisagée. En deuxième année de master (M2), deux parcours coexistent, tous deux en formation présentielle à Paris (site Panthéon) : le parcours *Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts*, ainsi que le parcours *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* commun à la mention de master *Droit des affaires*, à la mention de master *Droit privé*, et à la mention de master *Droit de l'entreprise*. Un troisième parcours *Droit de la création et numérique* apparaît en partenariat avec l'Université Paris-Sud. La formation est ouverte en formation initiale ou continue en contrat de professionnalisation ainsi qu'aux différentes validations des acquis.

ANALYSE

Finalité

L'objet de la formation est porteur du fait de la demande croissante du marché, notamment sous l'angle de la cybersécurité et de la protection/valorisation des données à caractère personnel.

Les deux parcours *Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts* et *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* sont de nature « formation initiale à temps plein » et préparent à une grande variété d'emplois dans un contexte de fort développement des usages numériques. Il apparaît une dichotomie entre un parcours axé davantage sur les problématiques rencontrées par les personnes publiques (*Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts*) et un parcours davantage axé sur les personnes privées (*Droit du commerce électronique et de l'économie*

numérique). Les débouchés sont explicités et cohérents au regard de la formation décrite. Ils couvrent les métiers classiques du droit : conseil juridique, audit, profession d'avocat, concours administratifs, etc.

L'organisation pédagogique mise en place apparaît pertinente au regard des enjeux scientifiques et professionnels : tous les étudiants acquièrent les compétences nécessaires pour l'accès aux professions du droit ainsi qu'à la préparation aux différents concours : maîtrise de l'expression et de l'argumentation juridiques ; maîtrise de la recherche juridique et documentaire ; rédaction de notes juridiques, de rapports d'études.

Si une poursuite en doctorat est envisageable pour les deux parcours, la formation apparaît principalement destinée à former des professionnels aptes à rejoindre le marché du travail, éventuellement après réussite du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA).

Positionnement dans l'environnement

La formation est adossée à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et fait intervenir de nombreux enseignants extérieurs. Les partenariats socio-économiques ou culturels ne sont pas développés dans le dossier, à l'exception de la présence d'enseignants professionnels. Le parcours *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* fait l'objet d'un parrainage par une personnalité. Pour les deux parcours *Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts* et *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique*, des conférences internationales en anglais sont prévues, mais on ne dispose d'aucune précision quant aux thématiques traitées.

Les liens avec le monde de la recherche ne sont pas décrits.

Les possibilités de mobilité (enseignants et étudiants) ne sont pas précisées. Il est toutefois mentionné, s'agissant du parcours *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique*, que 20 % des étudiants diplômés sont partis une année à l'étranger, sans que l'on sache à quel moment du cursus et dans quel cadre cette mobilité est intervenue.

Enfin, il est également mentionné l'existence d'un partenariat avec l'Université Paris-Sud pour le parcours *Droit de la création et numérique* mais le dossier, dans sa version simplifiée, n'apporte pas plus de précisions sur cette synergie.

Organisation pédagogique

Les deux parcours *Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts* et *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* obéissent à une distinction en fonction des personnes visées (publiques/privées). Toutefois, la nature même du droit du numérique interdit de classer ces parcours suivant une pure dichotomie droit public/droit privé. Il manque une certaine synergie d'ensemble.

Le parcours *Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts* prévoit la rédaction d'un mémoire en complément d'un stage professionnel. Le parcours *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* paraît laisser le choix entre la réalisation d'un stage et la rédaction d'un mémoire.

Il est indiqué que les formations sont ouvertes à un public de salariés (validation des acquis professionnels - VAP et validation des acquis de l'expérience - VAE) ainsi qu'aux contrats de professionnalisation, sans précisions quant aux modalités pratiques.

On ne dispose d'aucun détail quant aux enseignements de première année de master (M1) et à l'existence d'enseignements dédiés au droit du numérique à ce stade. Il n'y a pas non plus de précisions quant à l'accompagnement au projet professionnel, ni à la mise en œuvre concrète des stages et à leur suivi.

Les enseignements du M2 sont spécialisés et bien renseignés dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et sont mis en œuvre en présentiel. Leur mutualisation éventuelle n'est pas indiquée. Le caractère interactif des enseignements est évoqué (études de cas, etc.) pour le seul parcours *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique*. Il n'est pas précisé si les étudiants reçoivent une formation, même sommaire, aux aspects techniques liés aux nouvelles technologies.

La maîtrise de l'anglais est développée par des conférences (pour les deux parcours), des cours d'anglais en option (parcours *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique*) et un cours de *Droit étranger du numérique* dispensé en anglais (parcours *Droit des données, des administrations numériques et des*

<p><i>gouvernements ouverts</i>).</p> <p>La fiche RNCP est globalement complète et lisible, mais elle développe uniquement les enseignements relatifs au M2.</p>
<p>Pilotage</p>
<p>Pour le parcours <i>Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts</i>, le dossier mentionne les noms des intervenants potentiels et non leur qualité. Alors que, s'agissant du parcours <i>Droit du commerce électronique et de l'économie numérique</i>, ne sont mentionnées à l'inverse que les qualités des intervenants potentiels (parfois sans précisions complémentaires, s'agissant des professeurs d'autres universités). Au regard de ces éléments, il est difficile de se prononcer sur l'adéquation des équipes pédagogiques, les modalités de leurs échanges, les processus de perfectionnement, les volumes horaires attribués, etc. Les modalités concrètes d'évaluation ne sont pas non plus détaillées.</p> <p>On comprend à la lecture globale du dossier que les aspects pratiques sont importants et l'intervention de professionnels mise en avant, mais sans détails sur la pédagogie mise en place.</p>
<p>Résultats constatés</p>
<p>On ne dispose d'aucune donnée sur ces aspects.</p>

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Objet de la formation porteur du fait de la demande croissante du marché (notamment sous l'angle de la cybersécurité et de la protection/valorisation des données à caractère personnel).
- Intérêt de la dichotomie entre un parcours orienté vers les personnes publiques (*Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts*) et un parcours essentiellement orienté vers les personnes privées (*Droit du commerce électronique et de l'économie numérique*).
- Cohérence des enseignements en M1 et en M2 au regard des enjeux du secteur.

Principaux points faibles :

- Absence de synergie visible entre les deux parcours *Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts* et *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* (enseignements mutualisés, par exemple).
- Dimension technique du domaine numérique faiblement abordée.
- Dossier ne permettant pas de comprendre les apports « droit du numérique » du M1, et plus globalement ne comportant pas toutes les informations nécessaires à l'évaluation.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT EUROPÉEN

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit européen* est une formation spécialisée en deux ans, dont la première année (M1) comporte un parcours délocalisé à Bucarest (Roumanie) intitulé *Droit européen et international des affaires* et un parcours *Droit européen* formant un socle commun d'enseignements préparant aux quatre parcours en seconde année de master (M2) : *Droits de l'homme et de l'Union européenne*, *Droit économique de l'Union européenne*, *Droit de l'agriculture et des filières agro-alimentaires* (ouvert à l'apprentissage), *Droit et gouvernance des affaires internationales et européennes* (à Bucarest). La formation a lieu à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et au Collège juridique franco-roumain d'études européennes de Bucarest.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation de former des juristes complets en droit européen dans toutes les dimensions de celui-ci sont clairement exposés. De même, le contenu des différents parcours couvre de façon complète les dimensions théoriques et pratiques du droit européen permettant ainsi aux étudiants de faire un choix éclairé sur les débouchés bien ciblés quant aux professions juridiques visées (avocat, juristes d'entreprise, etc.) et la poursuite d'études en doctorat.

Le master *Droit européen*, à l'instar des formations de master en droit européen, offre des enseignements qui couvrent les dimensions institutionnelles, matérielles et contentieuses de l'intégration européenne. Cette appréhension transversale et complète de l'intégration européenne allant des aspects économiques aux aspects substantiels de celle-ci est particulièrement appréciable.

L'un des parcours est entièrement délocalisé à Bucarest sur les deux années, même si une partie des

enseignements est assurée par des enseignants de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et du Collège juridique franco-roumain d'études européennes associant plusieurs universités françaises, et seulement une partie par des enseignants locaux, ce qui en première année de master (M1) permet de préserver un socle commun de cours avec le parcours localisé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Positionnement dans l'environnement

La transversalité ainsi présentée se traduit positivement par l'adossement à trois centres de recherche reconnus : l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIÉS), Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS). La forte articulation entre recherche et enseignement constitue un élément fort de la formation, même si la participation des étudiants aux activités des centres n'est pas précisée.

La professionnalisation pourrait être complétée par une participation plus grande d'intervenants venant du monde socio-économique dans d'autres parcours que celui de *Droit de l'agriculture et des filières agro-alimentaires*.

L'internationalisation est présente, tant par la mobilité des étudiants et la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger en seconde année de master (M2) que la participation de professeurs invités étrangers. Un cursus est délocalisé à Bucarest, mais assuré au moins pour partie en langue française.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est bien pensée et apparaît en pleine cohérence avec les objectifs visés en permettant une réelle spécialisation progressive. L'existence de base commune d'enseignements en première année de master contribue parfaitement à cette cohérence tout en respectant les spécificités de chacun de parcours en fonction de leur orientation propre.

L'articulation avec la recherche tient avant tout à l'intervention des enseignants-chercheurs dans les enseignements, à la rédaction d'un mémoire dans certains parcours de seconde année, sans que des informations soient fournies quant à l'existence de dispositifs d'initiation à la recherche.

La place de la professionnalisation est très variable selon les parcours de seconde année de master, notamment quant au pourcentage de cours assurés par les professionnels. La place des stages mériterait d'être renforcée, puisqu'ils ne sont obligatoires que dans les parcours professionnels. Certaines formations sont ouvertes à l'apprentissage. Compte tenu de l'objet de la mention, la dimension européenne des formations est excellemment remplie de même que la place de l'international : mobilité entrante et sortante ; cours en langue anglaise dans certains parcours ; intervenants étrangers issus des universités partenaires ; possibilité d'effectuer des stages à l'étranger.

Aucune information n'est fournie quant à la place du numérique dans la formation.

Pilotage

Hormis la qualité de l'équipe pédagogique principalement composée d'enseignants-chercheurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne issus des centres de recherche d'adossement de la formation, on ne dispose pas d'informations précises. La proportion d'enseignements assurés par des intervenants professionnels varie selon les parcours de seconde année de master (de 0 % dans les cursus recherche à 70 % en parcours *Droit de l'agriculture et des filières agro-alimentaires*). Des professeurs invités étrangers participent à certains parcours, sans que la proportion précise soit renseignée.

Aucune indication n'est fournie quant à l'existence d'un conseil de perfectionnement ou de dispositifs d'évaluation des enseignements.

Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas explicitées. La répartition des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) selon les unités d'enseignement (UE) est indiquée mais difficile à apprécier faute de descriptif précis de la formation (nombre d'heures, etc.). La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est claire quant aux compétences acquises, aux prérequis et à la teneur générale de la

formation.

Les modalités de recrutement sont classiques en première comme en seconde année. Il n'est pas fourni de renseignements quant à d'éventuels dispositifs d'aide à la réussite.

Résultats constatés

Les informations sont manquantes dans le dossier sur l'évolution des effectifs, le suivi des diplômés ou l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

Sur la promotion 2011-2012, il est fait état d'un taux d'insertion de 77 %, et du fait que quelques étudiants poursuivent des études à l'issue de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne cohérence de la mention.
- Bonne articulation entre recherche et formation.
- Forte ouverture internationale et européenne (cours en langue étrangère ; mobilité ; stages à l'étranger ; *etc.*).

Principaux points faibles :

- Insuffisance d'intervenants non universitaires dans certains parcours.
- Insuffisante place des stages.
- Manque d'informations précises dans le dossier notamment sur le pilotage et les résultats.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit européen* est pleinement cohérent. Dans les parcours, autre que celui relatif à l'agriculture (*Droit de l'agriculture et des filières agro-alimentaires*), une plus grande ouverture à travers des intervenants du monde socio-économique serait bienvenue.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT FISCAL

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit fiscal* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a pour ambition de former des juristes fiscalistes de haut niveau susceptibles d'intégrer l'administration fiscale ou les entreprises. Il s'appuie sur une première année (M1) qui propose un socle de connaissances transversales et des compétences communes qui seront ensuite approfondies et spécialisées au sein de quatre parcours de seconde année (M2) distincts : *Droit fiscal*, *Droit et fiscalité de l'entreprise*, *Droit des affaires et fiscalité*, *Opération et fiscalité internationales des sociétés*. Les trois derniers parcours sont communs à d'autres mentions de master.

ANALYSE

Finalité
<p>Les connaissances et compétences attendues sont exposées et distinguées par parcours. Les enseignements sont clairement identifiés par parcours mais aucune information sur la première année du master n'est donnée si ce n'est que ses enseignements permettent d'acquérir une approche transversale, tant de droit privé que de droit public, ce qui est pertinent.</p> <p>Les secteurs d'activités (marchands et non marchands), les institutions (cabinets d'avocat, entreprises, administrations) et les types d'emplois (expert fiscal, conseiller juridique, juriste d'entreprise) sont précisés et parfaitement en adéquation au regard de l'offre de formation. Les débouchés sont nombreux : carrières publiques, carrières privées dans l'expertise, le conseil, le contentieux fiscal.</p> <p>Bien que la poursuite en doctorat demeure possible, le master <i>Droit fiscal</i> est une formation essentiellement de type professionnalisante qui s'appuie sur une équipe pédagogique mixte et experte dispensant des</p>

connaissances techniques utiles à l'insertion professionnelle des étudiants.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit fiscal* est bien positionné dans l'environnement national professionnel en raison de sa proximité avec les institutions publiques et privées, et de la qualité des intervenants universitaires et professionnels (avocats, magistrats). On regrette que le dossier n'identifie pas les institutions partenaires, plus généralement les acteurs de la vie économique et sociale avec lesquels la formation tisse des liens privilégiés.

La volonté de se positionner à l'échelle internationale est présente, à tout le moins pour certains parcours. Le parcours *Droit des affaires et fiscalité* est préparé en partenariat avec l'École des hautes études commerciales de Paris (HEC) et s'inscrit dans un programme d'échanges avec des universités européennes (membres d'un programme *Wintercourse* dans le cadre d'un partenariat EUCOTAX - *European universities cooperating on taxes*), tandis que le parcours *Droit fiscal* s'est ouvert à l'international par le biais de séminaires.

En outre, les intervenants universitaires dans le master *Droit fiscal* animent une recherche importante au sein de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), en particulier du département Sorbonne Fiscalité, reconnu des spécialistes de la discipline.

Organisation pédagogique

Sur la spécialisation progressive, compte tenu du manque d'informations sur les enseignements dispensés en première année (M1), il est difficile de l'évaluer. Les étudiants peuvent prétendre à la deuxième année du master, même s'ils proviennent d'autres M1 et à condition qu'ils maîtrisent l'anglais. Les étudiants sont sélectionnés pour la deuxième année selon des critères qui ne sont pas harmonisés entre les parcours (dossier et entretien ou dossier).

Les quatre parcours sont indiqués dans la fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : *Droit fiscal*, *Droit et fiscalité de l'entreprise* (commun avec la mention *Droit des affaires*, avec la mention *Droit bancaire et financier* et avec la mention *Droit de l'entreprise*), *Droit des affaires et fiscalité* (commun avec la mention *Droit des affaires*), *Opération et fiscalité internationales des sociétés* (commun avec la mention *Droit des affaires*). Ils sont cohérents étant donnés les objectifs poursuivis, mais on aurait aimé disposer d'explications pour mieux comprendre cette structuration en quatre parcours. Du reste, un des quatre parcours (*Droit des affaires et fiscalité*) est divisé en deux filières unies par un important tronc commun (l'une des deux filières étant conjointe avec HEC), sans que l'on en connaisse les raisons.

Les cours sont dispensés en présentiel avec une ouverture sur l'Europe et l'international.

Les enseignements professionnalisants ont une place importante, ce qui est pertinent au regard des débouchés proposés. En outre, tous les étudiants sont obligés de réaliser un stage d'une durée variable selon les parcours et de rédiger un rapport de stage, ou un mémoire pratique, ou un mémoire recherche ou les deux (parcours *Droit fiscal*), qui ne donne pas lieu à une soutenance. Les parcours sont professionnels, excepté le parcours *Droit fiscal* qui est indifférencié.

La fiche RNCP est claire sur les connaissances et compétences de chaque parcours, sur leurs accès et leurs débouchés respectifs.

Il n'existe aucune information sur les dispositifs d'accompagnement, ni sur l'aide à l'insertion professionnelle.

S'agissant de la formation à la recherche, deux parcours prévoient la réalisation d'un mémoire de recherche avec un séminaire d'une dizaine d'heures consacré à la recherche documentaire (parcours *Droit fiscal*). Les étudiants peuvent assister aux nombreux colloques internationaux organisés par les membres de l'équipe pédagogique. La place de la recherche est relativement faible mais logique vu les orientations professionnelles de cette offre de formation.

En ce qui concerne l'innovation pédagogique et la place du numérique, aucune information n'est disponible, mais le document champ *Droit* fait état de la mise en place de « pédagogie inversée de la L1 (première année de licence) au M2 » et la « mise en place d'espaces pédagogiques interactifs » (espace numérique de travail - ENT), mais on ignore si le master *Droit fiscal* les applique.

Sur l'ouverture à l'international, aucune information n'est donnée sur les étudiants étrangers venant dans la formation. Par ailleurs, cette place est inégale selon les parcours. Deux parcours se démarquent : dans le

parcours *Droit des affaires et fiscalité*, six étudiants peuvent travailler avec des étudiants d'universités européennes dans le cadre du programme EUCOTAX. Dans le parcours *Droit fiscal*, un séminaire juridique est organisé par des partenaires américains et asiatiques.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires (60 % de professeurs, 30 % de maîtres de conférences, 10 % de professeurs agrégés du secondaire (PRAG) et de professionnels. On ne peut apprécier l'équilibre puisqu'on ne connaît ni le nombre ni l'identité des professionnels si ce n'est que « le taux d'enseignements assurés par des praticiens est important ». Ils sont avocats, magistrats, membres d'institutions financières ou fonctionnaires.

Il n'y a aucune information sur les conseils de perfectionnement, ni sur l'évaluation de la formation par les étudiants. Quant au personnel administratif de soutien, il est simplement fait référence au personnel de l'établissement, sans autres précisions.

Sur le suivi de l'acquisition des connaissances et compétences, aucune information n'est donnée sur la première année. En deuxième année, les ECTS (*European Credit Transfer System*) sont bien répartis entre les enseignements, y compris les enseignements de langue. Pour tous les parcours, le diplôme est délivré dès l'obtention des deux semestres, avec attribution des mentions selon les règles classiques.

En ce qui concerne le recrutement, tous les parcours sont sélectifs et certains sont très attractifs (*Droit des affaires et fiscalité* : 700 dossiers déposés pour 40 places). La sélection s'opère sur dossier et entretien ; ce dernier permet généralement de vérifier la maîtrise des connaissances transversales acquises en M1 et la motivation de l'étudiant.

Aucune information sur les dispositifs d'aide à la réussite, de mise à niveau de passerelles, sur l'orientation, sur le suivi des diplômés n'est donnée.

Résultats constatés

Aucune information n'est disponible.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Enseignements équilibrés et complets, en adéquation avec les débouchés proposés.
- Forte professionnalisation.
- Ouverture à l'Europe et à l'international pertinente.

Principaux points faibles :

- Manque d'informations sur les raisons d'un découpage en quatre parcours.
- Manque d'informations dans le dossier notamment sur l'insertion professionnelle, et plus généralement sur le pilotage de la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Une réflexion pourrait être menée sur le pilotage, sachant qu'il est difficile de proposer des recommandations compte tenu d'un dossier déposé sous une forme simplifiée. Il pourrait être intéressant d'avoir plus d'informations pour analyser la pertinence de chaque parcours voire leur dénomination (une mention *Droit fiscal* avec notamment deux parcours dénommés *Droit fiscal* pour l'un, et *Droit et fiscalité de l'entreprise* pour l'autre).



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT FRANÇAIS – DROITS ÉTRANGERS

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit français - droits étrangers* est une formation spécialisée en deux années, visant à former des juristes ayant des connaissances approfondies de deux systèmes juridiques, avec une ouverture à un troisième système juridique en seconde année de master (M2). La première année (M1) est composée de cinq parcours binationaux droit français et droits étrangers (allemand, américain, anglais, espagnol et italien) et la seconde année d'un seul parcours de formation de *Juriste international* (selon la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP) ou *plurinational* (selon la fiche de l'architecture de l'offre de formation - AOF) ayant une double vocation recherche et professionnelle. Les enseignements se déroulent à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et en partie en mobilité dans les universités partenaires étrangères.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de cette formation sont très clairement exposés en mentionnant la préparation des étudiants à une formation binationale dès la première année de licence jusqu'en master 1 (M1). La poursuite d'études vers un master 2 parcours type *Juriste plurinational* est également nettement tracée ainsi que les débouchés professionnels en lien avec les compétences acquises et l'éventualité d'une poursuite d'études en doctorat.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit français - droits étrangers* est original du fait de son caractère initialement binational pour arriver à un parcours plurinational et son ancrage fortement international dans le cadre de coopérations structurellement solides avec une université étrangère bien identifiée dans chacun des parcours de la première année de master. Ces coopérations favorisent la mobilité sortante et entrante des étudiants, partie intégrante de la formation.

L'adossement à des centres de recherche reconnus (Institut de recherche juridique de la Sorbonne - IRJS ; Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne - IREDIES), avec la participation d'universitaires non moins reconnus dans leur domaine de recherche, constitue un atout majeur de la formation.

Les relations avec le monde socio-économique existent, mais mériteraient d'être davantage développées : elles reposent principalement sur les stages en France ou à l'étranger, avant tout dans les cabinets d'avocats. Aucune information n'est fournie quant à l'intervention de professionnels dans la formation.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est d'une grande cohérence et repose sur une réelle spécialisation progressive, par l'acquisition de compétences complémentaires en seconde année de master. Les modalités d'enseignement sont classiques, en présentiel, la formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE), sans précisions quant aux modalités. Au vu du seul parcours *Juriste plurinational* en seconde année, l'ouverture au droit comparé est appréciable, mais il est dommage que ce parcours reste optionnel en dehors du droit italien.

La place de la professionnalisation paraît limitée au regard des informations fournies, car elle repose uniquement sur les stages (facultatifs) des étudiants, lesquels font l'objet d'un rapport (absence de soutenance). La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est claire quant à la description de la formation autant que des compétences acquises.

La recherche est présente à travers la rédaction d'un mémoire en seconde année de master, mais les liens avec les centres de recherche ne sont pas exposés.

Aucune information n'est fournie quant à la place du numérique.

La place de l'international est évidemment forte compte tenu de l'objet même de la formation : enseignement de droits étrangers ; langues étrangères ; mobilité dans les universités partenaires tout au long du cursus (un ou deux semestres en seconde année) ; double diplomation dès la première année de master. L'intervention d'enseignants étrangers n'est pas évoquée, mais serait un atout supplémentaire.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée en majorité d'enseignants-chercheurs issus de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et des centres de recherche de rattachement de la formation, sous la responsabilité de l'un d'eux. Les modalités de pilotage ne sont pas détaillées : aucune information n'est fournie quant à l'existence d'un conseil de perfectionnement, quant aux dispositifs d'évaluation des enseignements. Les modalités de recrutement sont classiques. Rien n'est indiqué quant à d'éventuels dispositifs d'aide à la réussite. Les modalités de contrôle de connaissances ne sont pas explicitées, et le total et la répartition des ECTS (*European Credit Transfer System*) ne sont pas très clairs.

La mention (passable, assez bien, bien, très bien) prend pour référence la moyenne des deux derniers semestres (Très bien, supérieure ou égale à 17 sur 20 ; Bien, supérieure ou égale à 15 sur 20 ; Assez bien, supérieure ou égale à 13 sur 20 ; Passable, supérieure ou égale à 10 sur 20). Ces seuils de mention sont plus exigeants que dans d'autres formations de même niveau comme le master *Justice, procès et procédures*.

Résultats constatés

Hormis la part des étudiants étrangers dans la mention fournie par le document spécifique sur la dimension internationale (autant de places réservées aux étudiants étrangers que ceux de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), on ne dispose pas d'informations précises et à jour. Le suivi des étudiants n'est pas expliqué, hormis la présence d'une association d'anciens. Aucun élément d'information n'est donné quant au taux de réussite et d'insertion des étudiants. Il est précisé que peu d'étudiants poursuivent en deuxième année de master, la plupart intégrant d'autres formations, ce qui soulève quand même quelques interrogations sur cet aspect. Des éléments précis quant aux effectifs auraient été bienvenus.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Dimension fortement internationale et coopération structurelle avec des universités étrangères.
- Articulation entre les enseignements et la recherche.
- Bonne cohérence dans la construction de la formation.

Principaux points faibles :

- Caractère optionnel du parcours *Juriste plurinationnel*, en dehors du droit italien, rendant plus aléatoire la poursuite d'études en doctorat.
- Place insuffisante de la professionnalisation (stages ; intervenants professionnels).
- Manque d'informations dans le dossier notamment sur le pilotage de la formation et les résultats constatés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit français - droits étrangers* est un master bien conçu en vue de la formation de juristes binationaux. Le caractère optionnel de la deuxième année de la formation, en dehors du droit italien, limite les perspectives de formation complète de juriste plurinationnel. La généralisation de la formation obligatoire en deuxième année permettrait d'amener les étudiants au diplôme de master 2 et de faciliter la poursuite d'études en doctorat pour ceux qui le souhaitent. Le renforcement de la place de la professionnalisation constituerait un atout.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT INTERNATIONAL

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit international* est une formation en deux années visant à former des juristes spécialisés dans divers domaines du droit international. La première année de master (M1) est divisée en deux parcours *Droit international des affaires* et *Droit international général* qui préparent aux sept parcours de la seconde année : *Administration internationale, Arbitrage et droit du commerce international, Droit anglais et nord-américain des affaires, Droit international économique, Droit international et organisations internationales, Droit international privé et du commerce international, Global Business Law and Governance* auxquels s'ajoute un parcours *Droit pénal international et des affaires*, commun à deux autres mentions de Master (*Droit de l'entreprise* et *Droit pénal et sciences criminelles*). Les enseignements se déroulent à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

ANALYSE

Finalité

La vocation naturellement internationale du master *Droit international* est présentée de façon claire. L'ensemble des dimensions scientifiques et professionnelles de la formation, les débouchés (cabinets d'avocats internationaux, juristes d'entreprise, fonctionnaires internationaux, recherche, etc.) et les poursuites d'études sont exposés tout aussi nettement. Les enseignements proposés répondent pleinement aux objectifs et permettent d'assurer une connaissance générale dans les divers domaines du droit international en première année de master (M1), puis une spécialisation effective dans l'un des axes clairement identifiés proposés en seconde année de master (M2).

Positionnement dans l'environnement

Par rapport aux différents masters de droit international au niveau national, le master *Droit international* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se singularise par son caractère extrêmement complet, moderne et actuel. Les liens structurels qu'il entretient avec des universités en Australie, en Chine et aux États-Unis ainsi que l'adossément à des centres de recherche réputés (Institut de recherche juridique de la Sorbonne - IRJS ; Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne - IREDIES ; unité mixte de recherche (UMR) Droit comparé) et composés d'universitaires spécialistes reconnus en droit international constituent un grand point fort.

Les liens avec les partenaires socio-professionnels sont variables selon les parcours de M2, allant de la participation des étudiants à des activités à caractère pré-professionnalisant (concours de plaidoiries, stages facultatifs ou obligatoires) aux enseignements assurés par des intervenants professionnels d'horizons divers (avocats, institutions internationales, etc.). L'ensemble mériterait d'être renforcé dans certains parcours.

Les coopérations internationales sont fortes, tant par la mobilité sortante ou entrante, que par l'intervention de professeurs invités étrangers dans certains parcours de seconde année de master.

Organisation pédagogique

Le master *Droit international* repose sur une excellente articulation globale entre les deux années de la mention. Après une première année généraliste, permettant une formation poussée dans l'ensemble des domaines du droit international par le biais d'un solide tronc commun de matières, l'étudiant peut acquérir une réelle spécialisation à travers l'un des huit parcours de seconde année, à teneur clairement identifiée. Les modalités d'enseignement sont classiques ; la formation est délivrée en présentiel.

La place de la professionnalisation est variable et mériterait d'être renforcée dans les parcours recherche qui ne comportent pas d'intervenants professionnels et seulement un stage facultatif, voire aucune possibilité de stage intégré dans le cursus. Aucun dispositif d'aide au projet professionnel n'est évoqué. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est complète et claire tant quant aux compétences que quant aux débouchés professionnels et au descriptif des différents parcours.

La place de la recherche tient avant tout à l'intervention des enseignants-chercheurs dans la formation et à la rédaction d'un mémoire dans les parcours à finalité recherche (on peut regretter que la pondération soit variable selon les parcours), ou encore à la participation à des conférences proposées par les centre de recherche.

Aucune information n'est donnée quant à la place du numérique.

Au-delà même de son objet, la place de l'international est très forte dans la formation, ce qui constitue l'un de ses atouts majeurs : mobilité, parfois obligatoire sur un semestre (parcours *Global Business Law and Governance*) ; stage obligatoire dans une institution internationale (parcours *Administration internationale*) ; partenariat avec des universités étrangères ; cours assurés en anglais, voire deux parcours entièrement en langue anglaise (*Global Business Law and Governance* ; *Droit anglais et nord-américain des affaires*) ; intervenants étrangers.

Pilotage

L'équipe pédagogique est principalement composée d'enseignants-chercheurs, auxquels sont associés à proportion variable des intervenants professionnels de haut niveau et de milieux variés - avocats, juristes d'entreprises, fonctionnaires internationaux, etc. - (de 0 % dans les parcours recherche à 31 % dans certains parcours professionnels).

Aucune information n'est fournie quant à l'évaluation des enseignements, l'existence d'un conseil de perfectionnement, et les dispositifs d'autoévaluation.

Les modalités précises de contrôle de connaissances ne sont pas renseignées. La répartition des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) paraît équilibrée, même si on peut s'interroger sur la pondération variable du stage et/ou du mémoire d'un parcours à l'autre.

Les modalités de recrutement sont classiques pour ce type de formation.

Résultats constatés

Les informations fournies quant aux taux d'insertion professionnelle sont très réduites, anciennes (promotion 2011-2012) et non détaillées : elles font état d'un taux d'insertion de 85 % après deux ans. Un taux de poursuite d'études de 37 étudiants sur 90 répondants est indiqué.

Aucune indication n'est fournie quant à l'évolution des effectifs, ni le suivi des diplômés, hormis l'existence d'un réseau d'anciens étudiants.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Grande cohérence de la formation.
- Caractère complet et moderne de la mention.
- Forte internationalisation de la formation (mobilité ; intervenants étrangers ; parcours en anglais ; *etc.*)
- Liens structurels avec des universités étrangères.

Principaux points faibles :

- Insuffisance de la professionnalisation dans les parcours recherche.
- Manque d'informations précises dans le dossier notamment sur le pilotage de la formation et les résultats.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit international* est une formation d'excellence reposant sur un cursus cohérent et clairement structuré sur les deux années, parfaitement en adéquation avec les objectifs professionnels actuels, lesquels sont diversifiés et répondent à des spécialisations claires. L'un de ses atouts majeurs est la forte ouverture à l'international, notamment par les liens avec les universités étrangères. La place de la professionnalisation pourrait être renforcée dans les parcours à vocation recherche, notamment par le biais d'un stage facultatif.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est une formation en deux ans, avec un tronc commun généraliste de droit pénal en première année (M1) mutualisant des cours déjà dispensés dans d'autres mentions de master de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (droit pénal spécial, droit pénal des affaires, droit pénal du travail, droit pénal international, procédure pénale) et s'ouvrant sur deux parcours spécialisés en seconde année (M2) : *Droit pénal fondamental (interne et international)* et *Droit pénal international et des affaires*. Ce dernier parcours est commun aux mentions *Droit de l'entreprise* et *Droit international*. La formation a été mise en place récemment.

A l'issue de cette formation, les étudiants peuvent exercer une large palette de métiers, dans des emplois de catégorie supérieure (avocat, magistrat, officier et commissaire de la police nationale, officier de la gendarmerie nationale, direction d'établissement pénitentiaire, organisations et juridictions internationales, recherche). Les enseignements ont lieu aux centres Panthéon et Malher de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

ANALYSE

Finalité

La formation est cohérente et satisfaisante, exposant clairement les objectifs tant scientifiques qu'en matière d'insertion professionnelle.

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* a pour objectif principal de former les étudiants à la pratique du droit pénal et à la recherche universitaire centrée sur le droit pénal et la justice pénale dans leur dimension interne et internationale, ainsi qu'à leur intrication croissante avec le droit des affaires.

Il s'agit de développer et consolider les connaissances de base des étudiants dans les matières fondamentales en première année de master (M1) et leur permettre de les approfondir selon les deux parcours spécialisés en deuxième année de master (M2) comme le montrent les annexes descriptives au diplôme (ADD) afin de les préparer à l'entrée dans la vie professionnelle.

Les compétences professionnelles envisagées (maîtrise de l'analyse comparative des droits et procédures ; maîtrise de toutes les formes de procédures pénales nationales, européennes et étrangères, internationales ; maîtrise des pratiques dans les différentes instances d'application du droit pénal ; analyse et traitement d'un dossier criminel ; connaissance de l'évolution des dispositions en vigueur en matière de justice pénale) correspondent bien à la formation. Ces compétences sont plus spécialisées selon les différents parcours choisis.

Les emplois envisagés correspondent à une insertion professionnelle de niveau master : organisations et juridictions internationales ; administration pénitentiaire, gendarmerie, police spécialisée dans la criminalité d'affaires comme par exemple l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCFF) ; juriste d'entreprise. La formation prépare aussi aux concours ou écoles spécifiques (barreau, École nationale de la magistrature - ENM), permettant d'accéder aux principales professions judiciaires (avocat pénaliste et internationaliste, magistrat spécialisé, etc.). Il est regrettable de ne pas avoir de données sur cette insertion.

Aucune fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) n'est fournie, ce qui est regrettable.

Positionnement dans l'environnement

Le manque d'information sur le positionnement du master *Droit pénal et sciences criminelles* au niveau local ou national ne permet pas de donner un avis.

L'articulation avec la recherche existe. Le master est adossé à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et en lien avec les axes définis en matière de recherche : droit pénal fondamental et procédure pénale ; droit pénal international ; droits fondamentaux ; droit pénal des affaires. La plupart des enseignants-chercheurs intervenants dans la formation (sept professeurs et six maîtres de conférences) sont rattachés à cette unité de recherche.

L'articulation avec des partenaires socio-économiques a été mise en place. Si l'environnement socio-économique n'est pas décrit, un certain nombre de représentants du monde socio-professionnel participant à la formation principalement en M2 sont mentionnés : le taux d'enseignements assurés par des praticiens dans le diplôme actuel est le suivant : 10 % dans le parcours « international et comparé » ; 20 % dans le parcours « politique criminelle ».

La coopération à l'international est active : les étudiants de M1 bénéficient d'une mobilité dans le cadre du programme Erasmus (*European Action Scheme for the Mobility of University Students*) et de conventions internationales conclues par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le M2, du fait de son objet (droit comparé et international), bénéficie également de possibilités offertes par les différentes conventions (non détaillées) mais aussi grâce aux liens noués avec certaines institutions comme la Cour pénale internationale (CPI) située à La Haye aux Pays-Bas et à la participation des étudiants à des concours de plaidoiries internationaux (concours de droit pénal international Claude Lombois) auxquels participent des équipes de différents pays.

Organisation pédagogique

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est par ailleurs classique par sa forme et son fonctionnement qui apparaissent satisfaisants.

L'organisation pédagogique est lisible et conforme à la réalisation d'une spécialisation progressive qui se concrétise par une première année de tronc commun en M1 en droit pénal (droit pénal spécial, droit pénal des affaires, droit pénal du travail, droit pénal international, procédure pénale) et qui s'ouvre sur la spécialisation avec deux parcours en M2 détaillés.

En M2, certains cours sont mutualisés entre les deux parcours : droit pénal fondamental, procédure pénale, droit pénal constitutionnel, droit pénal de l'Union européenne, droit européen et procès équitable. D'autres cours sont mutualisés avec les M2 *Droit des affaires* et *Droit fiscal* : droit pénal des affaires et droit pénal fiscal.

On note la transversalité de certaines activités dans les deux parcours comme la participation à des concours de plaidoirie, des conférences, des enseignements de langues et de méthodologie.

L'accès au M2 est ouvert aux titulaires d'un M1 de droit ou d'un diplôme étranger équivalent ; la sélection se fait sur dossier.

L'organisation des études est traditionnelle, s'appuyant sur des cours magistraux fondamentaux complétés de séminaires pour lesquels les étudiants ont une préparation à effectuer. Un mémoire de fin d'année est exigé. Les parcours de M2 sont indifférenciés et coexistent une branche recherche et une branche professionnelle, pour laquelle un stage est exigé.

Les formations en M2 existent en formation initiale à plein temps.

La professionnalisation de la formation de M2 relève de l'intervention de nombreux professionnels et de l'exigence d'effectuer un stage dans les branches professionnelles.

Le manque d'information sur l'utilisation du numérique ne permet pas de donner un avis.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose de sept professeurs et de sept maîtres de conférences dont un maître de conférences associé ; elle est bien diversifiée (dix privatistes, trois publicistes et un historien du droit). Elle est complétée par un certain nombre de professionnels.

Le manque d'indications ne permet pas de donner un avis sur les responsabilités pédagogiques et le conseil de perfectionnement. Les modalités de contrôle des connaissances explicitées sont classiques. Les seuils de mention du diplôme sont plus stricts que dans d'autres formations de même niveau.

Les fonctionnements des jurys ne sont pas précisés.

Résultats constatés

Les effectifs sont de 50 étudiants en M1 et de deux groupes de 25 étudiants en M2, soit 100 étudiants au total.

S'agissant d'une formation en devenir, aucun autre chiffre n'est communiqué et il est impossible de donner un avis sur cet item.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne cohérence de la mention *Droit pénal et sciences criminelles* au regard des objectifs scientifiques et professionnels affichés.
- Ouverture à l'international satisfaisante.

Principaux points faibles :

- Manque d'informations dans le dossier, notamment sur les responsabilités pédagogiques, le conseil de perfectionnement, les résultats constatés.
- Manque de précisions relatives aux partenariats.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'objectif affiché est d'élever le taux d'intervention des professionnels dans les deux parcours proposés (20 à 50 %, selon l'orientation du diplôme). Il est noté qu'outre des magistrats de la Cour de cassation, interviendront des avocats pénalistes en fonction dans de grands cabinets d'affaires et des représentants des grandes institutions comme la Cour pénale internationale afin de permettre le développement d'un réseau facilitant à la fois l'insertion professionnelle comme la recherche de stages des étudiants.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est une formation en deux ans. La première année (M1) est généraliste (droit privé) afin de permettre aux étudiants issus d'une licence généraliste de commencer à se spécialiser en master, en choisissant le droit privé général.

En seconde année (M2), il y a onze parcours davantage spécialisés : *Droit privé général*, *Droit immobilier* (en commun avec la mention *Droit public*), *Contrat et responsabilité*, *Personnes et famille*, *Droit du patrimoine approfondi*, *Droit patrimonial vietnamo-français* délocalisé au Vietnam, *Propriété industrielle et artistique*, *Droit du commerce électronique* (en commun avec les mentions *Droit des affaires*, *Droit de l'entreprise* et le master *Histoire de l'art*), *Droit notarial*, *Droit privé approfondi*, *Droit des assurances* (qui être suivi en formation initiale ou en contrat de professionnalisation). La plupart des parcours sont professionnels, certains sont plus à vocation recherche (parcours *Personnes et famille*).

Le master *Droit privé* est adossé à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) qui rassemble les enseignants-chercheurs impliqués dans la formation. A l'issue de celle-ci, les étudiants peuvent exercer une large palette de métiers, dans des emplois de catégorie supérieure (avocat, juriste d'entreprise, etc.). Les enseignements ont lieu dans les locaux de l'École de droit de la Sorbonne.

ANALYSE

Finalité

La formation expose clairement les objectifs scientifiques et professionnels, lesquels sont classiques.

Le master *Droit privé* a pour objectif principal de proposer une formation de haut niveau en droit privé : de consolider les connaissances de base des étudiants dans les matières fondamentales en M1 et de leur permettre de les approfondir selon des parcours spécialisés en M2 afin de s'orienter vers une activité professionnelle et de favoriser leur insertion professionnelle. Les connaissances attendues sont visées dans un tronc commun généraliste comprenant des matières fondamentales du droit privé qui se poursuit en M2 soit par un approfondissement des matières étudiées en licence et M1, soit par une spécialisation dans l'un des parcours choisis, comme le montrent les annexes descriptives au diplôme.

Toutes les matières enseignées très classiques au regard de l'intitulé de la formation doivent permettre aux étudiants concernés d'occuper des emplois de catégorie supérieure.

Les compétences professionnelles visées dans les deux fiches du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP (plaidoirie, analyse, conseils, consultations juridiques, rédaction de contrats, recherches juridiques, etc.) sont parfois présentées de manière très générales mais correspondent à une formation juridique. Les compétences sont plus ou moins spécialisées selon les différents parcours choisis (par exemple, s'agissant du parcours *Droit immobilier* ou *Droit des assurances*).

Les emplois visés dans ces fiches correspondent à une insertion de niveau master (juriste d'entreprise, cabinet avocat, compagnie d'assurance, banque, collectivités locales, entreprises publiques, etc.) ou de préparation à des concours ou écoles spécifiques (École nationale de la magistrature - ENM, notariat, école d'avocats).

L'un des parcours de M2 *Droit patrimonial vietnamo-français* est enseigné en français et délocalisé au Vietnam. On dispose toutefois de trop peu d'informations le concernant.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit privé* n'est pas classique par sa forme et son fonctionnement. De par les spécificités de ses parcours, il ne ressemble à aucun autre sur le territoire national et n'entre pas non plus en concurrence avec d'autres formations de l'établissement. La formation regroupe différents parcours dont certains semblent relever du droit des affaires ou de l'entreprise (par exemple le parcours *Droit des assurances*) ; leur articulation avec le master *Droit privé* aurait pu être explicitée.

Elle est adossée à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et en lien avec les axes définis en matière de recherche : départements de Droit privé, de Droit de la famille et du patrimoine, de Sorbonne assurance et Droit de l'immatériel. Il offre ainsi un environnement de qualité en matière de recherche ; la plupart des enseignants-chercheurs intervenants dans la formation sont rattachés à cette unité.

L'environnement socio-économique n'est pas décrit. La mention *Droit privé*, certainement le parcours *Droit notarial*, noue des liens étroits avec le Centre régional et national de formation de la profession ; la nature et la teneur de ces liens ne sont pas explicitées. Par ailleurs, il est indiqué qu'un certain nombre de représentants du monde socio-professionnel participe à la formation ; à ce titre, cinq personnes sont citées (noms et fonctions), ce qui semble bien peu pour une telle formation, le dossier étant très certainement incomplètement rempli.

Le positionnement à l'échelle internationale est difficile à déterminer en raison du manque d'informations précises dans le dossier. Toutefois, il est à noter l'existence d'un parcours délocalisé au Vietnam, sur lequel aucune donnée n'est livrée. En outre, il est fait état de la mobilité des étudiants dans certains parcours comme le parcours *Droit notarial* avec l'organisation chaque année d'un voyage d'études en Allemagne ou en Autriche (invitation au Congrès annuel des notaires européens). Là encore, le dossier est peu étayé. Il est écrit que des professeurs invités étrangers sont régulièrement accueillis, sans autres précisions.

Organisation pédagogique

La structuration globale est lisible avec une spécialisation progressive qui se concrétise par une première année en droit privé général et l'apparition de spécialisation par les onze parcours en M2.

L'accès en M2 est ouvert aux étudiants titulaires d'une première année de droit privé (voire de droit des affaires ou carrières juridiques ou judiciaires ou d'un diplôme équivalent selon les M2). Il l'est après sélection sur dossier ou parfois après entretien, le processus de sélection étant variable d'un parcours à un autre. Les critères ne sont pas non plus identiques ; on relève divers critères selon les M2 (niveau universitaire ; compétences spécifiques dans certaines matières, expériences dans le secteur personnelles ou professionnelles). Une particularité du parcours *Droit patrimonial vietnamo-français*, très aisément compréhensible, réside dans son accès ouvert aux étudiants titulaires du *Diplôme d'Université de Droit patrimonial vietnamo-français* délivré par l'Université Paris II Panthéon-Assas (en partenariat avec l'Université Nationale d'Hô-Chi-Minh-Ville) ou d'un diplôme sanctionnant quatre années d'études juridiques.

Le dossier ne décrit pas le contenu pédagogique de la première année de la mention. En revanche, les unités d'enseignement et les différents enseignements (avec les crédits européens ECTS - *European Credit Transfer System*) de chaque parcours sont précisés principalement dans la fiche RNCP et dans les annexes descriptives au diplôme. L'organisation des études est présentée sommairement mais apparaît traditionnelle, s'appuyant sur des cours magistraux fondamentaux complétés par des séminaires pour lesquels les étudiants ont une préparation à effectuer.

Les méthodes pédagogiques ne sont pas toujours précisées. Toutefois, certains parcours du M2 les exposent succinctement, et signalent le recours aux études de cas, à la rédaction d'actes juridiques (conditions générales), l'aide aux entreprises innovantes ; cette méthode est pertinente.

Un mémoire de fin d'année est le plus souvent exigé. Au sein des parcours du M2 peut coexister une branche recherche et une branche professionnelle pour laquelle un stage est exigé.

Il est possible pour les étudiants de s'engager dans la préparation d'un doctorat (master recherche ou branche recherche d'un parcours).

Les deux années sont ouvertes en formation initiale, avec pour l'un des parcours de seconde année la possibilité d'alternance (le parcours *Droit des assurances* accueille des étudiants pouvant conclure un contrat de professionnalisation). L'alternance ne semble pas être une voie explorée dans le cadre général de la mention. La professionnalisation des parcours est, du reste, rarement évoquée. Les annexes descriptives au diplôme et le dossier ne mentionnent pas toujours l'existence d'un stage, alors même que le parcours est professionnel (parcours *Contrat et responsabilité, Droit notarial*) ou indifférencié (parcours *Droit du patrimoine approfondi*), ce qui est surprenant. Certains parcours sont plus sensibles à la professionnalisation : le parcours *Droit immobilier* permet aux étudiants de participer à des ateliers ou colloques (petits déjeuneurs du droit privé de l'immobilier co-organisés par le master, le centre de recherche et la Troisième chambre civile de la Cour de cassation) ; il offre également une ouverture sur les autres métiers de l'immobilier grâce à des conférences dispensées par des professionnels (architecte, spécialiste de l'urbanisme commercial, spécialiste des politiques du logement).

Dans certains cas, des enseignements sont dispensés à distance, sans que l'on en sache plus.

Il est difficile d'apprécier les liens de la formation avec les activités de recherche du centre de recherche faute d'informations : il est simplement précisé que la mention *Droit privé* est adossée à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) en lien avec les axes définis en matière de recherche.

Le dossier n'est pas renseigné sur l'utilisation du numérique et sur les innovations pédagogiques. Il en est de même sur les validations d'acquis. Il n'existe aucune information sur les dispositifs d'accompagnement, ni sur l'aide à l'insertion professionnelle.

Le dossier ne précise pas non plus pour la mention et les parcours des projets ou des réalisations concrètes relativement à la dimension internationale (à l'exception du parcours *Droit patrimonial vietnamo-français*, délocalisé au Vietnam).

Pilotage

L'équipe pédagogique, constituée d'enseignants-chercheurs est importante (29 professeurs et 12 maitres de conférences). Elle est équilibrée et de qualité. Elle est complétée par des professionnels, en faible nombre (cinq) ; le dossier n'a pas été complètement renseigné.

Il n'est pas fait état d'un comité de perfectionnement, d'une d'autoévaluation, d'une évaluation des enseignements par les étudiants.

Les fonctionnements des jurys ne sont pas précisés sauf pour certains parcours du M2 pour lesquels il est noté que les jurys d'admission sont formés d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels (*Droit privé, Droit des assurances*).

Résultats constatés

On regrette qu'aucun chiffre ne soit communiqué, ni sur les effectifs, ni sur les taux de réussite. Plus généralement, on ne dispose d'aucune donnée d'ordre quantitatif ou qualitatif relative à l'insertion professionnelle ou au suivi des diplômés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Excellente équipe pédagogique.
- Richesse (variété des parcours offerts aux étudiants) de la mention *Droit privé*.

Principaux points faibles :

- Lisibilité insuffisante des parcours communs à d'autres mentions.
- Manque d'informations dans le dossier concernant notamment le pilotage de la formation et les données chiffrées.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Une réflexion pourrait être menée sur les parcours propres à cette formation par rapport aux parcours des autres formations.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est une formation en deux ans, ayant pour objectifs principaux la maîtrise des connaissances de droit public d'abord, puis la spécialisation des étudiants par domaines afin, classiquement, de mieux les préparer et les insérer dans la vie professionnelle. Les différents parcours couvrent un ensemble de débouchés tant dans la fonction publique (carrière académique, concours de la haute fonction publique) que dans le secteur privé (avocat, cabinet d'audit, juriste d'entreprise).

Cette mention comporte cinq parcours en seconde année (M2) : *Droit public fondamental* (recherche), *Contentieux public* (professionnel), *Droit immobilier* (indifférencié), *Droit public approfondi* (indifférencié et organisé à distance, par le Centre audiovisuel d'études juridiques - CAVEJ, ouverture en 2017) et *Droit de l'énergie* (professionnel), qui est le seul parcours proposé en formation initiale, en alternance (apprentissage et professionnalisation) et en formation continue.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs généraux du master *Droit public* sont l'approfondissement des connaissances et des compétences en droit public, avec une spécialisation plus poussée en seconde année, conforme à la logique d'une formation en deux ans.

On note deux parcours généralistes (*Droit public approfondi* et *Droit public fondamental*), mais la différence entre les deux parcours n'est pas clairement explicitée.

S'y ajoutent trois parcours spécialisés : *Contentieux public*, *Droit de l'énergie* et *Droit immobilier*.

À l'exception du parcours *Droit public approfondi*, les débouchés sont clairement précisés et distingués pour les différents parcours (domaines de la magistrature, de l'entreprise publique, des collectivités publiques, professions libérales) ; les types d'emplois correspondants sont explicités (conseiller des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, avocat, cadre juridique dans le secteur public, métiers du notariat, enseignant-chercheur, conseiller juridique en entreprise). Les inventaires sont cohérents au regard des objectifs affichés par les différents parcours et des enseignements évoqués.

Seul le parcours *Droit de l'énergie* détaille les aptitudes des futurs diplômés et les capacités attestées qui semblent toutes pertinentes au regard des ambitions d'insertion du parcours.

Les objectifs affichés et le résumé des enseignements du parcours *Droit immobilier* confirment une orientation mixte droit privé/droit public avec la présence d'enseignements tels que droit de la propriété publique, le droit de l'environnement, le droit des contrats publics immobiliers. Ce parcours est d'ailleurs et fort logiquement rattaché aussi à la mention *Droit privé*.

Positionnement dans l'environnement

La formation est adossée à deux unités de recherche : l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (unité mixte de recherche - UMR 8103) et l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) au sein duquel une équipe effectue des travaux de recherche, plus particulièrement en droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, de l'aménagement et du tourisme. L'ancrage scientifique est donc solide et cohérent et l'articulation entre la formation et la recherche est assurée.

Le master *Droit public* accueille des intervenants extérieurs qui émanent de l'environnement socio-économique en lien étroit avec les différents parcours, ce qui participe à l'attractivité de ceux-ci. Des liens sont utilement tissés avec les partenaires associatifs et institutionnels, en particulier pour le parcours *Droit de l'énergie* et le parcours *Droit immobilier*. S'agissant du parcours *Contentieux public*, on note que les intervenants extérieurs sont issus d'institutions prestigieuses (Conseil d'État, Cour administrative d'appel de Paris, notamment), ce qui contribue au rayonnement de la formation.

Aucune information n'est délivrée concernant l'existence de relations plus institutionnalisées avec le monde socio-économique, concernant l'internationalisation des parcours, à l'exception des parcours *Droit de l'énergie* et *Droit immobilier* qui accueillent des étudiants étrangers. L'ouverture internationale du parcours *Droit de l'énergie* est également assurée par la réalisation de travaux de recherche menés avec des organismes étrangers ainsi que par la participation de professeurs invités au programme pédagogique.

Organisation pédagogique

La logique de l'approfondissement/spécialisation progressive est respectée, bien qu'aucune information détaillée (hormis une référence logique aux matières fondamentales : droit et contentieux administratif et constitutionnel, droit de l'urbanisme, contrats publics) ne soit fournie sur le contenu des enseignements en première année de master (M1). On en déduit que les étudiants inscrits en M1 suivent des enseignements généralistes leur permettant d'acquérir un socle de connaissances solides et une culture publiciste. Ils sont invités à se spécialiser en deuxième année (M2) par le choix du parcours et de la voie recherche ou professionnelle.

La place de la professionnalisation est importante mais inégale selon les parcours envisagés : elle est logiquement très importante au sein du parcours *Droit immobilier* où elle opère selon un ensemble de modalités classiques ou plus originales (participation aux petits déjeuners du droit privé de l'immobilier avec la troisième chambre civile de la Cour de cassation, aux petits déjeuners du droit public de l'immobilier, tenue de conférences régulières animées par des professionnels de l'immobilier, concours de plaidoirie). Elle est également importante au sein du parcours *Droit de l'énergie* (mémoire professionnel ou mémoire de stage), au sein du parcours *Contentieux public* (concours de plaidoirie, cas pratiques) et semble plus relative pour les autres parcours. Le rapport recherche/formation est valorisé dans le parcours *Contentieux public* par la participation aux concours de plaidoirie (Concours Georges Vedel, Concours européen des droits de l'Homme René Cassin) et par l'organisation d'un colloque portant sur une question de contentieux public.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité des étudiants et leur participation à d'éventuels programmes d'échange.

La maîtrise de l'anglais est recherchée et des enseignements spécifiques à l'anglais juridique sont utilement dispensés dans les parcours : *Droit public général*, *Contentieux public*, et *Droit immobilier*. Pour ce dernier, une initiation bienvenue au droit anglais immobilier de la *Common Law* est mise en place. On ne dispose d'aucune autre information sur la place des langues concernant les autres parcours.

On observe un seul parcours exclusivement orienté recherche, au sein duquel les étudiants sont logiquement obligés de réaliser un mémoire de recherche (*Droit public fondamental*). Les parcours *Droit immobilier* et *Droit public approfondi* sont indifférenciés. Pour les autres parcours, les étudiants peuvent rédiger un mémoire professionnel.

Pilotage

Le master *Droit public* s'appuie sur une équipe pédagogique académique très conséquente : 20 professeurs et 20 maîtres de conférences, qui mènent des travaux en lien étroit avec les enseignements dispensés.

La présence des intervenants professionnels est pertinente et bien répartie en fonction des objectifs des parcours (7 % *Droit public approfondi*, 50 % *Contentieux public*, 44 % *Droit immobilier*, 75 % *Droit de l'énergie*).

Aucune autre information n'est disponible par ailleurs, autre que l'appui administratif fourni par deux gestionnaires de scolarité et l'appui du secrétariat du Sorbonne études et recherche en droit de l'environnement, de l'aménagement, de l'urbanisme et du tourisme (SERDEAUT) pour le parcours *Droit de l'immobilier*.

La mention (passable, assez bien, bien, très bien) prend pour référence la moyenne des deux derniers semestres (très bien, supérieure ou égale à 17 sur 20 ; bien, supérieure ou égale à 15 sur 20 ; assez bien, supérieure ou égale à 13 sur 20 ; passable, supérieure ou égale à 10 sur 20). Ces seuils de mention sont plus exigeants que dans d'autres formations de même niveau comme le master *Justice, procès et procédures*.

Résultats constatés

Aucune information n'est fournie, excepté pour le parcours *Droit immobilier* pour lequel il existe une association des anciens étudiants et une soirée annuelle de toutes les promotions permettant aux responsables du diplôme de connaître l'insertion professionnelle de leurs diplômés : cabinets d'avocats, études notariales, grandes entreprises. Cependant, aucun chiffre ni pourcentage ne permet de confirmer ces éléments.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne professionnalisation.
- Bon adossement du master à son environnement socio-professionnel.

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité de la différence entre deux parcours aux intitulés voisins (*Droit public approfondi*, *Droit public fondamental*).
- Manque d'informations dans le dossier concernant de très nombreux aspects relatifs à la formation (notamment le pilotage, les résultats).



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public des affaires* se déroule en deux ans à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Centre Malher). Il comprend un parcours unique intitulé *Droit public des affaires*. La seconde année est indifférenciée et comporte deux orientations : une orientation recherche et une orientation professionnelle.

L'objectif est de délivrer des connaissances approfondies en droit public des affaires, un domaine dont la formation intègre les diverses dimensions - traditionnelles et plus nouvelles -, que recouvre la discipline : droit des contrats publics, droit de la commande publique, contentieux économique ainsi que nouvelles régulations économiques et sociales, police de la concurrence, relations contractuelles secteur public/secteur privé, nouveaux modes d'organisation et de direction du service public notamment.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation en matière de connaissances sont énoncés de façon large : la formation entend apporter les connaissances les plus approfondies et de haut niveau, l'accent étant mis sur les fondamentaux de la matière en lien avec les évolutions contemporaines. L'objectif mentionné est de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, ce qui paraît évident. Le dossier, dans sa version allégée, ne contient que très peu d'informations précises, ce que l'on ne peut que regretter.

La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) s'avère alors très précieuse. Elle précise utilement les compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (capacité à rédiger des notes de synthèse, contrats, pièces contentieuses ; compétence dans l'analyse et la présentation orale de dossier et de

cas ; conseil à la prise de décision ; assistance dans les démarches juridiques).

Les débouchés sont énumérés de façon très large, couvrant à peu près l'ensemble des métiers offerts par les études juridiques : cadres, dirigeants, professions libérales, concours de la haute fonction publique, carrière académique, *etc.* Ils sont un peu mieux ciblés par la fiche RNCP : service juridique des entreprises, cabinet d'avocats, consultant juridique, *etc.*

Positionnement dans l'environnement

La formation est adossée à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et plus particulièrement, en son sein, au Département de droit public de l'économie lequel développe un axe de recherche sur les contrats publics. Des liens étroits sont mentionnés également avec l'Association pour le droit public de l'entreprise (ADPE), sans autre précision sur la nature des liens entretenus.

La part élevée de professionnels dans l'équipe pédagogique (40 % des enseignements) montre que l'insertion dans le monde socio-économique est forte et bienvenue au regard des objectifs affichés. Les étudiants y trouvent un tremplin efficace pour la recherche de stages et de débouchés professionnels. L'ancrage de la formation dans l'environnement extérieur semble donc assuré bien qu'aucune information plus précise ne soit ici fournie.

Aucune autre information sur l'environnement de cette formation n'est donnée, notamment sur l'ancrage international à travers d'éventuels accords et programmes de mobilité vers des universités étrangères.

Organisation pédagogique

La fiche RNCP dresse l'inventaire des enseignements couverts en seconde année (une combinaison d'enseignements fondamentaux et de matières plus spécifiques et/ou techniques).

Aucun renseignement n'est fourni sur les enseignements de la première année de master (M1). Il n'est donc pas possible de se prononcer sur l'articulation entre la première et la seconde année de master et sur le respect de la logique de spécialisation progressive. Il est simplement mentionné (dans les annexes du dossier) que les matières forment un programme qui vise à l'équilibre entre le point de vue de l'action publique et le point de vue de l'entreprise. Cette structuration est bienvenue au vu des objectifs du diplôme. Elle apparaît en creux dans le contenu des enseignements de la deuxième année du master (M2). Ces enseignements se décomposent en deux semestres très équilibrés autour des matières essentielles du droit public des affaires (droit de la concurrence, droit des marchés publics, droit des délégations de service public et des autres contrats) et autour de séminaires permettant l'approfondissement de questions plus spécifiques ou transversales (sociétés d'économie mixte, analyse économique, droit fiscal approfondi, *etc.*)

On ne sait pas si la formation est ponctuée par un mémoire de recherche ou un stage en entreprise ou administration.

De même, le dossier, dans sa version simplifiée, ne contient aucune information sur l'enseignement de langues, ou sur l'acquisition de compétences additionnelles, sur la mobilité des étudiants, ou l'utilisation du numérique, ou bien encore sur les modalités précises d'évaluation des étudiants.

On appréciera une certaine diversité dans le recrutement des candidats au M2 (statut d'étudiants en formation initiale, étudiants en formation continue, étudiant en contrat de professionnalisation, ou par la validation des acquis de l'expérience - VAE), mais sans données chiffrées.

Pilotage

La formation est assurée par une équipe pédagogique très solide composée de sept professeurs des universités (dont un extérieur rattaché à l'Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO) et sept maîtres de conférences, auxquels s'ajoute une proportion forte et bienvenue d'intervenants extérieurs (40 %) : avocats, conseiller de la Cour des comptes, directeur juridique d'Électricité de France (EDF), *etc.*

S'agissant du pilotage, il n'est pas fait mention d'un conseil de perfectionnement, d'un mécanisme de suivi du

devenir des étudiants, ou encore d'un outil d'aide à la réussite.

Aucune information précise n'est communiquée sur l'évaluation des connaissances.

Résultats constatés

Le dossier, dans sa version simplifiée, ne contient aucune indication chiffrée sur les admissions, les effectifs et les réussites aux examens, ni sur l'insertion professionnelle. Il n'y a pas d'indication non plus dans l'annexe descriptive au diplôme ou dans la fiche RNCP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Solide équipe pédagogique.
- Bon adossement au monde socio-professionnel.
- Bon adossement aux axes de recherche du laboratoire de rattachement.

Principaux points faibles :

- Définition trop vague des objectifs.
- Manque d'informations dans le dossier concernant de très nombreux aspects relatifs à la formation (notamment le pilotage, les résultats).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il conviendrait de réfléchir à l'opportunité de recentrer la formation sur des objectifs plus précis.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER DROIT SOCIAL

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Droit social* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'appuie sur une première année (M1) en droit social et trois parcours en seconde année (M2) : *Recherche en droit social* (commun avec la mention *Droit de l'entreprise, Juriste de droit social* et *Droit de la protection sociale d'entreprise*). Le parcours *Recherche en droit social* est organisé en formation initiale classique, les parcours *Juriste en droit social* et *Droit de la protection sociale* sont organisés en formation initiale en apprentissage ou en formation continue. Les formations de M1 et de M2 ont lieu sur les sites de la Sorbonne et du Panthéon, ou dans le même périmètre géographique.

ANALYSE

Finalité

Les connaissances attendues ainsi que les compétences sont exposées et les contenus des enseignements (présentés dans la fiche Répertoire national des certifications professionnelles – RNCP s'agissant des parcours de M2, à l'exclusion du M1) permettent de les acquérir. L'objectif de la mention est décrit et correspond à ce que l'on peut attendre d'une mention *Droit social*: la formation permet d'acquérir une méthode, un savoir mobilisable pour occuper des emplois et métiers en lien direct ou indirect avec le droit social.

Tant les débouchés après le M1 (M2 ou certains concours) que les débouchés post-M2 sont précisés dans la fiche RNCP. Les métiers et poursuites sont en adéquation avec la formation et se caractérisent par leur diversité (juriste d'entreprise, au sein d'unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales - URSSAF, responsable des ressources humaines, etc.).

Dans le cadre de ce master, le droit social est couvert dans son ensemble, de sorte que les étudiants peuvent se spécialiser en M2 tant en droit du travail qu'en droit de la protection sociale. Des perspectives en termes de

recherche (parcours *Recherche en droit social*) ou une entrée sur le marché du travail (parcours *Juriste en droit social et Droit de la protection sociale d'entreprise*) peuvent être envisagées.

Positionnement dans l'environnement

La première année de master (dont le contenu des enseignements n'est pas présenté) s'inscrit dans un schéma classique d'offre de formation. Le manque de précisions sur les enseignements ne permet toutefois pas d'en apprécier l'organisation. On dispose toutefois de trop peu d'informations sur le M1.

La seconde année, par ses trois parcours, présente l'intérêt de couvrir l'ensemble des branches du droit social et notamment une spécialisation en droit de la protection sociale d'entreprise. Ceci est une réelle spécificité, qui correspond aux besoins des professionnels du secteur.

Le laboratoire de recherche de rattachement est l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et au sein de cette structure le Centre de recherches de droit social (CRDS). L'activité de recherche de ce laboratoire est très importante et l'expertise de ses membres est reconnue. Des conférences sont régulièrement organisées. La participation à des réseaux scientifiques européens peut être relevée. Des relations étroites avec diverses associations nationales (telles que l'Association française de droit du travail et de la sécurité sociale - AFDT) ou sociétés savantes, doit être soulignée. Les interactions de la formation avec cet environnement de recherche ne sont toutefois pas précisées.

La place des partenaires professionnels est mise en avant. Ces derniers sont présents dans les équipes pédagogiques et dans les conseils de perfectionnement, sans toutefois que l'on en sache davantage (composition du ou des comités de perfectionnement, nombre de réunions, listes des partenaires, etc.). Les interactions entre la formation et l'environnement socio-économique est également perceptible par le fait que les parcours professionnels du M2 soient tous en apprentissage ou en formation continue. Le fait que tous les étudiants soient en apprentissage ou en formation continue invite à croire à une bonne intégration des deux parcours de M2 dans l'environnement économique et sociale. En revanche, s'agissant du parcours recherche, le dossier en l'état ne permet pas de vérifier ce point. On ne relève aucune indication sur le recours aux thèses : financées, recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), de vacataires, etc.

Le positionnement dans un environnement international apparaît développé. Le M1 et le M2 recherche permettent l'accueil d'étudiants via le programme Erasmus (European Action Scheme for the Mobility of University Students). Un partenariat avec l'Université de Cologne est également évoqué. Des contacts permanents avec des universités italiennes, espagnoles et avec des enseignants de Bucarest sont relevés. La mobilité des étudiants est favorisée, tout comme celle des enseignants. On regrette, toutefois, de n'avoir pas d'actions menées dans le cadre des partenariats (hors Erasmus).

Organisation pédagogique

La structure de la formation en deux années est cohérente, classique et appropriée. Les différents parcours du M2 sont également pertinents et adaptés.

Les enseignements du M1 ne sont pas présentés dans le dossier. Il n'est pas possible d'apprécier le lien entre le M1 et les différents parcours de M2. Toutefois, on déduit de la structuration que la deuxième année apporte une spécialisation, des connaissances plus poussées qu'en première année.

Les enseignements des trois parcours de M2 sont précisés dans la fiche RNCP. Toutefois, le manque de toute indication sur le nombre d'heures d'enseignement pour chaque matière ou sur les modalités d'enseignement ne permet pas de les analyser.

S'agissant de la place de la professionnalisation, peu d'éléments permettent de la vérifier. Il est toutefois remarquable que les parcours professionnels du M2 soient tous en alternance et en formation continue (pas de stage en raison de la conclusion d'un contrat de travail). L'immersion dans les milieux professionnels est évidente.

La place de la recherche se caractérise par l'intervention importante des enseignants-chercheurs dans les

équipes pédagogiques. Elle est sensible notamment dans le M2 recherche puisque les étudiants doivent élaborer une recherche collective tutorée, et rédiger un mémoire de recherche. Il leur est ouvert la possibilité de poursuivre en doctorat.

La place du numérique (ou d'autres innovations pédagogiques) ne peut pas être vérifiée. Il n'est pas non plus possible d'évoquer les méthodes pédagogiques en raison d'un dossier qui présente une forme allégée (si ce n'est l'existence d'études de cas mentionnée dans la fiche RNCP).

La place de l'international est certaine et se traduit par l'accueil d'étudiants étrangers, les liens avec certaines universités étrangères, les travaux de recherche européens. L'enseignement d'une langue vivante est prévu dans les parcours professionnels du M2, ce qui n'est pas le cas du M2 recherche (ce qui est regrettable et non justifié).

Pilotage

Les équipes pédagogiques sont composées de cinq professeurs et de six maîtres de conférences, outre des professionnels. Il ne peut toutefois pas être apprécié la proportion d'enseignants-chercheurs et la proportion des professionnels dans les équipes pédagogiques du M1 et de chaque parcours de M2. Les données fournies sont insuffisantes pour permettre d'apprécier plus précisément la composition, l'équilibre, le rôle et l'affectation des cours.

Des conseils de perfectionnement sont organisés pour les deux parcours professionnels du M2. Ils réunissent universitaires et professionnels. Aucun document ne permet toutefois d'apprécier la régularité, le contenu des réunions et les modalités de celles-ci.

L'évaluation des enseignements n'est pas évoquée dans le dossier. Il en est de même de l'autoévaluation.

Le dossier, dans sa version simplifiée, ne permet pas d'apprécier les modalités de l'acquisition des connaissances et des compétences.

Les modalités de recrutement sont évoquées par une référence aux conditions d'inscription à la certification et à la composition des jurys. La validation des acquis de l'expérience (VAE) est citée, sans autre précision.

Résultats constatés

Il n'est pas possible d'évaluer les effectifs et l'évolution des effectifs. Seule une référence à la capacité d'accueil pour le parcours professionnel Juriste en droit social est fournie : la capacité d'accueil de la formation se limite à 32 étudiants en alternance et à 17 stagiaires en formation continue.

Des statistiques sommaires sont fournies quant au devenir des étudiants, sans qu'il soit possible d'apprécier les modalités de collectes d'informations, ni l'existence et la qualité des enquêtes d'insertion professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Mention parfaitement en adéquation avec les besoins socio-professionnels.
- Recours pertinent à l'apprentissage et à la formation continue (M2 parcours professionnels).
- Effort sensible en termes d'internationalisation.

Principal point faible :

- Manque d'informations dans le dossier notamment sur le suivi des étudiants et sur l'insertion professionnelle.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Justice, procès et procédures* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est une formation en deux ans, avec un tronc commun en première année (M1) axé sur les thématiques justice, procès et procédures et se poursuivant par trois parcours en seconde année (M2) : *Système de justice et droit du procès* ; *Contentieux des affaires* ; *Justice constitutionnelle et droits fondamentaux*. Il existe également un parcours commun *Contentieux public* avec le master *Droit public*.

La mention *Justice, procès et procédures* est adossée à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), au département de Recherche sur la justice et le procès, pour les parcours *Système de justice et droit du procès* et *Contentieux des affaires*.

A l'issue de cette formation, les étudiants peuvent exercer une large palette de métiers, dans des emplois de catégorie supérieure (avocat, magistrat, officier et commissaire de la police nationale, officier de la gendarmerie nationale, direction juridique d'entreprise, d'administration ou d'association, juriste d'entreprise et de la fonction publique). La formation a lieu au sein de l'École de droit de la Sorbonne (EDS).

ANALYSE

Finalité

Le master *Justice, procès et procédures* s'est donné comme objectif de former les étudiants à la résolution juridique des conflits dans leur dimension de droit privé, public et pénal, et dans leurs aspects internes et internationaux, en s'appuyant sur les apports des sciences humaines et sociales (histoire, philosophie, sociologie, économie).

Au plan scientifique, le master se donne pour mission de fournir aux étudiants des éléments critiques de synthèse pour une réflexion sur la justice, le procès et la procédure.

Le parcours *Systèmes de justice et droit du procès* expose sans ambiguïté son objectif qui est de fournir aux étudiants les principaux éléments d'une synthèse actuelle et critique des savoirs dont la justice est l'objet ou l'enjeu.

Le parcours *Contentieux des affaires* expose clairement son objectif qui est de former des spécialistes en contentieux des affaires, secteur devenant de plus en plus important dans de nombreux secteurs d'activité. Il montre de manière satisfaisante les différentes compétences professionnelles attendues (approfondissement des connaissances théoriques, élargissement des expériences pratiques des procédures en relation avec le droit des affaires et spécialisation dans le secteur du contentieux).

Le parcours *Justice constitutionnelle et droits fondamentaux* n'est pas ouvert. Faute d'informations suffisantes, il n'est pas possible de formuler un avis.

S'agissant d'un master juridique, on peut regretter l'absence d'indications concernant le cursus de droit de la première année de master (M1) alors que l'accent est mis sur des aspects relevant des sciences sociales.

On déplore l'absence d'indications concernant le parcours *Justice constitutionnelle et droits fondamentaux*, ne permettant pas de donner un avis.

Les emplois envisagés correspondent toutefois bien à une insertion professionnelle de niveau master (directions juridiques d'entreprises, d'administrations ou d'associations, juristes d'entreprise de la fonction publique) ou à une préparation à des concours ou à des écoles spécifiques (barreau, École nationale de la magistrature - ENM), ouvrant la porte des principales professions judiciaires (avocat, magistrat spécialisé).

Positionnement dans l'environnement

Le manque d'informations sur le cursus universitaire du master au niveau local ou national ne permet pas de donner un avis.

L'articulation avec la recherche se traduit par l'adossement de la formation à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et en lien avec les axes définis en matière de recherche : Département de recherche sur la justice et le procès (pour les parcours *Système de justice et droit du procès* et *Contentieux des affaires*), mais l'absence d'informations précises ne permet pas de donner un avis.

Un partenariat académique existe bien que peu développé (convention de partenariat avec École supérieure de commerce de Paris - ESCP Europe, partenariat avec l'Institut d'études judiciaires de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et avec le département des Sciences sociales de l'École normale supérieure - ENS Paris).

Si l'environnement socio-économique n'est pas décrit, il est mentionné que des magistrats de la justice judiciaire et administrative ainsi que des avocats participent à la formation. On peut regretter que l'ensemble de leurs noms n'apparaisse pas. L'articulation avec le monde socio-économique apparaît ainsi peu nourrie dans le dossier.

Des enseignants-chercheurs (un professeur de l'Université Paris Nanterre, un professeur de l'École normale supérieure, un chargé de recherche de l'Institut national de la recherche agronomique - INRA et un directeur de recherche du Centre national de la recherche scientifique - CNRS) ainsi qu'un magistrat du Conseil d'État complétant la formation sont mentionnés, en complément de l'équipe d'enseignants de l'Université.

La coopération à l'international est faible : il est simplement noté que le M1 reçoit chaque année des étudiants

dans le cadre du programme Erasmus (*European Action Scheme for the Mobility of University Students*) et que les parcours de M2 accueillent des professeurs invités étrangers.

Organisation pédagogique

L'absence d'indications sur les modalités et le contenu des enseignements du master *Justice, procès et procédures* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ne permet pas de donner un avis.

L'organisation pédagogique est certes peu décrite mais fait néanmoins apparaître une spécialisation progressive qui se concrétise par une première année de tronc commun en M1 dont les cours ne sont pas mentionnés et qui s'ouvre sur la spécialisation avec trois parcours en M2, dont l'un n'est pas encore ouvert et sur lequel il n'existe pas de renseignements.

Il est à souligner que des enseignements peuvent avoir lieu en français ou en anglais.

L'accès en M2 est ouvert aux titulaires d'un M1 de droit privé ou public ou d'un diplôme jugé équivalent par la commission de recrutement. Pour le parcours *Contentieux des affaires*, il est ajouté que les acquis de l'expérience peuvent faire l'objet d'une validation (validation des acquis de l'expérience - VAE).

L'organisation des études s'appuie sur des cours magistraux complétés de séminaires pour lesquels les étudiants ont une préparation à effectuer.

Les parcours de M2 sont indifférenciés et coexistent une branche recherche et une branche professionnelle pour laquelle un stage est exigé. Le master professionnel prépare d'abord à l'entrée dans la vie professionnelle et il est néanmoins possible au titulaire d'un master professionnel de solliciter une dérogation pour s'engager dans la préparation d'un doctorat. Un mémoire de fin d'année est exigé. Le mémoire de recherche sur un sujet de type théorique peut être remplacé par un rapport de stage au sein d'une institution juridictionnelle, un cabinet d'avocat ou une direction juridique d'administration publique ou d'entreprise privée.

Le master recherche permet l'accès à la préparation d'un doctorat.

Les formations en M2 existent en formation initiale à plein temps. La professionnalisation de la formation de M2 relève de l'intervention de certains professionnels et de l'exigence d'effectuer un stage dans les branches professionnelles.

Le manque d'informations sur l'utilisation du numérique ne permet pas de donner un avis.

Pilotage

L'équipe pédagogique est nourrie, se composant de 18 professeurs et de neuf maîtres de conférences, et bien diversifiée (14 privatistes, quatre publicistes et un historien du droit). Elle est complétée par quelques enseignants-chercheurs issus d'autres structures comme le CNRS, l'ENS ou l'INRA et de professionnels.

L'absence d'indications ne permet pas de donner un avis sur les responsabilités pédagogiques, le fonctionnement des jurys et le conseil de perfectionnement. Le dossier fait simplement état d'une gestion des formations par le département de Droit privé de l'École de droit de la Sorbonne. Les modalités de contrôle des connaissances explicitées sont classiques : les enseignements sont notés de 0 sur 20 (note minimale) à 20 sur 20 (note maximale).

Un semestre est validé quand la moyenne générale de 10 sur 20 est atteinte.

Le diplôme est délivré quand tous les semestres sont validés, séparément ou par compensation.

La mention (passable, assez bien, bien, très bien) prend pour référence la moyenne des deux derniers semestres : *Très bien* supérieure ou égale à 16 sur 20, *Bien* supérieure ou égale à 14 sur 20, *Assez bien* supérieure ou égale à 12 sur 20, *Passable* supérieure ou égale à 10 sur 10. Ces seuils de mention sont moins exigeants que dans d'autres formations de même niveau comme le master *Droit pénal et sciences criminelles* et le master *Droit privé*.

Résultats constatés
Aucun chiffre n'ayant été fourni, il a été impossible de donner un avis.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Équipe pédagogique diversifiée et nourrie.

Principal point faible :

- Manque d'informations dans le dossier notamment sur les responsabilités pédagogiques, le conseil de perfectionnement, les jurys, les résultats constatés.



LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence mention *Administration économique et sociale* (AES), formation sur trois années, est proposée par l'Institut d'administration économique et sociale (IAES) qui est un département de l'École de droit de la Sorbonne (EDS). La formation est généraliste mais pluridisciplinaire. Elle est professionnalisante dans les domaines du droit, de l'économie, de l'histoire et de la sociologie. Les étudiants peuvent choisir à partir de la seconde année de licence (L2) entre deux options : *Travail et études sociales* ou *Travail et management*. Le diplôme de la licence AES rend possible la poursuite d'études en master ainsi qu'une insertion professionnelle après son obtention dans les secteurs notamment de la gestion commerciale, des ressources humaines, de la protection sociale, de l'administration publique. Les enseignements sont assurés en présentiel sur les différents lieux de formation de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

ANALYSE

Finalité

Le dossier précise avec clarté les objectifs de la formation. Les enseignements dans les quatre disciplines privilégiées (droit, économie, sociologie, histoire) permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances de base indispensables à une poursuite d'études en master et à une insertion professionnelle après l'obtention du diplôme. Les unités d'enseignement (UE) de professionnalisation suivies par les étudiants à partir de la L2 montrent l'importance accordée par la formation à l'insertion professionnelle.

Les métiers accessibles grâce au diplôme ainsi que les compétences acquises sont bien détaillés dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), selon le modèle national conçu pour toutes les licences AES. Les métiers listés correspondent principalement à des emplois de cadre intermédiaire dans les différents types d'organisation. Une présentation des masters accessibles à la suite du diplôme de licence aurait dû être indiquée dans le dossier dans la mesure où la grande majorité des étudiants diplômés poursuivent leurs études en master.

La formation ne fait pas l'objet de délocalisation.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la licence AES dans l'offre de formation de l'établissement ou au sein de la carte régionale n'est pas précisé dans le dossier fourni.

L'articulation avec la recherche est assurée par l'appartenance des enseignants-chercheurs intervenants dans la licence à différents laboratoires mais la relation entre la formation et la recherche n'est pas suffisamment explicitée. Les laboratoires auxquels appartiennent les enseignants-chercheurs recouvrent bien les champs disciplinaires de la formation : le Centre d'Économie de la Sorbonne (unité mixte de recherche - UMR 8174), le Centre de recherche de droit social, le Centre d'études et de recherches sur la gestion des organisations et des relations sociales (C.E.R.G.O.R.S - Pôle Ressources humaines du Prism-Sorbonne, équipe d'accueil - EA 4101), le Centre européen de sociologie et de science politique (UMR 8209), le Centre d'histoire sociale (UMR 8058).

Le dossier ne fait pas état de relations particulières avec les acteurs de l'environnement socio-économique, ce qui est regrettable au regard de l'objectif de professionnalisation de la formation. Des partenariats sont établis dans le cadre de conventions avec six lycées afin d'accueillir des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) mais le nombre d'étudiants concernés n'est pas précisé.

La dimension internationale apparaît peu importante au regard des éléments fournis à propos de la mobilité et des dispositifs, même si la formation met en œuvre une politique d'information auprès des différents publics.

Organisation pédagogique

La structure des enseignements présente une forte cohérence. La première année (L1) constitue un tronc commun avec des matières dans les disciplines de base de la licence associées à des enseignements de méthodologie dont le volume horaire (huit heures en cours magistral - CM au premier semestre - S1 plus quatre heures en CM au semestre 2 - S2) est faible. La spécialisation et la professionnalisation interviennent à partir de la L2 et se poursuivent en troisième année (L3) tout en maintenant un tronc commun important. Les deux options proposées (*Travail et études sociales* ou *Travail et management*) sont clairement définies. Il aurait été judicieux de mieux spécifier les matières ou éléments pédagogiques afin d'améliorer la lisibilité du tableau des enseignements. La formation peut accueillir des étudiants en apprentissage, en formation continue et dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), un parcours *Développement social* est proposé pour les étudiants ayant une expérience professionnelle mais les informations fournies sont très lacunaires. Pour les étudiants ayant des contraintes particulières notamment en situation de handicap, des aménagements sont mis en œuvre avec pertinence.

Les étudiants sont préparés à leur insertion professionnelle grâce à des enseignements bien ciblés (rédaction de *curriculum vitae*, aide à la recherche de stage, entraînement à l'expression orale, etc.). Un stage, d'une durée de deux mois à la fin de la L2, est obligatoire pour valider le diplôme mais il est regrettable qu'il ne soit pas associé à des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) et que les modalités de validation ne soient pas spécifiées. Les étudiants sont préparés pour passer des certifications en informatique (certificat informatique et internet - C2i) et en langues (*Test of English for International Communication* - TOIC), ce qui est appréciable. La fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est correctement élaborée mais pourrait inclure la structure des enseignements.

L'usage du numérique et le recours à des pratiques pédagogiques innovantes sont bien mis en œuvre dans la formation mais des précisions sur leur ampleur et leur impact seraient nécessaires pour apprécier leur pertinence.

Un enseignement de langue est assuré avec un volume horaire conséquent (18 heures chaque semestre). La formation fait preuve d'une réelle ouverture en accueillant chaque année une quarantaine d'étudiants étrangers. La mobilité étudiante demeure modeste au regard des flux (entre 10 et 15 étudiants en mobilité sortante et environ cinq étudiants pour le mouvement inverse).

Pilotage

L'équipe pédagogique montre une diversité bien adaptée aux caractéristiques de la formation. On peut toutefois regretter que le déséquilibre au sein des enseignants-chercheurs soit aussi important (23 maîtres de conférences mais seulement deux professeurs). Cependant, les intervenants extérieurs, chargés principalement

des enseignements en travaux dirigés (TD), présentent un bon équilibre entre les enseignants du secondaire (25 personnes) et les autres intervenants (27 personnes aux profils différenciés : des avocats, des dirigeants d'entreprise, un attaché commercial, une consultante, une inspectrice du travail notamment). En moyenne, les intervenants extérieurs assurent un peu plus de 40 heures annuelles, ce qui est compatible avec une activité professionnelle ; globalement leur apport est très important car il représente environ 40 % du total des heures de la formation. Une douzaine de doctorants et neuf attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) complètent l'équipe pédagogique en assurant des TD.

La formation n'est pas dotée d'une structure de pilotage du type conseil de perfectionnement. Le pilotage apparaît trop peu formalisé, il est de fait assuré par le responsable de la licence en lien avec les responsables d'année. On peut regretter également l'absence de modalités explicites d'autoévaluation de la formation même si les étudiants peuvent s'exprimer sur le contenu de la licence lors des réunions de pré-rentrée à chaque semestre et si l'association d'étudiants ADIPS (Association des étudiants de l'IAES - Panthéon-Sorbonne) fait preuve d'un fort dynamisme en relayant auprès du responsable les avis des étudiants. Si les enseignements font l'objet d'une évaluation à l'aide d'un questionnaire élaboré par les enseignants et l'association ADIPS, aucune information n'est donnée sur les résultats et leur éventuelle prise en compte.

Les étudiants sont effectivement informés des modalités de contrôle des connaissances mais le dossier contient trop peu d'informations pour qu'on puisse formuler une appréciation. La même remarque peut être faite en ce qui concerne les jurys d'examens. La formation ne suit pas les compétences acquises à l'aide d'un portefeuille de compétences ou d'un livret de l'étudiant. Le dossier ne contient pas de supplément au diplôme.

La formation met en œuvre d'importants dispositifs d'aide à la réussite notamment des cours de mise à niveau pour les étudiants entrants mais sans préciser les matières proposées ni le nombre d'étudiants concernés, la possibilité pour chaque étudiant de contacter l'enseignant-référent, un processus d'orientation à la fin du S1. Le système de tutorat proposé est très pertinent avec une disponibilité des tuteurs chaque jour de la semaine de 9 heures à 18 heures.

Résultats constatés

Le nombre d'inscrits pédagogiques en première et en deuxième années est important et stable (il est, en moyenne, sur les cinq dernières années universitaires, de 575 en L1 et de 343 en L2) ; le taux d'abandon est faible (7 % en moyenne en L1), la formation montre ainsi une forte attractivité mais aucune information n'est fournie sur les caractéristiques des étudiants.

Les taux de réussite (totale ou partielle) calculés par rapport aux inscrits pédagogiques sont très corrects (en moyenne sur la période, ils sont de : 50 % en L1 et de près de 80 % en L2). Il est regrettable que les données concernant les étudiants de troisième année ne soient pas lisibles dans le dossier transmis.

Aucune enquête n'a été réalisée sur l'insertion professionnelle des diplômés ce qui rend impossible l'analyse de l'adéquation entre les emplois occupés et les objectifs professionnels de la formation. En moyenne 280 diplômés intègrent chaque année une formation de niveau master mais aucune information n'est indiquée sur les formations privilégiées par les étudiants diplômés, ce qui empêche d'évaluer la pertinence de l'articulation entre la licence et les différents masters choisis après l'obtention du diplôme.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Cohérence de la structure des enseignements.
- Taux de réussite élevés en L1 et en L2, grâce à la mise en place d'un dispositif d'aide à la réussite efficace.

Principaux points faibles :

- Informations insuffisantes sur le suivi des diplômés en insertion professionnelle ou en poursuite d'études.
- Absence de structure de pilotage de la formation.
- Stage trop peu valorisé.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le caractère très imprécis du dossier, parfois incomplet, rend délicate l'évaluation de la formation.

Il est indispensable que les responsables de la licence *Administration économique et sociale* puissent analyser les caractéristiques de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés afin de pouvoir justifier la finalité professionnelle de la formation. De même, une meilleure connaissance des poursuites d'études des étudiants en master permettrait de conforter la cohérence de la structure des enseignements et éventuellement de l'aménager. La formation ne dispose pas d'une structure de pilotage formalisée, la mise en place d'un conseil de perfectionnement intégrant des professionnels permettrait à la formation d'être en relation explicite avec des acteurs de l'environnement socio-économique. Le stage devrait être pleinement intégré à la formation en lui associant des crédits ECTS.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

Cette évaluation a été effectuée sur la base de dossiers allégés qui ne contenaient pas toutes les informations habituellement demandées. Tous les items du référentiel Hcéres n'ont donc pas pu faire l'objet d'avis évaluatifs.

MASTER ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Administration Économique et Sociale* (AES) proposé par l'Institut d'administration économique et sociale (IAES) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est une formation pluridisciplinaire sur deux années dont l'objectif est d'assurer aux étudiants une insertion professionnelle de niveau cadre principalement dans le secteur social et celui des ressources humaines. La formation se décline en une première année (M1) constituant un tronc commun pour environ les deux tiers des enseignements et en sept parcours en seconde année (M2) : *Chargé d'études économiques et sociales* (CEES), *Ergonomie, organisation et espace du travail* (EOET), *Anticipation et gestion de l'emploi et des compétences* (AGEC), *Cadres de la mutualité, des assurances et de la prévoyance* (CAMAP), *Cadres des organismes du secteur social* (COSS), *Développement des compétences et formation en Europe* (DCFÉ) et *Gestion stratégique des ressources humaines* (GSRH). Proposée, selon les parcours, en formation initiale, continue et en apprentissage, les enseignements sont assurés sur les différents sites de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

ANALYSE

Finalité

Pour chacun des parcours de M2, les objectifs sur les connaissances et les compétences attendues ainsi que sur l'insertion professionnelle recherchée sont clairement explicités. Pour le parcours *Chargé d'études économiques et sociales* (CEES), commun avec le master mention *Sciences économiques et sociales* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'objectif est de former des professionnels aptes à mener des analyses relevant des disciplines de l'économie et de la sociologie dans le champ des politiques sociales. Le parcours *Ergonomie, organisation et espace du travail* (EOET), cohabilité avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette (ENSAPLV), forme des ergonomes aptes à analyser et conduire les changements liés au travail. Ces deux parcours relèvent du domaine *Sciences humaines et sociales* (SHS). Le parcours *Anticipation et gestion de l'emploi et des compétences* (AGEC) vise à former des spécialistes de l'emploi et des ressources humaines au sein des entreprises et dans les organismes relevant du marché du travail. Le parcours *Cadres de la mutualité, des assurances et de la prévoyance* (CAMAP) assure la formation de professionnels dans le secteur de la protection sociale complémentaire. L'objectif du parcours *Cadres des organismes du secteur social* (COSS) porte sur la formation des responsables d'établissements relevant du secteur social mais aussi de spécialistes porteurs de projets transversaux dans le domaine social. Le parcours *Développement des compétences et formation en Europe* (DCFE) concerne des professionnels recherchant une spécialisation dans le domaine de l'ingénierie de la formation au sein des entreprises. Le parcours *Gestion stratégique des ressources humaines* (GSRH), commun au master mention *Gestion des ressources humaines* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, propose une formation de généralistes des ressources humaines. Ces cinq derniers parcours relèvent du domaine *Droit, économie, gestion* (DEG). Tous les parcours sont à finalité professionnelle, le parcours CEES intègre également la possibilité d'une poursuite d'études en doctorat.

L'adéquation entre les contenus des enseignements et les métiers visés peut être vérifiée par les informations sur les enseignements données dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), à l'exception du parcours GSRH qui n'est pas mentionné dans celle-ci.

La formation ne fait pas l'objet de délocalisation.

Positionnement dans l'environnement

La relation avec la recherche est effective par l'appartenance des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation aux différents laboratoires de l'établissement : le Centre européen de sociologie et de science politique (unité mixte de recherche - UMR 8209), le Centre d'histoire sociale du XXe siècle (UMR 8058), le Centre d'économie de la Sorbonne (UMR 8174), l'équipe d'accueil (EA) Philosophie, histoire et analyse des représentations économiques (EA 7418), le Département de recherche en droit social de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), le Centre d'études et de recherches sur la gestion des organisations et des relations sociales.

En raison du caractère professionnel de la formation, les relations avec les milieux socio-économiques sont particulièrement soutenues. Des partenariats effectifs sont établis en particulier pour les parcours AGECE (Association nationale des directeurs des ressources humaines - ANDRH, Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - LICRA) et CAMAP (Fédération nationale de la Mutualité Française - FNMF, Mutuelle générale de l'Éducation nationale - MGEN). Le parcours COSS bénéficie d'une convention avec le master *Sciences de la société* parcours *Études et évaluations dans le secteur sanitaire et social* (EVSAN) de l'Université Paris-Descartes.

La coopération à l'international est peu marquée hormis pour les parcours EOET et GSRH ; cette faible ouverture est particulièrement regrettable pour le parcours DCFE qui affiche une dimension européenne.

Organisation pédagogique
<p>La cohérence de la mention de master est assurée par l'importance du tronc commun en M1 (64 % des enseignements) et par les enseignements optionnels (36 %) qui permettent de préparer progressivement les étudiants aux différents parcours de M2. La formation est assurée en présentiel et présente les différentes modalités d'enseignement en fonction des parcours, ce qui lui permet de répondre de façon pertinente aux différentes demandes de formation recherchée par les étudiants. On doit souligner l'intérêt de l'option <i>Développement social</i> en M1 qui accueille des étudiants bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou des personnes en reprise d'études.</p> <p>La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) présente de nombreuses informations sur les compétences et les métiers des différents parcours hormis pour le parcours GSRH, qui n'est pas pris en compte dans la fiche. Une présentation harmonisée des données des parcours aurait été souhaitable afin de faciliter la lecture de la fiche.</p>
Pilotage
<p>L'équipe pédagogique des enseignants-chercheurs du master présente une grande diversité disciplinaire répondant aux caractéristiques scientifiques des parcours. De nombreux intervenants professionnels assurent entre 50 % et 80 % des enseignements des différents parcours, leur apport à la formation est donc très important et pertinent au regard de leurs compétences et de leurs responsabilités.</p> <p>La mention est pilotée par un comité dit « de pilotage » qui est composé du responsable de celle-ci, de celui du M1 et de ceux de chaque parcours du M2. On ignore s'il existe un conseil de perfectionnement au niveau de la mention ou des parcours, et s'il y a une représentation des étudiants au sein de ces instances.</p>
Résultats constatés
<p>Le dossier remis (limité à la fiche d'accréditation de l'offre de formation - AOF de la mention et à la fiche RNCP) ne contient aucune donnée sur l'évolution des effectifs, ni sur les dispositifs de suivi des diplômés.</p>

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Diversité des parcours, tout en maintenant la cohérence globale du master.
- Diversité des modalités d'enseignement permettant d'accueillir les différents types de public.
- Forte professionnalisation.

Principal point faible :

- Faible ouverture internationale globale, et en particulier pour le parcours *Développement des compétences et formation en Europe*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master mention *Administration économique et sociale* offre une grande diversité de parcours professionnels ; les responsables de la mention devraient cependant rechercher à maintenir les spécificités des trois parcours présentant une notable proximité (*Anticipation et gestion de l'emploi et des compétences* - AGEC, *Développement des compétences et formation en Europe* - DCFE, *Gestion stratégique des ressources humaines* - GSRH) notamment à partir d'une analyse précise des emplois occupés par les étudiants diplômés. On souhaiterait par ailleurs avoir plus d'informations sur la nature du partenariat existant entre le parcours *Ergonomie, organisation et espace du travail* (EOET) et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette (ENSAPLV), notamment sur l'origine des étudiants intégrant celui-ci. Enfin, il conviendrait de développer l'ouverture internationale.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Paris, le 6 Mars 2018

Réponse du Président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne au rapport d'évaluation des Champs Droit et Administration Economique et Sociale

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne souhaite exprimer sa surprise et son incompréhension au regard de nombreuses remarques formulées au sein des rapports d'évaluation de l'Hceres. En effet, leur lecture laisse à penser que les experts auraient rencontré des difficultés à juger de la qualité de l'offre de formation, voire auraient été dans l'incapacité de le faire, en raison de l'incomplétude des informations fournies par l'Université. Ces remarques peuvent donner le sentiment aux lecteurs d'un manque de sérieux dans la rédaction du bilan de notre institution, ce qui est inexact.

Les informations fournies par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à l'Hceres lors de cette phase d'auto-évaluation, n'ont pas été celles qui sont habituellement transmises en raison d'un accord entre la direction de l'Hceres et l'Université, accord qui est implicitement cité dans les rapports, mais qui n'est pas clairement détaillé aux yeux des lecteurs.

Il est alors utile de préciser le contexte de l'évaluation de l'offre de formations de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Tout d'abord, la mise en place de l'offre de master de l'Université date du 1er septembre 2016. En effet, la précédente évaluation et l'accréditation des formations par le Ministère qui en a découlé, ont eu lieu au moment où le nouvel arrêté relatif aux mentions de master a été adopté. L'Université Paris 1 ayant fait le choix d'adapter immédiatement son offre de formations, celle-ci n'a pu être mise en place qu'à la rentrée 2016. Les dossiers « bilan » de l'évaluation devant être construits au printemps 2017 pour pouvoir être adoptés par les conseils et déposés dans Pélican à la rentrée 2017, l'absence de recul et de visibilité paraissaient rendre les conditions de l'évaluation difficiles en l'absence d'au moins une année entière de pratique. De plus, l'évaluation était concomitante à la sortie de l'Université de sa Comue, Hesam. Dès lors, un accord avait alors été conclu, entre l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Hceres, accord selon lequel l'Université restait néanmoins évaluée dans la vague D, mais, en ce qui concerne les formations, sur la base d'un dossier simplifié, fortement « allégé » pour l'évaluation des masters. C'est sur la base de cet accord que l'Université a construit et transmis à l'Hceres ses dossiers. Il ne devrait donc pas être tenu rigueur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de ne pas avoir transmis les informations habituelles.

Enfin, les regroupements de champs qui ont été opérés dans les rapports, ne nous semblent pas mettre en valeur les spécificités de notre offre de formation.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Dès lors, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne regrette l'image erronée que véhiculent ces rapports, qui ne correspondent pas à la réalité de l'investissement des collègues et des services internes et transmettra des éléments d'information complémentaires aux experts dans la phase « projet » afin de répondre aux questionnements formulés dans le bilan.

Réponse spécifique au Champ Droit

L'évaluation réalisée sur le bilan du Champ Droit est pour l'essentiel cohérente et révélatrice de la situation et des enjeux propres à ce champ. Il est toutefois relevé que le reproche est fait à plusieurs reprises que des informations insuffisantes ont été données. Celui-ci apparaît d'autant plus contestable qu'il avait été convenu que l'évaluation porterait sur des dossiers simplifiés pour tenir compte des conditions particulières dans lesquelles cette évaluation a été réalisée.

Certaines remarques concernant notamment la construction et la lisibilité de certaines mentions de Master anticipaient le projet qui sera présenté et devrait répondre à un certain nombre d'entre elles.

Les observations concernant la faible ouverture internationale des mentions de Droit interne trouveront leur réponse dans la création d'une unité d'enseignements « Ouverture internationale » proposée, notamment en anglais, dans la nouvelle offre de formation.

Les responsables du master 1 et d'un diplôme de Droit social ont souhaité formuler des réactions propres au dossier. Elles sont reproduites ci-dessous.

Éléments de réponse pour le Master 1 Droit social

La « nouvelle » maquette du M1 de droit social a été arrêtée en avril 2012 et n'a pu être mise en œuvre qu'à la rentrée 2016/2017 compte tenu des retards successifs du Ministère. L'évaluation demandée à l'automne 2017 porte sur une maquette qui n'a été effective qu'une année pour des raisons indépendantes de la volonté de l'équipe enseignante. Nous fournissons donc les seuls chiffres dont nous disposons avec une absence totale de recul.

Sur les 157 étudiants diplômés en 2017, 28 ont rejoint les deux Masters en apprentissage de Paris 1 (11 en Master DPSE et 17 en Master Juriste de droit social), 25 ont été accueillis en Master Recherche de droit social, 2 l'ont été dans le Master RH et droit social de Paris 1 et 2 dans le Master 2 CAMAP de Paris 1 (Cadres de la Mutualité, des assurances et de la prévoyance). Des informations dont nous disposons plusieurs de nos étudiants ont rejoint le M2 professionnel DPRT de Paris 2 et le Master 2 Recherche en droit social de Nanterre Paris Ouest.

Nous nous permettons d'attirer l'attention sur le fait que ces chiffres n'ont aucun sens sur le plan scientifique ni aucune valeur sur le plan programmatique.

Eléments de réponse pour le Master 2 Professionnel Juristes de Droit social

Le rapport invite à fournir des éléments de précision sur la place des partenaires professionnels
Le Master II a noué depuis sa création des relations très fortes avec le monde professionnel, ces relations se déclinent selon plusieurs entrées :

- Du fait de son fonctionnement en alternance, le Master, à travers ses responsables, rencontrent chaque année des dizaines de professionnels (DRH, Avocats, Responsables des Relations Sociales) à l'occasion de visite sur les lieux de travail ou à l'Université.
- Le Master, créée il y a plus de 25 ans, peut se targuer de recenser environ 80% des anciens étudiants, recensement mis à jour tous les deux ans à l'occasion de la réédition de l'annuaire.
- La formation organise tous les ans un regroupement des anciens étudiants, des maitres d'apprentissages et des entreprises partenaires au début de chaque rentrée universitaire. Cette manifestation, à laquelle participe environ 200 personnes, est souvent l'occasion pour les étudiants sortants de se faire connaître pour favoriser leur recrutement.
- Chaque année le Master, en collaboration avec l'association des étudiants du Master, organise des rencontres débats sur des thèmes d'actualité. Ces rencontres sont une occasion de retrouver des anciens étudiants, aujourd'hui occupant des fonctions de direction. La dernière rencontre a eu lieu le 10 octobre 2017 sur les ordonnances Macron avec plus de 400 participants.

Le rapport indique un manque d'information sur les équipes pédagogiques. En réponse, nous précisons que le Master a une organisation très claire et cohérente en matière d'équipe pédagogique. Elle est composée de 35 % d'universitaires et de 65 % d'intervenants issus de milieux professionnels assez divers.

Les cours sont assurés par des universitaires, les séminaires majoritairement par des professionnels. Les professionnels ont la charge d'un séminaire dans son ensemble. La liste des intervenants sera fournie dans le projet de la nouvelle offre de formation.

Le rapport invite à apporter des précisions sur les conseils de perfectionnement

Le Master est doté depuis sa création d'un conseil de Perfectionnement, présidée par le Professeur Gérard Couturier. Ce conseil est aujourd'hui composé de professionnels qui soit interviennent dans le Master, soit des anciens étudiants occupant des fonctions importantes dans des grandes entreprises.

Le Conseil se réunit une fois par an, à l'occasion d'un dîner qui regroupe l'ensemble des intervenants. Lors de la réunion du conseil, les questions relatives aux évolutions en termes de séminaires, des conditions liées à l'apprentissage. Ces échanges sont souvent suivis d'effet comme l'introduction de nouveau thème qui deviennent important dans le monde de l'entreprise (exemple le droit de la formation) ou encore la prise en compte du statut de l'apprenti (le salaire minimum de l'apprenti a été arrêté à 80% du Smic au lieu du 69% légal).

Le rapport invite à préciser la place du numérique dans la formation.

Le Master II est construit comme une année de formation interactive loin des schémas scolaires traditionnels. Nos étudiants qu'ils soient en formation initiale ou en formation continue, passent une majorité de leur temps en milieu professionnel. Cette particularité se traduit par une démarche pédagogique interactive où l'étudiant est un acteur de sa formation. Les étudiants sont le plus souvent mis en situation professionnelle lors de séminaires au travers de travaux méthodologiques, et d'atelier « jeux de rôle ». En formation initiale, les étudiants doivent mener une restructuration d'entreprise et ce, tout au long de l'année. Cette « commande » débute par la mise en place d'élections professionnelles avec son lot de contentieux (devant une vraie juridiction, un suivi par l'inspection du travail etc..).

Le rapport invite à des précisions sur l'évaluation des enseignements

Depuis sa création le Master réalise à la fin de chaque séminaire une évaluation du contenu de ce dernier, de la qualité de l'intervenant, des objectifs. Ces évaluations sont transmises à l'enseignant, examinées par l'équipe de direction.

Par ailleurs, les étudiants répondent tous les ans à l'enquête de SMBG (100% de retour), le Master est ainsi classé n° 2 et les responsables sont primés aux trophées pédagogiques.

En Formation continue, les évaluations sont récurrentes et envoyées aux différents OPCA. Le Master est référencé à DATADOC (critère de qualité pédagogique).

Le rapport invite à des précisions sur le devenir des étudiants

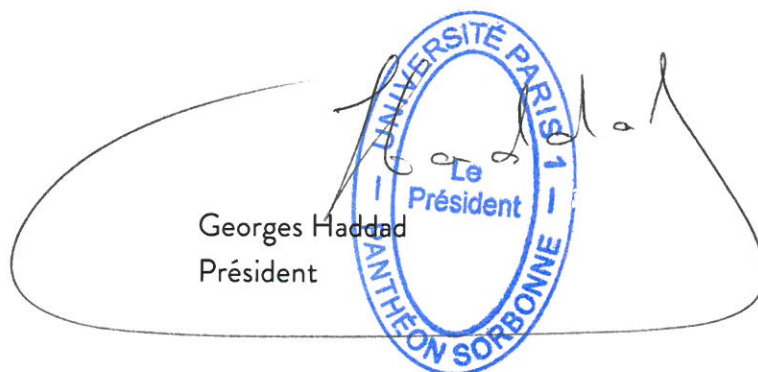
Nous maîtrisons totalement le devenir professionnel de nos étudiants. Nous pouvons annoncer 100% d'insertion professionnelle dans les 3 mois qui suivent la fin de la formation. Grâce à l'annuaire, nous assurons un suivi régulier du devenir de nos étudiants. Parallèlement, nous réalisons, tout au long de l'année, la diffusion d'offres d'emploi qui nous parviennent de nos partenaires.

Par ailleurs, le CFA Formasup réalise en année N+1 une enquête sur l'insertion professionnelle des étudiants (taux de réponse 100%).

Réponse spécifique au Champ Administration Economique et Sociale

Le champ Administration Economique et Sociale n'a pas de remarque spécifique à ajouter.

Georges Haddad
Président



Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05 – Tél. : +33 (0)1 44 07 77.03 – cabpresi@univ-paris1.fr - www.univ-paris1.fr

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)